



## POUR PRÉPARER LE CONGRÈS

Vous trouverez dans ce troisième courrier, des **compléments aux rapports** qui peuvent permettre d'éclairer une discussion sur un des sujets des prérapports.

Ont été également réunies les nouvelles **contributions** aux débats.

Vous pouvez retrouver tous les textes (prérapports, compléments, contributions) sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) dans la rubrique consacrée au congrès.

Si vous souhaitez vous exprimer sur un sujet, n'hésitez pas à nous envoyer un texte par courriel : [université.syndicaliste@snes.edu](mailto:université.syndicaliste@snes.edu) ou par courrier :

L'US - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13,

en respectant la limite de 2 500 signes pour une publication papier (au-delà les contributions seront disponibles sur le site).

Un dernier cahier sera joint à *L'US Mag* publié début mars.

AVEC LE  MON MÉTIER A DU 

# CONGRÈS ACADÉMIQUE

## Mode d'emploi

Le congrès académique est constitué de délégués de sections SNES d'établissement (S1) aux côtés des élus académiques. Chaque S1 a droit à un nombre de délégués proportionnel au nombre d'adhérents dans l'établissement.

Tout syndiqué à jour de sa cotisation peut être désigné par les autres adhérents de l'établissement pour les représenter au congrès académique. Il bénéficie alors d'une autorisation spéciale d'absence, sans qu'il soit besoin de rattraper les cours éventuellement non assurés pendant la période du congrès.

Par ailleurs le congrès académique est public : tout syndiqué à jour peut y assister même s'il n'est pas délégué de son S1 ou au titre d'élue. Il ne dispose pas alors de voix délibérative ni d'autorisation d'absence de droit.

Vous trouverez sur les sites académiques du SNES et dans les circulaires académiques envoyées dans les établissements tous les éléments pratiques concernant votre congrès académique (date, lieu, déroulé, modèle de demande d'autorisation d'absence...).

Les congrès académiques effectuent la synthèse des discussions autour des rapports préparatoires sous forme de textes soumis au vote et élisent leurs représentants au congrès national, en veillant au pluralisme dans la composition de la délégation.

Le congrès national qui se déroulera à Perpignan du 23 au 27 mars, élabore à partir de tout ce travail préparatoire « la feuille de route » du syndicat pour les deux années à venir. Elle sera publiée à l'issue du congrès dans un supplément spécial à L'US adressé à tous les syndiqués.



| CONGRÈS ACADÉMIQUES 2009 |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ACADÉMIE                 | DU                       | AU                       |
| Aix-Marseille            | mercredi 11 mars 2009    | jeudi 12 mars 2009       |
| Amiens                   | mardi 10 mars 2009       | mercredi 11 mars 2009    |
| Besançon                 | vendredi 13 mars 2009    |                          |
| Bordeaux                 | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Caen                     | mardi 10 mars 2009       | mercredi 11 mars 2009    |
| Clermont-Ferrand         | mardi 10 mars 2009       | mercredi 11 mars 2009    |
| Corse                    | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Créteil                  | lundi 09 mars 2009       | mardi 10 mars 2009       |
| Dijon                    | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Grenoble                 | jeudi 05 mars 2009       | vendredi 06 mars 2009    |
| Guadeloupe               | mercredi 11 février 2009 | jeudi 12 février 2009    |
| Guyane                   | lundi 09 février 2009    | mardi 10 février 2009    |
| Lille                    | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Limoges                  | mardi 17 février 2009    | mercredi 18 février 2009 |
| Lyon                     | mardi 03 mars 2009       | mercredi 04 mars 2009    |
| Martinique               | lun 2009 février 2009    | mardi 10 février 2009    |
| Montpellier              | mercredi 04 mars 2009    | jeudi 05 mars 2009       |
| Nancy-Metz               | mercredi 04 mars 2009    | vendredi 06 mars 2009    |
| Nantes                   | mardi 03 mars 2009       | mercredi 04 mars 2009    |
| Nice                     | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Orléans-Tours            | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Paris                    | mardi 10 mars 2009       | mercredi 11 mars 2009    |
| Poitiers                 | mardi 10 mars 2009       | mercredi 11 mars 2009    |
| Reims                    | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Rennes                   | mardi 03 mars 2009       | mercredi 04 mars 2009    |
| Réunion (la)             | jeudi 26 février 2009    | vendredi 27 février 2009 |
| Rouen                    | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Strasbourg               | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Toulouse                 | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |
| Versailles               | jeudi 12 mars 2009       | vendredi 13 mars 2009    |

## Carte scolaire

### 1.2 Carte scolaire

« Ainsi, au lieu d'investir dans l'éducation, le gouvernement met en place un système éducatif qui sélectionne les élèves susceptibles de réussir dans l'enseignement supérieur. (...) les établissements sont mis en concurrence dans le cadre d'une polarisation sociale renforcée par la suppression en cours de la carte scolaire. »

Nicolas Sarkozy dans la campagne électorale avait annoncé son intention de supprimer la carte scolaire. A peine nommé ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos annonçait un « assouplissement de la carte scolaire » dès la rentrée 2007 dans la perspective de sa suppression pour la rentrée 2010. Alors que dès octobre 2007, un rapport de l'inspection générale pointait déjà les dérives liées à cette première étape, le gouvernement, étouffant ce rapport dérangeant, s'est entêté en resserrant le même credo : la concurrence entre les établissements scolaires, née du choix libre et total des familles, serait, à l'image des entreprises soumises à l'économie de marché, de nature à stimuler les établissements et leurs équipes et donc à permettre une élévation des performances partout.

La réalité est bien différente et nombre d'établissements connaissent des difficultés accrues ou nouvelles du fait de cet assouplissement.

Les établissements qui concentrent déjà les difficultés perdent leurs meilleurs élèves et les phénomènes de ségrégation s'accroissent. Un certain nombre de ces établissements sont appelés à disparaître dans les prochaines années si l'hémorragie d'élèves n'est pas stoppée.

Se pose aussi des problèmes pour les établissements qui accueillent de nouveaux élèves la seule limite posée pour l'accueil d'élèves extérieurs au secteur de recrutement étant la capacité d'accueil de l'établissement.

Le ministre s'était engagé à ce que les établissements qui perdraient des élèves en raison de l'assouplissement de la carte scolaire conservent l'intégralité de leurs moyens d'enseignement. Ce principe n'a pas été respecté systématiquement à la rentrée 2008 et des déséquilibres importants ont été créés par les départs massifs d'élèves aux niveaux 6ième et seconde.

Les inégalités sociales et scolaires se sont accentuées, le nombre d'élèves boursiers demandant et obtenant des dérogations étant au bilan très marginal par rapport à l'ensemble des dérogations demandées et accordées.

Enfin, des premiers cas d'élèves n'ayant pas d'affectation dans leur établissement de secteur sont apparus à la rentrée der-

nière alors que là encore le ministre s'était engagé à ce que chaque élève puisse être affecté sur son établissement de secteur.

Aujourd'hui c'est l'Etat qui a la charge d'affecter les élèves et cela doit rester la règle. Le transfert de cette responsabilité aux collectivités territoriales ou aux conseils d'administration des collèges ou des lycées ne pourrait qu'aggraver davantage encore les effets néfastes de l'assouplissement de la carte scolaire. La volonté de renforcer l'autonomie des établissements peut parfaitement se traduire, dans ce contexte, par la possibilité donnée aux établissements de sélectionner les élèves qu'ils acceptent d'accueillir.

Les mandats de Clermont Ferrand restent donc aujourd'hui complètement d'actualité

### Congrès de Clermont : texte adopté

La carte scolaire est devenue aujourd'hui un outil essentiel de mixité sociale, et devrait mieux contribuer à lutter contre les effets de la ségrégation sociale et territoriale. Elle garantit le droit de tout élève à être scolarisé dans l'établissement de son secteur.

Le SNES refuse sa suppression ou son « assouplissement » car l'affichage d'une « liberté » des parents deviendrait une liberté de sélection donnée à certains établissements et exacerberait la concurrence entre ces derniers. En outre l'en-

seignement privé refuse de s'inscrire dans une organisation publique et géographique de recrutement des élèves.

Le SNES propose de :

- mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, en particulier, en matière d'urbanisme afin d'éviter la constitution de ghettos de familles défavorisées et de « casser » ceux qui existent ;
- améliorer la diversité et la nature de l'offre de formation, singulièrement dans les établissements situés dans les secteurs difficiles (variété des langues vivantes, implantation de CPGE et de BTS, développement des enseignements artistiques par exemple) ;
- améliorer les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements des quartiers difficiles en attribuant à ces établissements des moyens supplémentaires importants ;
- revoir le découpage des zones de la carte scolaire dans certains secteurs, le découpage actuel des zones de recrutement renforçant parfois la ghettoïsation qu'il est censé corriger, penser l'implantation des nouveaux établissements en veillant à cette mixité et adapter les transports publics ;
- accorder progressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement. ●



# « La Commission Balladur » et les conséquences qui peuvent en découler

## 2.3. Commission Balladur

« Le débat de la “commission Balladur”, s’il peut permettre d’améliorer la cohérence des compétences des collectivités territoriales, doit aussi traiter des actions hors compétences qui se multiplient. »

La commission Balladur est, en particulier, chargée de faire des propositions sur l’organisation des compétences entre les collectivités territoriales, sur la fiscalité locale. Si aucun nouveau transfert de compétence de l’État vers les collectivités territoriales ne semble envisagé, il n’en demeure pas moins vrai que certaines évolutions peuvent avoir des conséquences importantes quant à l’action de l’État, pouvant même fragiliser davantage encore ses compétences actuelles dans la logique de la décentralisation de 2004 contre laquelle le SNES s’était battu. Elle peut être, pour le SNES, l’occasion de faire des propositions qui sont dans le cadre de la mission de cette commission.

### Les compétences partagées

Dans certains domaines l’État partage des compétences avec les collectivités territoriales. C’est-à-dire que les décisions sont censées être prises suite à un accord entre l’État et la collectivité avec laquelle l’État partage la compétence concernée. Le plus souvent dans cette situation l’État dispose des moyens légaux pour, en bout de course, imposer son point de vue.

Dans notre secteur c’est le cas pour l’offre de formation dans le second degré : par exemple c’est le cas pour l’ouverture des sections et l’utilisation des moyens afin de respecter le « schéma prévisionnel des formations » qui relève de la compétence des régions. C’est aussi par exemple la construction des collèges et des lycées, car si la décision relève du conseil général (pour les collèges) et du conseil régional (pour les lycées) par le vote de « projet prévisionnel des investissements », le préfet de région doit impérativement donner son accord explicite (inscription sur la liste annuelle des opérations de construction) pour que la construction se fasse.

La remise en cause de l’existence de compétences partagées telles qu’elles ont été construites en 1983 pourrait donc conduire à faire glisser l’exercice effectif de ces compétences en direc-

tion des collectivités territoriales et donc empêcher l’État d’intervenir sur des choix décisifs pour le système éducatif.

### La clause générale de compétence

Cette clause permet aux collectivités territoriales d’agir, au niveau du fonctionnement et des investissements, pour des missions qui sont en dehors de leurs compétences institutionnelles dès lors que la loi ne l’interdit pas explicitement. Ainsi les collectivités territoriales ne peuvent pas recruter et affecter des enseignants dans les collèges et les lycées, mais elles peuvent intervenir dans le cadre de l’accompagnement scolaire (études par exemple) ; c’est d’ailleurs ce que font certaines collectivités territoriales (les Hauts de Seine par exemple) ; elles peuvent financer l’équipement des élèves (manuels scolaires, ordinateurs), financer les investissements dans les universités...

Les défenseurs du maintien de cette clause mettent en évidence qu’elle a permis d’abonder considérablement, sur les ressources des collectivités territoriales, les crédits de nombre de missions, crédits qui s’avéraient dramatiquement s’ils étaient limités à ceux fixés par l’État ou encore a permis de financer des besoins nouveaux que personne ne prenait en compte.

Pour autant cette clause pose de sérieux problèmes :

- Elle permet à l’État de se décharger chaque jour davantage des responsabilités qui sont les siennes et donc permettre, de fait, à d’autres d’intervenir sur des questions qui relèvent de sa compétence.

- Elle permet aux collectivités territoriales les plus riches de pouvoir dégager des crédits pour améliorer la qualité de certaines missions en dehors de leurs champs, alors que, dans le même temps, les collectivités les plus pauvres peinent à pouvoir assurer ne serait-ce que les missions institutionnelles que la loi leur a confiées. L’insuffisance criante de mécanisme de péréquation financière entre les collectivités territoriales

de même échelon, le caractère très inégalitaire des impôts locaux entre les citoyens et entre les collectivités créent donc, avec la clause générale de compétence, les conditions d’une forte aggravation des inégalités territoriales.

### La répartition des compétences entre les collectivités territoriales

Le prérapport du thème 2 propose au congrès de réfléchir au transfert vers les régions des responsabilités détenues aujourd’hui par les départements au niveau des collèges. Cette interrogation est suscitée pour 3 raisons.

- La gestion de l’offre de formation pour le second degré est, pour une part, liée à l’organisation et l’implantation des locaux. Nous restons convaincus de la nécessité d’une gestion cohérente de l’ensemble du second degré.

- La décentralisation des TOS<sup>(1)</sup> a conduit ces personnels à être répartis sur plusieurs employeurs dans la même zone géographique. Cela pose des problèmes pour ces personnels (mobilité, conditions de travail et d’emplois différentes dans une même zone...) ; cela pose aussi des problèmes pour les conditions d’exercice des missions décentralisées en 2004 qui peuvent être très différentes entre les établissements du second degré d’une même académie.

- Le nombre croissant de petits établissements en particulier dans les zones très rurales posent, pour ces établissements et les élèves qui les fréquentent, le problème de l’éventail de l’offre de formation qu’ils sont en capacité d’offrir. Le développement de « cités scolaires » regroupant les deux cycles du second degré pourrait, dans nombre de cas, être un élément de réponse à ces difficultés. L’existence de deux collectivités territoriales distinctes en charge des collèges et des lycées est un frein incontestable à cette possibilité. ●

1. TOS : Personnels techniciens, ouvriers et de service.

# Élever le niveau de recrutement : une nécessité. Une formation professionnelle pour les enseignants et CPE : un impératif

3.

« L'élévation du niveau de recrutement des enseignants du FCPE est une demande ancienne du SNES. Elle correspond au besoin d'une meilleure qualification dû à l'évolution des connaissances et à un métier de plus en plus complexe. »

## Notre projet d'école

Pour le SNES, l'École doit permettre la réussite de tous les jeunes, quelque soit leurs origines familiales ou sociales, les amener le plus loin possible dans leurs études, en fonction de leurs choix et de leurs résultats scolaires. Parvenir à cette objectif implique de démocratiser l'enseignement par l'élévation continue du niveau de culture et de qualification de l'ensemble de la Nation. En effet, l'évolution des connaissances, les débats et les enjeux économiques, sociaux, politiques qui engagent les futurs citoyens à des choix complexes imposent aux générations futures d'être plus qualifiées.

## Des qualifications qui ont évolué

La création des baccalauréats professionnels, le développement des BTS, la création des licences professionnelles... ont permis une élévation générale des qualifications répondant aux progrès des connaissances et des techniques. Les objectifs d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ou celui d'amener 50% au niveau de la licence (bac+3) correspondent bien à cette nécessité.

Paradoxalement (car il s'agit bien d'un paradoxe), la qualification des enseignants certifiés et agrégés n'a pas évoluée depuis 1950. Peut on en rester là ? Aujourd'hui, les certifiés sont recrutés à la licence, c'est à dire, dans le cadre du LMD, au niveau du premier diplôme universitaire après le baccalauréat. Un point d'appui pour une nouvelle étape de démocratisation de l'enseignement est bien d'élever la qualification disciplinaire des enseignants, en l'articulant avec une meilleure formation professionnelle. Souvenons nous que les recrutements d'enseignants avant la licence ont progressivement été éteints en même temps que l'on élargissait l'accès au baccalauréat et qu'on entamait un processus de démocratisation de l'enseignement

secondaire. De plus, le SNES considère qu'enseigner est un métier de haute responsabilité sociale. L'enseignant est un concepteur capable d'adapter ses pratiques aux apprentissages des élèves, à leur hétérogénéité. Son niveau de recrutement, et donc son statut doivent le placer parmi les plus élevés de la fonction publique, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec un recrutement à la licence. De plus, une élévation du niveau de recrutement des enseignants amenant l'ensemble des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation au niveau du master peut et doit constituer un point d'appui pour une autre démocratisation : celle de l'enseignement supérieur. Évidemment, pour y parvenir il est indispensable que l'allongement de la durée des études soit facilité, notamment par divers dispositifs comme des prérecrutements, des bourses ou des allocations qui permettent à tous les étudiants de mener leurs études jusqu'à leur terme sans que l'origine sociale ne soit un handicap. L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et

CPE doit donc aussi contribuer à l'élévation générale des qualifications. Dans ce cadre, les nouveaux masters mis en place doivent être d'égale dignité avec les masters existants, c'est à dire d'un niveau disciplinaire solide et en lien avec la recherche.

## Une formation professionnelle impérative

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants a pour objectif d'assurer une meilleure qualification disciplinaire et professionnelle. Le SNES porte l'idée d'une formation conçue sur l'ensemble du cursus, depuis la licence jusqu'à la titularisation. Une formation d'abord disciplinaire à l'université, progressivement pré-professionnalisante et une véritable formation initiale professionnelle après la réussite au concours. Ces cursus seraient une des voies pour passer le concours, mais ne saurait être la seule. Le SNES s'est toujours opposé à la création de filières qui enfermeraient les étudiants dans une seule voie : celle de la préparation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

C'est pourquoi la formation initiale professionnelle ne peut donc avoir lieu qu'après la réussite au concours, dans le cadre d'une année de stage qui resterait une année pleine et entière de formation où l'alternance prendrait toute sa place. En l'état actuel, le contenu du projet du gouvernement est incompatible avec nos objectifs d'élévation du niveau de recrutement et de la qualification et d'amélioration de la formation des maîtres. En particulier, la disparition de la formation initiale après l'admission au concours, l'organisation intenable du dernier semestre de master, avec l'apparition d'un stage de 108 heures en responsabilité, l'absence de prérecrutements et l'insuffisance des aides sociales sont autant de points de blocage qui amène le SNES à ne pas accepter cette « mastérisation » ●



## Le projet de loi Grenelle 2

### 1.4. Crise climatique

« Au plan national, la loi "Grenelle 1" adoptée en 2008 confirme l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Mais aucun engagement précis n'a été pris pour le financement des mesures proposées qui relève de la loi "Grenelle 2" à venir. »

Présenté le 7 janvier en Conseil des ministres, le projet de loi Grenelle 2 est considéré comme la boîte à outils de la loi « Grenelle 1 » adoptée en première lecture à l'assemblée nationale le 21 octobre. Le texte reflète les atouts et les lacunes du Grenelle 1. Plusieurs dispositions sont positives. Ainsi la suppression de la publicité auprès du grand public pour les pesticides et encadrement de leur vente (articles 35 et 39), l'obligation de travaux avant 2020 dans les bâtiments à usage tertiaire pour l'amélioration de leur performance énergétique (article 2), le renforcement des schémas de cohérence territoriale et de leurs prérogatives en matière environnementale avec l'intégration de plans climat/énergie territoriaux devenus obligatoires (articles 6 et 9), l'insertion des trames verte et bleue dans le code de l'environnement (article 44), la modulation des tarifs de péages autoroutiers des poids lourds en fonction des émissions de gaz à effet de serre prévue à partir de janvier 2010 ou encore la création d'un écolabel pour les produits issus d'une pêche durable. Mais le gouvernement a reculé sur plusieurs points, avec par exemple la disparition de la possibilité de créer des péages urbains ou le relèvement du seuil pour l'obligation de bilans carbone dans les entreprises (elle ne concernera que les firmes de plus de 500 salariés). Il

manque toujours des mesures structurantes en terme de fiscalité, ou sur la protection des lanceurs d'alerte, ou encore s'agissant de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Selon France Nature Environnement : « il faut doper le Grenelle 2 pour verdier le plan de relance », « ce n'est toujours pas la grande rupture annoncée », estime de son côté l'Alliance pour la planète qui souligne aussi les « multiples contradictions » entre le plan de relance économique et les objectifs du Grenelle. Et c'est sans doute le problème le plus aigu aujourd'hui.

Ainsi, par exemple, dans le plan annoncé en décembre par Nicolas Sarkozy, l'annonce d'une prime à la casse pour l'achat de véhicules émettant moins de 160 g de CO<sub>2</sub>/km marque un véritable recul du gouvernement qui affaiblit significativement le principe du bonus-malus calibré sur 130 g/km. Dans l'immobilier, aucune mesure d'incitation à la réalisation de programmes à basse consommation énergétique n'a été annoncée. Autre exemple édifiant : l'annonce par François Fillon de la construction de nouvelles autoroutes alors que le Grenelle affirme la politique de report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial. Le 20 janvier, 5 à 6 milliards d'euros sont annoncés pour soutenir l'industrie automobile mais seuls

10 % sont alloués à des démarches environnementales (aides à la recherche sur les véhicules électriques et bonus-malus). « Au total, c'est 90 % du plan qui va dans le sens d'un accroissement de la pollution » dénonce le WWF.

Enfin pour beaucoup, la décision de relancer le nucléaire, sans concertation et sans évaluation est contraire à l'esprit et à la lettre du Grenelle de l'environnement. L'annonce de la réalisation d'un deuxième réacteur nucléaire EPR, puis, d'un troisième, constitue de facto « l'avis de décès du Grenelle » selon certains. Une telle décision risque en effet de privilégier une consommation électrique tous azimuts, pour vendre l'énergie et rentabiliser les investissements au détriment des objectifs nationaux et communautaires en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. ●

Le projet de loi Grenelle 2, « projet de loi d'engagement national pour l'environnement » doit adapter les dispositions de la loi d'orientation « Grenelle 1 ». Présenté le 7 janvier en Conseil des ministres, il est considéré comme la boîte à outils du Grenelle 1. Son examen commencera d'abord au Sénat\*, vers la fin mars, l'objectif étant une adoption avant l'été.

### 3.11.

« Alors que les services publics sont reconnus comme étant un des piliers du "modèle social européen", les politiques européennes ne cessent de les fragiliser jusqu'à menacer leur existence en les soumettant aux règles de la concurrence sans volonté politique d'établir un cadre

En novembre 2007, la Commission européenne a publié une communication sur les services d'intérêt général. On peut y lire que « ces services sont indispensables pour la vie quotidienne des citoyens et des entreprises et reflètent le modèle européen de société. Ils jouent un rôle majeur dans la garantie de la cohésion sociale, économique et territoriale de l'Union et sont d'une importance vitale pour le développement durable de l'UE en termes d'augmentation des niveaux d'emploi, d'inclusion sociale, de croissance économique et de qualité environnementale » (p. 3 et 4). Si les services publics sont présentés comme étant un pilier du modèle social européen, force est de constater que ce texte ne permet pas d'avancer dans la direction d'une directive cadre. Faute d'obligations clairement définies en matière de

service public au plan européen, le contexte actuel des SIEG (Services d'intérêt économique général) reste celui de l'insécurité juridique. Quelques rappels :

Les services d'intérêt général (SIG) couvrent toute activité, depuis les grandes industries de réseau, comme le secteur de l'énergie, des télécommunications, du transport, de la diffusion audiovisuelle et des postes, jusqu'aux services d'éducation, d'approvisionnement en eau et de gestion de déchets ainsi que les services de santé et les services sociaux.

Les services d'intérêt général (SIG) peuvent être répartis en deux catégories : les services économiques et les services non économiques. Les services d'intérêt économique général (SIEG) sont soumis aux règles du marché intérieur et de la concurrence prévues par le

traité CE, tandis que les services d'intérêt non économique ne sont pas couverts par les règles CE. La nature du service dépend de la façon dont l'activité est assurée, organisée et financée. La détermination du caractère économique ou non économique d'une activité exige une analyse au cas par cas, car les services diffèrent d'un Etat Membre à l'autre. Il peut être difficile d'établir une différence entre les deux catégories, et par ailleurs les définitions évoluent au fil du temps. En cas de doute, il revient en dernier ressort à la Cour européenne de justice de se prononcer sur la nature économique ou non du service en question.

Le mouvement syndical européen a fait pression sur la Commission dès octobre 2006 afin qu'elle présente une

législatif  
contraignant pour  
fixer d'autres  
règles pour les  
services publics en  
Europe. »

## 3.10. Financement

« La garantie  
des missions de  
services publics  
ne peut se  
faire qu'en  
réinventant  
une fiscalité  
plus juste. »

directive cadre qui garantisse la qualité et l'accessibilité aux SIG/SIEG, face à la libéralisation des services publics. C'est le cas de la CES qui a recueilli en 2007 près de 525 000 signatures à une pétition

sur des services publics de qualité et accessibles à tous. C'est aussi le cas de la FSESP, Fédération syndicale européenne des services publics qui a déploré le positionnement de la Commission en souli-

gnant que l'accès universel aux services publics est un droit fondamental. La mobilisation à l'échelle européenne conjuguée à des initiatives nationales doit donc se poursuivre. ●

## Financement des services publics

**A**border la question des financements des services publics n'est pas chose facile tant les domaines d'intervention de la sphère publique sont nombreux. On y distingue des secteurs marchands (postes, transports, ...) et les secteurs non marchands (toute la Fonction Publique ainsi que l'aide à domicile, accueil enfants en difficulté, ...) à l'intérieur desquels on trouve des activités dotées d'emplois publics (comme la SNCF) et celles qui fonctionnent avec des organismes privés financés par de l'argent public (distribution de l'eau par exemple).

Les réponses à apporter en terme de financement peuvent être variées mais doivent rester à la fois cohérentes et justes. Cohérentes tout d'abord car du mode de gestion choisi pour certains secteurs va dépendre le coût de ce service. Justes enfin car le coût, quel qu'il soit, ne peut être supporté également suivant les revenus des familles.

Si l'on prend le cas de la distribution de l'eau, ce sont les Maires qui en sont responsables sur leur commune. Le coût est principalement déterminé par le retraitement des eaux usées qui est intégré dans la facture mais aussi suivant les modes de gestions adoptés : la gestion directe, la gestion intermédiaire (le prestataire extérieur négocie le tarif avec la commune), la gestion déléguée (la rémunération est perçue directement par le prestataire privé auprès de l'utilisateur). Le principe général de la tarification est que « l'eau doit payer l'eau » mais, hormis le prix du prestataire, certaines régions ont des coûts beaucoup plus élevés soit d'installation de réseau (milieux ruraux), soit de retraitement des eaux usées (pollution des nappes) ou encore de remise aux normes européennes d'installations vétustes. Pour l'utilisateur la conséquence est immédiate : le prix de l'eau d'une commune à l'autre peut enfler du simple au triple.

Ce problème d'inégalité territoriale vaut

aussi pour les transports (communaux ou régionaux) ou le traitement des déchets et ne fait qu'accroître les inégalités en termes de fiscalité locale.

D'autres services publics, non marchands cette fois, se développent de manière inégale sur le territoire. C'est le cas notamment de la santé ou du service à la personne (exemple : l'ADMR). Tous les usagers ne bénéficient pas d'un accès égal à ces services soit en raison de leur rareté dans certaines régions soit parce qu'ils sont trop chers. D'où la nécessité de réfléchir en profondeur à une réforme de la fiscalité locale et nationale pour qu'elle corrige les inégalités.

Le point le plus important de notre revendication en matière de fiscalité est le renforcement de l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) que nous considérons comme la contribution la plus juste. Ce renforcement passe par la re-création de tranches supplémentaires, gage d'une meilleure progressivité, et non par sa réduction comme le voudrait le Président de la République et par le relèvement très significatif du taux marginal de l'impôt. Il est indispensable que l'IRPP retrouve une part plus importante dans les ressources publiques.

Comme la fiscalité locale est particulièrement injuste, faudrait-il la réformer en spécialisant un impôt par collectivité ou en créant un impôt spécifique destiné aux collectivités ? Aucune de ces deux pistes ne peut corriger l'écart entre une collectivité pauvre, conduite à exercer une pression fiscale pour répondre aux besoins et une collectivité riche qui met peu la population à contribution. D'autant que toute la réflexion du gouvernement semble guidée en grande partie par la volonté de réduire les dépenses des collectivités : il nous paraît au contraire que la part des subventions de l'Etat devrait être sensiblement augmentée, intégrer une part plus conséquente de

péréquation et réellement couvrir les missions transférées. Dans la mesure où la fiscalité locale existe, elle pourrait se voir assortie d'un fonds de péréquation alimenté sur la base du potentiel fiscal. Cette deuxième péréquation éviterait que ce soit la dotation perçue de l'Etat qui corrige seule les inégalités et ainsi exonère les collectivités qui n'utilisent pas leur potentiel. La suppression de la taxe professionnelle, faisant suite à de nombreuses exonérations posera des problèmes aux collectivités. C'est un nouveau cadeau fiscal aux entreprises sans contrepartie. Il faudrait non pas supprimer la taxe professionnelle mais la réformer en profondeur en encadrant les taux. Pour les services publics marchands, la contribution demandée doit s'établir en respectant l'égalité d'accès sur le territoire entre les usagers, la tarification sur la base du volume (eau) ou du km parcouru (transport). Il faudrait de plus prolonger la réflexion en ce qui concerne la taxation d'entreprises polluantes (une directive européenne va dans ce sens mais est très peu appliquée) ainsi que la taxe carbone pour le transport des biens ou des personnes. Outre leur dimension environnementale, ces mesures de financements pourraient contribuer à une meilleure répartition des richesses : dans le premier cas, le poids financier d'une éventuelle dépollution (de l'eau par exemple) ne serait pas supporté par l'utilisateur mais par les entreprises responsables. Une taxe carbone pourrait être un élément de relance d'une politique de consommation locale. Une tarification juste doit donc s'inscrire d'une part dans une politique sociale concernant les réductions, d'autre part dans une logique de redistribution qui permette de garantir la desserte de tout le territoire. En tout état de cause, la taxe carbone ne peut constituer, pour le moment, un substitut à la taxe professionnelle. ●

## Discrimination positive, l'avis du « comité Weil »

### 2.2.1.1.

« Ce nécessaire combat pour l'égalité des droits doit-il s'accompagner de mesures spécifiques de « discrimination positive » pour atteindre plus vite l'égalité réelle ? Faut-il prévoir des quotas à appliquer à certaines catégories défavorisées de fait pour une représentativité réelle dans tous les domaines ? Faut-il évaluer les inégalités catégorielles en se dotant d'outils statistiques différentialistes ? »

**S**i le Comité de réflexion sur le préambule de la Constitution, évoqué par le Président de la République le 8 janvier et mis en place le 9 avril 2008, sous la Présidence de Simone VEIL, a rejeté fermement l'idée de modifier la Constitution pour y introduire la notion de diversité, ce n'était pas, loin s'en faut, qu'il considérait que « les objectifs proposés à sa réflexion sont contestables, illégitimes ou secondaires », c'est simplement que pour lui, « le vice principal de l'arsenal constitutionnel des droits fondamentaux n'est pas d'être insuffisant, mais d'être méconnu ». Il le rappelle : « une politique ambitieuse de lutte contre les inégalités est possible dans le cadre constitutionnel actuel », car « la Constitution et la jurisprudence du Conseil constitutionnel laissent au législateur d'importants espaces de liberté pour agir contre ce que l'on pourrait appeler la ségrégation réelle ». Pour ce faire, « il est nécessaire que l'action publique prenne davantage en compte les discriminations de fait pour mettre en oeuvre des mesures rectificatrices ». Quel que soit le terme choisi, « discrimination positive » ou « mesures de redressement temporaire », « il s'agit de prévoir, dans une logique de comblement d'un écart de développement économique et social », la distribution préférentielle d'un bien ou d'une prestation aux membres d'un groupe défavorisé ». Pour autant, s'appuyant sur l'article premier du préambule de la Constitution, selon lequel la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », le Comité a estimé « qu'aucun principe non plus qu'aucune règle de valeur constitutionnelle n'interdit au législateur de prendre des mesures propres à venir en aide à des catégories de personnes rencontrant des difficultés particulières », et que des « mesures de différenciation positive destinées à prendre en compte et combattre les inégalités de situation territoriales (quartiers en difficultés, zones rurales en désertion...) sont admises de longue date ». Ainsi, « dans le champ éducatif, et singulièrement en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, les exigences découlant du Préambule de la Constitution dans sa rédaction actuelle

ne sont pas davantage un obstacle à la mise en œuvre de mécanismes de discrimination positive ». Mieux encore, « l'article 37-1 de la Constitution offre en outre d'intéressantes potentialités. Dans sa rédaction issue de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, il prévoit que la loi et le règlement peuvent comporter, pour un objet et une durée limités, des dispositions à caractère expérimental, viennent élargir le champ des possibles et pourraient devenir une formule originale et prometteuse d'encadrement à la française des mesures dérogatoires ou préférentielles susceptibles d'être mises en œuvre dans les domaines les plus variés ».

Au sujet des statistiques dites « ethniques », le Comité a souhaité rappeler que le Conseil constitutionnel n'avait pas « complètement fermé la porte au principe même de statistiques permettant de connaître les handicaps dont souffrent les minorités visibles », mais qu'il privilégiait « la collecte de données objectives telles que le nom, l'origine géographique ou la nationalité antérieure à la nationalité française », ou même le « traitement de données subjectives comme celles fondées sur le ressenti d'appartenance ». Pour le Comité, « il est permis de penser que la prise en compte du nom, de l'origine géographique ou de la nationalité antérieure à l'acquisition de la nationalité française, tout cela éventuellement joint à la considération du « ressenti d'appartenance » exprimé par les enquêtés, pourrait donner des résultats d'une lisibilité finalement assez comparable à celle que permettrait le maniement d'un référentiel de

type ethno-racial ». S'il souligne que « les politiques susceptibles d'être mises en œuvre dans ce cadre peuvent, en dépit du refus affiché de tenir compte de l'origine des individus, donner l'équivalent fonctionnel d'une politique préférentielle centrée sur des groupes d'appartenance », il estime que « loin d'être critiquable, le fait qu'elles permettent d'atteindre, sans les nommer expressément et surtout sans les désigner exclusivement, les membres de groupes qui, dans d'autres pays, seraient appréhendés comme des groupes ethniques ou raciaux est une condition même de leur légitimité et de leur acceptabilité dans le moyen terme ».

Au sujet des « quotas », le Comité rappelle que « le Conseil constitutionnel n'a rien trouvé à redire à la disposition donnant au Conseil supérieur de l'audiovisuel le pouvoir de veiller, auprès des éditeurs de services audiovisuels, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française, d'en rendre compte dans son rapport annuel et d'adresser des recommandations aux chaînes de radio et de télévision ». Pour autant, le Comité conclut ce point en estimant que « c'est au législateur ordinaire, et non à la Constitution elle-même, de donner les garanties de son effectivité par la définition de politiques et procédures concrètes ». Pour lui, il serait « plus utile, plus efficace, et pour tout dire plus conforme aux attentes légitimement placées par l'opinion dans l'action politique, de poursuivre, d'étendre et d'amplifier les actions qui peuvent d'ores et déjà être entreprises dans le cadre constitutionnel actuel ». ●



# Les règles de la représentativité dans le secteur privé

## 1. Introduction

« Dans ce contexte, le changement des règles de représentativité induit par la loi sur la démocratie sociale d'août 2008 sera-t-il de nature à faire bouger les choses et en quel sens ? »

### Avant la loi du 20 août 2008

#### Arrêté du 31 mars 1966

« Article unique. – La liste des organisations syndicales nationales de salariés désignées par l'article 2 de la décision susvisée du 8 avril 1948 comme les plus représentatives est modifiée comme suit :

- la confédération générale du travail ;
- la confédération générale du travail - Force ouvrière ;
- la confédération française démocratique du travail ;
- la confédération française des travailleurs chrétiens, en ce qui concerne l'ensemble des catégories professionnelles de salariés, y compris les cadres ;
- la confédération générale des cadres, en ce qui concerne la catégorie professionnelle des cadres. »

#### Code du travail

« La représentativité des organisations syndicales est déterminée d'après les critères suivants :

- les effectifs ;
- l'indépendance ;
- les cotisations ;
- l'expérience et l'ancienneté du syndicat ;
- l'attitude patriotique pendant l'occupation. »

Note : les organisations syndicales désignées par l'arrêté du 31 mars 1966 disposaient en conséquence d'une présomption irréfragable de représentativité : elle ne pouvait être contestée dans aucune entreprise. Ces cinq syndicats avaient ainsi le droit de se présenter au 1er tour des élections aux comités d'entreprises sans avoir à faire la preuve préalable de leur représentativité et disposaient de sièges de droit dans les organismes consultatifs. Les autres syndicats devaient, eux, en faire la démonstration dans l'entreprise au regard des critères fixés par le Code du travail.

### Loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale

Note : Le dispositif ci-dessus est au cours des années 1990 et 2000 très vivement contesté ; le statu quo devient intenable. Rapports officiels et prises de position syndicales se succèdent ; cela débouche en 2008 sur une négociation syndicats – patronat et sur la loi du 20 août 2008 qui modifie profondément les conditions de la

représentativité et les modalités de négociation collective. La présomption irréfragable de représentativité est supprimée et l'audience (le vote des salariés) devient le critère déterminant de la représentativité. L'accès aux négociations est réservé aux seuls syndicats reconnus représentatifs au niveau où a lieu la négociation.

#### Quelques extraits de la loi qui modifie le Code du travail

« Art. L. 2121-1. – La représentativité des organisations syndicales est déterminée d'après les critères cumulatifs suivants :

- « 1° Le respect des valeurs républicaines ;
- « 2° L'indépendance ;
- « 3° La transparence financière ;
- « 4° Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation. Cette ancienneté s'apprécie à compter de la date de dépôt légal des statuts ;
- « 5° L'audience établie selon les niveaux de négociation conformément aux articles L. 2122-1, L. 2122-5, L. 2122-6 et L. 2122-9 ;
- « 6° L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;
- « 7° Les effectifs d'adhérents et les cotisations. »

#### « Représentativité syndicale au niveau de l'entreprise et de l'établissement

« Art. L. 2122-1. – Dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives les organisations syndicales qui satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 et qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel, quel que soit le nombre de votants. » [...] »

#### « Représentativité syndicale au niveau national et interprofessionnel

« Art. L. 2122-9. – Sont représentatives au niveau national et interprofessionnel les organisations syndicales qui :

- « 1° Satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 ;
- « 2° Sont représentatives à la fois dans des branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services ;

« 3° Ont recueilli au moins 8 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires aux comités d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel, quel que soit le nombre de votants, additionnés au niveau de la branche. Sont également pris en compte les résultats de la mesure de l'audience prévue à l'article L. 2122-6, s'ils sont disponibles. La mesure de l'audience s'effectue tous les quatre ans. »

#### Accès aux élections professionnelles

« Sont [...] invitées [...] à établir les listes de leurs candidats aux fonctions de délégués du personnel les organisations syndicales qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concernés. »

Cela vaut également pour « Les organisations syndicales reconnues représentatives dans l'entreprise ou l'établissement, celles ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement, ainsi que les syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel y sont également invités par courrier. »

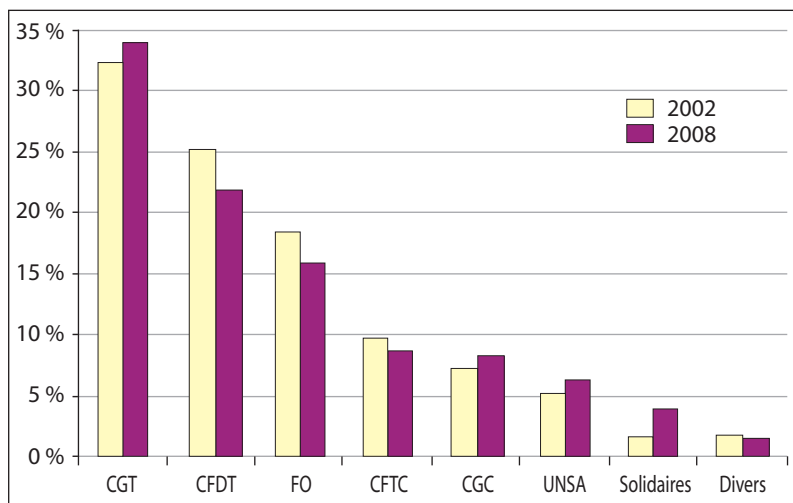
#### Validité des accords

« Art. L. 2232-2. – La validité d'un accord interprofessionnel est subordonnée à sa signature par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli, aux élections prises en compte pour la mesure de l'audience prévue au 3° de l'article L. 2122-9, au moins 30 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations reconnues représentatives à ce niveau, quel que soit le nombre de votants, et à l'absence d'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés en faveur des mêmes organisations à ces mêmes élections, quel que soit le nombre de votants. » [...] »

Note : les mêmes conditions de validation s'appliquent aux accords de branche et aux accords d'entreprise. Ces dispositions sont entrées en vigueur dans les entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2009. ●

« Quel bilan  
 des élections  
 de fin 2008 ? »

## Élections prud'homales (décembre 2008) Collège des salariés



### Quelques repères

- Corps électoral en forte augmentation : il passe de 16,6 millions à plus de 18,6 millions d'inscrits ;
- Participation faible et en baisse par

rapport au scrutin de 2002 : un électeur sur quatre a participé au scrutin (25,5 %) soit une baisse supérieure à 7 points ;

- La Cgt progresse de 1,85 point et renforce sa 1<sup>re</sup> place ;

- CFDT et FO reculent respectivement de 3,3 et 2,4 points ;
- La CFTC perd 1/5 de ses voix et recule de près d'1 point ;
- La CGC progresse de 1,2 point et redevient, au détriment de la CFDT, la première organisation chez les cadres ;
- L'Unsa et Solidaires progressent en voix et en pourcentage. Ces progressions résultent cependant pour une très large part de l'accroissement du nombre de listes (de 174 en 2002 à 590 en 2008 pour Solidaires) et d'une augmentation du nombre d'électeurs touchés par ces listes (17,7 millions en 2008 contre 13,4 millions en 2002 pour l'Unsa).

**Note :** on se reportera utilement aux réflexions de Jean-Marie Pernot in US Magazine, supplément à l'US n° 676 du 22 décembre 2008, pages 46-47. ●

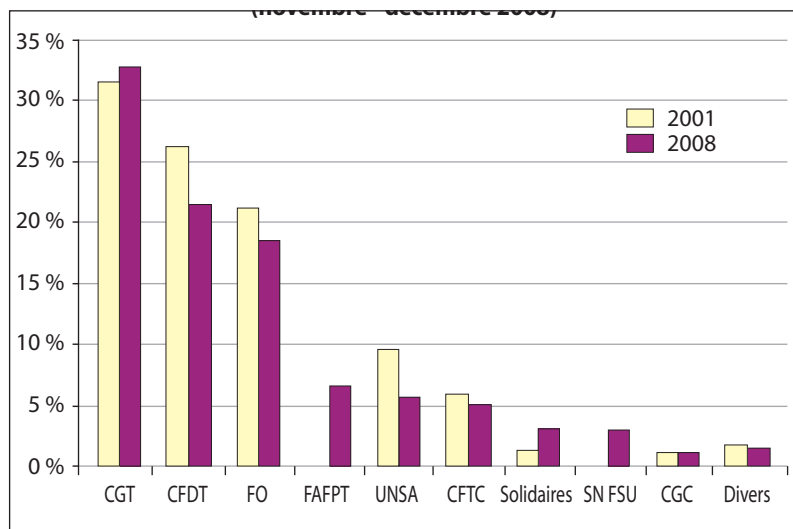
## Élections aux CAP de la fonction publique territoriale (novembre-décembre 2008)

### Notes :

- Les syndicats de la FSU ont présentés des listes pour la 1<sup>re</sup> fois aux élections de 2008 ;
- En 2001, la Fafpt présentait ses listes sous les couleurs de l'Unsa.

### Quelques repères

- Le corps électoral compte près d'1,3 million d'inscrits soit une augmentation de plus de 340 000 électeurs. Celle-ci résulte à la fois d'une augmentation de l'emploi dans la fonction publique territoriale et de l'arrivée de personnels transférés de la fonction publique de l'état comme les TOS des lycées et collèges vers les conseils régionaux et généraux ;
- La participation reste importante (61%) mais connaît une baisse de plus de 5 points ;
- On constate dans ces élections les mêmes grandes tendances que dans les élections prud'homales : progression de la Cgt ; reculs sensibles de la Cfdt (-4,7 pts), de FO



- (-2,7 pts) et de la CFTC (- 1 pt) ;
- L'Unsa (9,6% en 2001) obtient 5,7% des suffrages ; elle est devancée par la Fafpt (ex-Unsa) qui obtient 6,6% ;
- Solidaires obtient un peu plus de 3% (+1,9 pt) ;

- Les syndicats de la FSU obtiennent pour leur 1<sup>ère</sup> apparition dans ce scrutin 22 715 voix (3 % des suffrages exprimés), dont plus de la moitié dans les conseils régionaux et généraux. Ils devançant la Cgc qui stagne à 1,2 %. ●

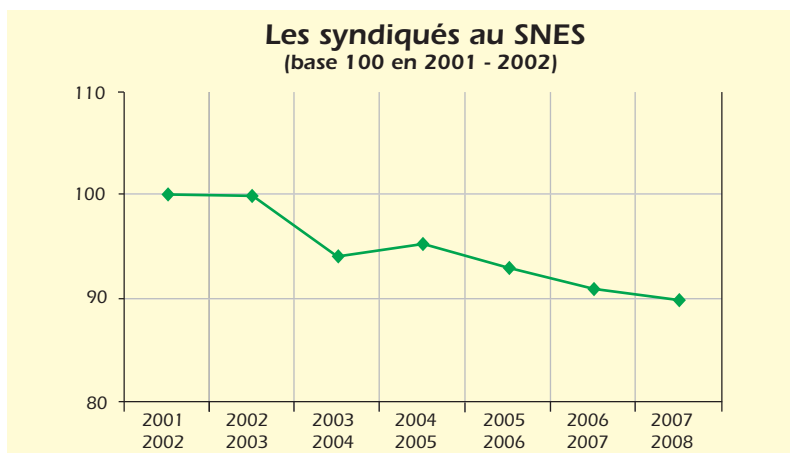
# Les syndiqué-e-s du SNES

## 3. Le SNES

« Dans la même ligne que les résultats aux élections professionnelles, la syndicalisation connaît une décline constante qui ne s'explique pas uniquement par les diminutions d'emplois, des inégalités importantes de mobilisation selon les départements et académies, une difficulté à faire émerger des actions clairement majoritaires. »

Une syndicalisation en décline. La diminution des recrutements, la suppression des MI-SE, les importants départs à la retraite de générations fortement syndiquées, autant de facteurs qui éclairent cette évolution mais n'expliquent pas tout. L'état d'organisation du syndicat dans les établissements joue également un rôle.

La part des syndiqués en activité est en constante diminution, et même si tous les adhérents partant à la retraite ne continuent pas à cotiser, la part des retraités parmi les syndiqués ne cesse d'augmenter. ●



### Répartition des syndiqués par « type d'établissement »

|             | 2001-02 | 2002-03 | 2003-04 | 2004-05 | 2005-06 | 2006-07 | 2007-08 |
|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Collège     | 41,0 %  | 39,8 %  | 39,8 %  | 40,6 %  | 40,6 %  | 40,7 %  | 40,5 %  |
| Lycée       | 38,6 %  | 37,9 %  | 38,2 %  | 38,1 %  | 37,8 %  | 38,3 %  | 37,9 %  |
| Retraités   | 7,5 %   | 7,7 %   | 8,4 %   | 8,7 %   | 9,0 %   | 9,4 %   | 10,1 %  |
| IUFM        | 5,3 %   | 6,3 %   | 5,3 %   | 4,7 %   | 4,6 %   | 3,8 %   | 3,7 %   |
| CIO         | 1,2 %   | 1,4 %   | 1,5 %   | 1,5 %   | 1,6 %   | 1,5 %   | 1,4 %   |
| Lycée prof. | 1,1 %   | 1,1 %   | 1,1 %   | 1,1 %   | 1,0 %   | 1,1 %   | 1,1 %   |
| Divers      | 5,2 %   | 5,7 %   | 5,7 %   | 5,2 %   | 5,4 %   | 5,3 %   | 5,2 %   |

### Répartition des syndiqués par « tranches d'âge »

|           | ≤ 35 ans | 36 / 45 ans | 46 / 55 ans | 56 / 60 ans | > 60 ans | Non connu |
|-----------|----------|-------------|-------------|-------------|----------|-----------|
| 2000-2001 | 29,4 %   | 20,3 %      | 32,0 %      | 10,9 %      | 7,3 %    | 0,1 %     |
| 2001-2002 | 29,6 %   | 20,4 %      | 29,9 %      | 12,5 %      | 7,5 %    | 0,1 %     |
| 2002-2003 | 29,9 %   | 20,6 %      | 27,7 %      | 13,9 %      | 7,8 %    | 0,1 %     |
| 2003-2004 | 28,6 %   | 20,7 %      | 26,1 %      | 15,9 %      | 8,6 %    | 0,1 %     |
| 2004-2005 | 28,2 %   | 21,5 %      | 24,0 %      | 17,0 %      | 9,2 %    | 0,1 %     |
| 2005-2006 | 27,5 %   | 22,2 %      | 22,9 %      | 17,6 %      | 9,7 %    | 0,1 %     |
| 2006-2007 | 26,6 %   | 23,0 %      | 22,0 %      | 17,3 %      | 11,0 %   | 0,1 %     |
| 2007-2008 | 26,0 %   | 24,0 %      | 21,2 %      | 16,3 %      | 12,4 %   | 0,1 %     |

Note : Selon le MEN, la proportion de professeurs de moins de 30 ans est en constante diminution, passant de 14,5 % à la rentrée 2001 à 11,5 % à la rentrée 2007 parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré. Celle des plus de 50 ans a peu varié : de 31 % en 2001 à 30,4 % en 2007.

### Répartition des syndiqués par « catégories »

|                | 2001-02 | 2002-03 | 2003-04 | 2004-05 | 2005-06 | 2006-07 | 2007-08 |
|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Certifiés      | 67,6 %  | 67,5 %  | 67,2 %  | 67,5 %  | 68,1 %  | 68,0 %  | 67,5 %  |
| Agrégés        | 13,5 %  | 13,7 %  | 14,1 %  | 14,5 %  | 14,6 %  | 14,9 %  | 15,0 %  |
| Retraités      | 7,5 %   | 7,7 %   | 8,4 %   | 8,7 %   | 9,0 %   | 9,4 %   | 10,1 %  |
| CPE            | 3,2 %   | 3,3 %   | 3,4 %   | 3,5 %   | 3,5 %   | 3,4 %   | 3,2 %   |
| Non titulaires | 3,4 %   | 3,3 %   | 3,0 %   | 2,4 %   | 1,7 %   | 1,6 %   | 1,6 %   |
| CO-Psy         | 1,2 %   | 1,4 %   | 1,5 %   | 1,5 %   | 1,5 %   | 1,4 %   | 1,4 %   |
| PEGC           | 0,9 %   | 0,8 %   | 0,8 %   | 0,7 %   | 0,6 %   | 0,5 %   | 0,5 %   |
| MI-SE          | 1,7 %   | 1,5 %   | 1,1 %   | 0,7 %   | 0,7 %   | 0,5 %   | 0,5 %   |
| Adj. ens.      | 0,3 %   | 0,2 %   | 0,2 %   | 0,1 %   | 0,1 %   | 0,1 %   | 0,1 %   |
| Divers         | 0,7 %   | 0,5 %   | 0,4 %   | 0,4 %   | 0,1 %   | 0,1 %   | 0,1 %   |

### Répartition des syndiqués par sexes

|        | 2001-02 | 2002-03 | 2003-04 | 2004-05 | 2005-06 | 2006-07 | 2007-08 |
|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Femmes | 62,0 %  | 62,3 %  | 62,1 %  | 62,2 %  | 62,6 %  | 62,4 %  | 62,6 %  |
| Hommes | 38,0 %  | 37,7 %  | 37,9 %  | 37,8 %  | 37,4 %  | 37,6 %  | 37,4 %  |

Note : Selon le MEN, la proportion de femmes dans le corps des certifiés est 61,2 % à la rentrée 2007 (60,4 % à la rentrée 2001). Pour le corps des agrégés, la proportion est de 51,2 % en 2007 (51 % en 2001).

## Les déchargé-e-s SNES (exclusivement)

3.  
 L'engagement militant

« La force du Snes repose d'abord sur un réseau de militants - locaux, départementaux, académiques, nationaux- sans égal dans le monde syndical. Là encore, les générations massivement syndiquées, qui comptent de nombreux militants expérimentés et en responsabilité, quittent la vie active. »

### Du S4, année 2006/2007

| Catégorie       | Nbre | Moy. âge | Volume | Moy. vol. | % nombre |
|-----------------|------|----------|--------|-----------|----------|
| Toutes H+F      | 181  | 47,5     | 58,7   | 0,324     |          |
| Toutes F        | 90   | 48,4     | 30,9   | 0,343     | 49,7 %   |
| Toutes H        | 91   | 46,7     | 27,8   | 0,305     | 50,3 %   |
| Agrégés H + F   | 33   | 48,5     | 10,8   | 0,327     |          |
| Agrégés H       | 16   | 48,5     | 4,8    | 0,299     | 48,5 %   |
| Agrégés F       | 17   | 48,4     | 6,0    | 0,353     | 51,5 %   |
| Certifiés H + F | 115  | 48,0     | 38,0   | 0,330     |          |
| Certifiés H     | 61   | 49,0     | 22,6   | 0,371     | 53,0 %   |
| Certifiés F     | 54   | 46,8     | 15,4   | 0,284     | 47,0 %   |

### 2008/2009

| Nbre | Moy. âge | volume | Moy. vol. | % nombre |
|------|----------|--------|-----------|----------|
| 184  | 46,9     | 58,0   | 0,315     |          |
| 94   | 46,7     | 27,2   | 0,289     | 51,1 %   |
| 90   | 47,0     | 30,8   | 0,342     | 48,9 %   |
| 31   | 47,5     | 9,5    | 0,306     |          |
| 17   | 47,6     | 5,5    | 0,321     | 54,8 %   |
| 14   | 47,4     | 4,1    | 0,289     | 45,2 %   |
| 117  | 47,4     | 36,9   | 0,315     |          |
| 58   | 48,4     | 20,4   | 0,352     | 49,6 %   |
| 59   | 46,5     | 16,4   | 0,279     | 50,4 %   |

### S3 + S2, 2006/2007

| Catégorie       | Nbre | Moy. âge | Volume | Moy. vol. | % nombre |
|-----------------|------|----------|--------|-----------|----------|
| Toutes H+F      | 945  | 44,9     | 242,2  | 0,256     |          |
| Toutes F        | 415  | 44,6     | 106,1  | 0,256     | 43,9 %   |
| Toutes H        | 530  | 45,2     | 136,1  | 0,257     | 56,1 %   |
| Agrégés H + F   | 131  | 45,3     | 35,7   | 0,273     |          |
| Agrégés H       | 78   | 45,6     | 22,0   | 0,283     | 59,5 %   |
| Agrégés F       | 53   | 44,8     | 13,7   | 0,258     | 40,5 %   |
| Certifiés H + F | 687  | 45,2     | 179,9  | 0,262     |          |
| Certifiés H     | 392  | 45,3     | 101,1  | 0,258     | 57,1 %   |
| Certifiés F     | 295  | 45,0     | 78,8   | 0,267     | 42,9 %   |

### S3 + S2, 2008/2009

| Nbre | Moy. âge | volume | Moy. vol. | % nombre |
|------|----------|--------|-----------|----------|
| 952  | 45,0     | 239,9  | 0,252     |          |
| 435  | 44,7     | 103,9  | 0,239     | 45,7 %   |
| 517  | 45,2     | 136,0  | 0,263     | 54,3 %   |
| 147  | 45,3     | 36,4   | 0,247     |          |
| 85   | 45,1     | 22,1   | 0,260     | 57,8 %   |
| 62   | 45,7     | 14,3   | 0,230     | 42,2 %   |
| 688  | 44,9     | 176,5  | 0,257     |          |
| 378  | 45,4     | 99,8   | 0,264     | 54,9 %   |
| 310  | 44,2     | 76,7   | 0,247     | 45,1 %   |

### S4, année 2006/2007 - Jeunesse

| Catégorie       | Tout âge |          | âge < 45 |          | âge > = 45 |          |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|------------|----------|
|                 | Nbre     | % nombre | Nbre     | % nombre | Nbre       | % nombre |
| Toutes H+F      | 181      |          | 62       | 34,3 %   | 119        | 65,7 %   |
| Toutes F        | 91       | 50,3 %   | 30       | 48,4 %   | 61         | 51,3 %   |
| Toutes H        | 90       | 49,7 %   | 32       | 51,6 %   | 58         | 48,7 %   |
| Agrégés H + F   | 33       |          | 11       | 33,3 %   | 22         | 66,7 %   |
| Certifiés H + F | 115      |          | 37       | 32,2 %   | 78         | 67,8 %   |

### 2008/2009 - Jeunesse

|  | Tout âge |          | âge < 45 |          | âge > = 45 |          |
|--|----------|----------|----------|----------|------------|----------|
|  | Nbre     | % nombre | Nbre     | % nombre | Nbre       | % nombre |
|  | 184      |          | 71       | 38,6 %   | 113        | 61,4 %   |
|  | 94       | 51,1 %   | 35       | 49,3 %   | 59         | 52,2 %   |
|  | 90       | 48,9 %   | 36       | 50,7 %   | 54         | 47,8 %   |
|  | 31       |          | 11       | 35,5 %   | 20         | 64,5 %   |
|  | 117      |          | 43       | 36,8 %   | 74         | 63,2 %   |

### S3 + S2, année 2006/2007 - Jeunesse

| Catégorie       | Tout âge |          | âge < 45 |          | âge > = 45 |          |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|------------|----------|
|                 | Nbre     | % nombre | Nbre     | % nombre | Nbre       | % nombre |
| Toutes H+F      | 945      |          | 464      | 49,1 %   | 481        | 50,9 %   |
| Toutes F        | 415      | 43,9 %   | 198      | 47,7 %   | 217        | 52,3 %   |
| Toutes H        | 530      | 56,1 %   | 266      | 50,2 %   | 264        | 49,8 %   |
| Agrégés H + F   | 131      |          | 66       | 50,4 %   | 65         | 49,6 %   |
| Certifiés H + F | 687      |          | 334      | 48,6 %   | 353        | 51,4 %   |

### 2008/2009 - Jeunesse

|  | Tout âge |          | âge < 45 |          | âge > = 45 |          |
|--|----------|----------|----------|----------|------------|----------|
|  | Nbre     | % nombre | Nbre     | % nombre | Nbre       | % nombre |
|  | 952      |          | 468      | 49,2 %   | 484        | 50,8 %   |
|  | 435      | 45,7 %   | 215      | 49,4 %   | 220        | 50,6 %   |
|  | 517      | 54,3 %   | 253      | 48,9 %   | 264        | 51,1 %   |
|  | 147      |          | 72       | 49,0 %   | 75         | 51,0 %   |
|  | 688      |          | 342      | 49,7 %   | 346        | 50,3 %   |

### Congrès de Clermont

Le renouvellement des militant(e)s en charge de l'activité du Snes doit être une préoccupation permanente de notre syndicat. Il s'agit de relever le défi du militantisme syndical dans une période marquée par un renouvellement de la profession

sans précédent. (...) Un effort important doit être fait pour parvenir à une représentation globalement équilibrée dans nos instances entre les femmes et les hommes. la parité est un objectif politique que le Snes s'emploiera à atteindre. ●

## Élections professionnelles

1.

« Dans notre secteur, les élections professionnelles de décembre 2008 n'ont pas apporté de bouleversements des grands équilibres syndicaux établis depuis fort longtemps. »

On observera en tout premier lieu l'augmentation de la participation en décembre 2008. Une première après une baisse continue depuis de nombreux scrutins. Est-ce le signe d'un renouveau d'intérêt pour déterminer la représentativité de la profession ? Ou plutôt un regain de confiance dans le syndicalisme ?

La diminution du nombre des inscrits traduit l'effet des suppressions de postes couplées aux baisses des recrutements des dernières années (moins 11 000 inscrits). Malgré un beau succès à la CAPN des chaires supérieures, ces résultats marquent un recul du SNES de globalement 2 points.

Le SNES a-t-il été victime de l'augmentation du nombre de votants et des

renouvellements qui se sont déroulés dans la profession ?

Certains collègues auraient-ils mal perçu les prises de position du SNES sur la réforme des lycées, ce qui semble démenti par l'examen détaillé de certains dépouillements.



Les suppressions de postes, les interventions provocatrices du ministre ont-elles conduit des électeurs à en faire porter une partie de la responsabilité sur le syndicat très largement majoritaire ?

Faut-il y voir encore une conséquence de la baisse de syndicalisation constatée ces dernières années ?

L'hypothèse la plus vraisemblable est peut-être la combinaison de toutes ces pistes dans des proportions variables selon les corps, les académies, les types d'établissement.

Toujours est-il que tous les militants du SNES, dans la perspective du congrès ne peuvent éviter une réflexion sur le résultat de ces élections. ●

CAPN : Agrégés, Certifiés, Chaires Sup, CPE, CIO

| 2005       |    | INSCR   | VOTA    | NULS  | EXPRI   | SNES    | SGEN   | SNALC  | FO     | SE     | SUD    | SNCL  | CGT   | CNGA  | CFTC  | SNETAA | SAGES | SIES | SNPCT |
|------------|----|---------|---------|-------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|------|-------|
| Agrégés    | 1  | 60 339  | 33 729  | 1 136 | 32 593  | 16 153  | 3 894  | 4 813  | 1 792  | 1 449  | 1 585  | 342   | 474   | 224   | 551   | 0      | 1 193 | 0    | 123   |
| Certifiés  | 2  | 251 520 | 152 779 | 7 188 | 145 591 | 76 864  | 15 169 | 12 865 | 9 477  | 11 022 | 9 540  | 4 631 | 3 266 | 742   | 1 361 | 654    | 0     | 0    | 0     |
| Chair. Sup | 3  | 2 238   | 1 206   | 47    | 1 159   | 530     | 102    | 386    | 53     | 0      | 0      | 0     | 0     | 36    | 52    | 0      | 0     | 0    | 0     |
| CPE        | 4  | 12 800  | 10 523  | 660   | 9 863   | 4 537   | 1 535  | 185    | 480    | 1 544  | 501    | 138   | 337   | 0     | 0     | 606    | 0     | 0    | 0     |
| CIO        | 5  | 4 973   | 4 393   | 194   | 4 199   | 2 460   | 1 026  | 0      | 175    | 106    | 335    | 0     | 97    | 0     | 0     | 0      | 0     | 0    | 0     |
| Total      | <6 | 331 870 | 202 630 | 9 225 | 193 405 | 100 544 | 21 726 | 18 249 | 11 977 | 14 121 | 11 961 | 5 111 | 4 174 | 1 002 | 1 964 | 1 260  | 1 193 | 0    | 123   |

CAPN : Agrégés, Certifiés, Chaires Sup, CPE, CIO

| 2008       |    | INSCR   | VOTA    | NULS  | EXPRI   | SNES   | SGEN   | SNALC  | FO     | SE     | SUD    | SNCL  | CGT   | CNGA | CFTC  | SNETAA | SAGES | SIES  | SNPCT |
|------------|----|---------|---------|-------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Agrégés    | 1  | 59 207  | 35 633  | 986   | 34 647  | 16 632 | 3 995  | 5 254  | 1 922  | 1 615  | 1 746  | 357   | 647   | 186  | 394   | 0      | 1 719 | 0     | 180   |
| Certifiés  | 2  | 241 936 | 153 916 | 6 096 | 147 820 | 74 902 | 15 060 | 13 247 | 10 044 | 12 736 | 10 186 | 3 964 | 4 245 | 402  | 1 110 | 611    | 0     | 1 103 | 210   |
| Chair. Sup | 3  | 2 216   | 1 321   | 46    | 1 275   | 607    | 122    | 404    | 75     | 0      | 0      | 0     | 0     | 0    | 67    | 0      | 0     | 0     | 0     |
| CPE        | 4  | 12 616  | 10 547  | 665   | 9 882   | 4 320  | 1 582  | 205    | 570    | 1 703  | 486    | 126   | 405   | 0    | 0     | 485    | 0     | 0     | 0     |
| CIO        | 5  | 4 617   | 4 109   | 140   | 3 969   | 2 207  | 1 036  | 0      | 177    | 113    | 346    | 0     | 90    | 0    | 0     | 0      | 0     | 0     | 0     |
| Total      | <6 | 320 592 | 205 526 | 7 933 | 197 593 | 98 668 | 21 795 | 19 110 | 12 788 | 16 167 | 12 764 | 4 447 | 5 387 | 588  | 1 571 | 1 096  | 1 719 | 1 103 | 390   |

CAPN : Agrégés, Certifiés, Chaires Sup, CPE, CIO en Pourcentage

| 2008       |    | INSCR   | VOTA  | NULS | EXPRI | EXP. / INSC | SNES    | SGEN  | SNALC | FO   | SE    | SUD  | SNCL | CGT  | CNGA | CFTC | SNETAA | SAGES | SIES | SNPCT |
|------------|----|---------|-------|------|-------|-------------|---------|-------|-------|------|-------|------|------|------|------|------|--------|-------|------|-------|
| Agrégés    | 1  | 59 207  | 60,18 | 2,77 | 97,23 | 58,52       | 48,004  | 11,53 | 15,16 | 5,55 | 4,66  | 5,04 | 1,03 | 1,87 | 0,54 | 1,14 | 0,00   | 4,96  | 0,00 | 0,52  |
| Certifiés  | 2  | 241 936 | 63,62 | 3,96 | 96,04 | 61,10       | 50,671  | 10,19 | 8,96  | 6,79 | 8,62  | 6,89 | 2,68 | 2,87 | 0,27 | 0,75 | 0,41   | 0,00  | 0,75 | 0,14  |
| Chair. Sup | 3  | 2 216   | 59,61 | 3,48 | 96,52 | 57,54       | 47,61   | 9,57  | 31,69 | 5,88 | 0,00  | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5,25 | 0,00   | 0,00  | 0,00 | 0,00  |
| CPE        | 4  | 12 616  | 83,60 | 6,31 | 93,69 | 78,33       | 43,72   | 16,01 | 2,07  | 5,77 | 17,23 | 4,92 | 1,28 | 4,10 | 0,00 | 0,00 | 4,91   | 0,00  | 0,00 | 0,00  |
| CIO        | 5  | 4 617   | 89,00 | 3,41 | 96,59 | 85,96       | 55,61   | 26,10 | 0,00  | 4,46 | 2,85  | 8,72 | 0,00 | 2,27 | 0,00 | 0,00 | 0,00   | 0,00  | 0,00 | 0,00  |
| Total      | <6 | 320 592 | 64,11 | 3,86 | 96,14 | 61,63       | 49,9350 | 11,03 | 9,67  | 6,47 | 8,18  | 6,46 | 2,25 | 2,73 | 0,30 | 0,80 | 0,55   | 0,87  | 0,56 | 0,20  |

CAPN : Agrégés, Certifiés, Chaires Sup, CPE, CIO en différence de pourcentage 2008-2005

|            |    | INSCR   | VOTA | NULS  | EXPRI | EXPRI / INSCR | SNES  | SGEN  | SNALC | FO   | SE   | SUD   | SNCL  | CGT   | CNGA  | CFTC  | SNETAA | SAGES | SIES | SNPCT |
|------------|----|---------|------|-------|-------|---------------|-------|-------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|------|-------|
| Agrégés    | 1  | 59 207  | 4,28 | -0,60 | 0,60  | 4,50          | -1,56 | -0,42 | 0,40  | 0,05 | 0,22 | 0,18  | -0,02 | 0,41  | -0,15 | -0,55 | 0,00   | 1,30  | 0,00 | 0,14  |
| Certifiés  | 2  | 241 936 | 2,88 | -0,74 | 0,74  | 3,21          | -2,12 | -0,23 | 0,13  | 0,29 | 1,05 | 0,34  | -0,50 | 0,63  | -0,24 | -0,18 | -0,04  | 0,00  | 0,75 |       |
| Chair. Sup | 3  | 2 216   | 5,72 | -0,41 | 0,41  | 5,75          | 1,88  | 0,77  | -1,62 | 1,31 | 0,00 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | -3,11 | 0,77  | 0,00   | 0,00  | 0,00 | 0,00  |
| CPE        | 4  | 12 616  | 1,39 | 0,03  | -0,03 | 1,27          | -2,28 | 0,45  | 0,20  | 0,90 | 1,58 | -0,16 | -0,12 | 0,68  | 0,00  | 0,00  | -1,24  | 0,00  | 0,00 | 0,00  |
| CIO        | 5  | 4 617   | 0,66 | -1,01 | 1,01  | 1,53          | -2,98 | 1,67  | 0,00  | 0,29 | 0,32 | 0,74  | 0,00  | -0,04 | 0,00  | 0,00  | 0,00   | 0,00  | 0,00 | 0,00  |
| Total      | <6 | 320 592 | 3,05 | -0,69 | 0,69  | 3,36          | -2,05 | -0,20 | 0,24  | 0,28 | 0,88 | 0,28  | -0,39 | 0,57  | -0,22 | -0,22 | -0,10  | 0,25  | 0,56 | 0,13  |

## Incontournable, la physique appliquée

La réussite des enseignements technologiques tient à de multiples facteurs, et notamment à :

- une pédagogie qui part de la confrontation au réel pour élaborer savoir-faire et savoirs abstraits ;
- la mise en synergie de l'ensemble des disciplines pour éclairer un champ technologique et permettre aux jeunes de se construire en même temps une culture technique et une culture de citoyen.

La physique appliquée est enseignée dans :

- les différentes séries STI ;
- la spécialité PLPI de la série STL ;
- la plupart des BTS industriels.

En s'appuyant sur les systèmes utilisés en enseignement technologique, il s'agit d'accéder à une compréhension des phénomènes physiques en jeu pour agir efficacement sur ces systèmes et par là même de contribuer à l'élaboration d'une culture scientifique.

Cet enseignement forme donc un pont entre la physique en tant que science – tendant à la compréhension du monde – et des technologies qui tendent à répondre à un besoin dans un contexte donné, par la création de produits sur tout leur cycle de vie.

L'enseignant de physique appliquée doit donc dialoguer avec les enseignants de sciences et technologie, distinguer dans des systèmes industriels variés les éléments sur lesquels appuyer son enseignement et être capable de mettre en œuvre ces systèmes. Ces compétences ne se construisent que dans une familiarité avec les systèmes industriels ; elles ne peuvent être exigées d'un enseignant de physique-chimie. Aux côtés de ses collègues de sciences et techniques, il doit s'affirmer en tant que scientifique, ne pas limiter son enseignement aux nécessités techniques, mettre en perspective et faire apparaître les liens entre les différents domaines de la physique.

Il n'est pas envisageable de partager son champ de compétences entre un enseignant de physique-chimie et un autre de sciences et techniques au risque de perdre toute synergie.

Pour le SNES, un recrutement spécifique est donc indispensable ; l'option « physique appliquée » du CAPES doit être de nouveau ouverte. Elle pourrait être renouvelée en se centrant sur le traitement de l'information (analogique et numérique), l'étude des capteurs et la gestion de l'énergie, principalement électrique. ●

Bruno Bitouzé, U et A

## A2 : une évaluation volée et problématique

Alors que les livrets de compétences ne sont pas encore en place parce que toujours en expérimentation, les professeurs de langues doivent d'ores et déjà remplir la grille d'évaluation du A2 (un des niveaux de compétences du CECRL) qui n'est ni plus ni moins que celle du socle commun ! Outre le fait que l'institution pousse à ce que les élèves de Troisième choisissent leur LV1 afin de garantir l'obtention du A2 (dans certains collèges, l'arrivée des « contrats d'objectifs » poussent certains principaux à faire du zèle sur les résultats obtenus au brevet), cette évaluation est désormais, dans certaines académies, à la charge des chefs d'établissement sans doute mieux à même d'évaluer les élèves que les professeurs ! Comme avec les certifications, dont les sujets sont donnés par les organismes certificateurs, le A2, dans ces conditions, signifie la dépossession du pouvoir et du savoir évaluer des enseignants. Pire, comme son obtention ne se base ni sur du réel contrôle continu ni sur des épreuves finales, sa valeur est plus que douteuse ; comme ont déjà pu le constater les collègues de lycée qui reçoivent pourtant en Seconde des élèves ayant obtenu le

A2... Le manque de cohérence de la traduction du CECRL dans les programmes et les évaluations se joue donc tant au niveau du collège que du lycée. Or, l'esprit même du cadre était d'harmoniser les pratiques et les outils d'évaluation.

Afin de répondre au souci d'équité entre les élèves nous devons donc exiger une vraie reconnaissance des savoirs acquis en LV par nos élèves au collège, qu'ils soient linguistiques, culturels ou de communication. Les enseignants pourraient le faire via une épreuve terminale dont la réussite donnerait accès au niveau A2 du CECRL. Celle-ci aurait une vraie valeur au lieu d'être une simple attestation non reconnue. Nous refusons d'être déposés de l'évaluation comme c'est le cas actuellement pour A2 dans certains établissements via l'espace numérique de travail dont se servent les chefs d'établissement. De plus, nous ne pouvons accepter que la validation de A2 conditionne l'obtention du brevet. ●

Thérèse Jamet-Madec  
Secteur contenus

## Refusons l'orientation active

Un CO-Psy pour 1 500 élèves dans le secondaire, un pour 15 000 à l'université, c'est dans ce contexte de pénurie de personnels qualifiés que le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en place l'année dernière l'orientation active. Il s'agit de donner un avis aux lycéens sur leurs choix de licence.

Pour ce faire les lycéens doivent indiquer leur série de bac, leurs résultats scolaires, puis reçoivent un avis, assorti parfois d'un conseil d'inscription dans une autre formation jugée plus adéquate. Cette disposition soulève divers problèmes :

- les personnels qui répondent n'ont le plus souvent aucune qualification pour donner des conseils et ne connaissent pas toujours les contenus de formation du secondaire et de l'ensemble des formations du supérieur ;

- il est difficile de faire un pronostic d'échec ou de réussite, c'est d'autant plus illusoire lorsque la connaissance que l'on a de l'élève se résume à quelques notes ;

- la notation des enseignants du secondaire n'est pas toujours la même d'un enseignant et d'un lycée à l'autre ;

- mais, et c'est la critique majeure que l'on peut faire à ce dispositif, l'orientation active est une première attaque contre la libre inscription des étudiants à l'Université. Ainsi, les jeunes dont les familles sont les plus éloignées de l'enseignement supérieur, seront ceux qui vont sans doute plus facilement accepter un avis négatif, et autocensurer leur inscription à l'université. En outre, depuis la LRU, la pré-inscription à l'université est obligatoire.

La tentation est grande pour certaines universités de considérer le dos-

sier d'orientation active comme une pré-inscription, et de présélectionner les étudiants qui seront, selon eux, les « meilleurs » et donc de leur apporter les résultats de réussite aux examens qui leur permettront un financement conséquent dans le cadre de leur autonomie. Quel rapport, dès lors, avec le choix d'orientation du jeune ? Le SNES doit clairement demander l'abandon de l'orientation active. Il doit, en tant que syndicat majoritaire dans le second degré, infor-

mer les familles – notamment les fédérations de parents – sur le caractère nocif et pernicieux de la procédure. Il doit, avec la FSU, demander la non-application de cette procédure. Il doit de nouveau exiger la reprise d'un recrutement conséquent de CO-Psy afin d'accompagner les élèves dans la construction de leur personne et la projection dans leur avenir. ●

Laure Bennassar & David Coulon, *École Émancipée*

## Information-documentation : pour un nouveau départ !

L'éducation à la culture de l'information est un élément essentiel et original du projet de culture commune porté par le SNES. C'est un enjeu de société reconnu par des instances internationales (Unesco), par des chercheurs (équipe de recherche en technologie éducative « culture informationnelle et curriculum documentaire ») et par les pouvoirs publics (rapport du Sénat sur « l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse », 10/08).

La formation à l'information-documentation de tous les élèves du collège et du lycée suppose des instructions pédagogiques officielles : nous demandons un groupe de travail ministériel auquel seraient associés les associations professionnelles et les syndicats. Le SNES doit œuvrer à l'instauration de séquences d'apprentissages info-documentaires. Sous la responsabilité du professeur documentaliste, elles seraient prises en charge par un binôme professeur documentaliste/professeur d'une autre discipline – toute activité documentaire s'inscrivant dans un contexte disciplinaire, dans le cadre d'un travail de groupe et avec une évaluation conjointe des deux professeurs concernés. Cette formation nécessite un cadre horaire pour permettre une progression des apprentissages info-documentaires.

Au collège, il faut que les DGH soient abondées pour que dans

l'emploi du temps des élèves soit prévue 1 heure par semaine par demi-classe d'activités info-documentaires, dans une discipline au choix de l'équipe pédagogique (soit dans la grille horaire, de la Sixième à la Troisième ? 0,5 heure élève et 1 heure professeur). Au lycée, nous revendiquons l'instauration d'un module d'information-documentation, obligatoire au premier ou au second semestre, pour tous les élèves de Seconde. L'organisation modulaire offre une souplesse adaptée aux pratiques de recherche documentaire. Un module d'1 heure par semaine par demi-classe (soit 2 heures élève et 4 heures professeur sur 1 semestre) permettrait d'atteindre l'objectif de préparer efficacement aux TPE de Première.

La reconnaissance d'un enseignement de l'information-documentation doit aller de pair avec celle des enseignants documentalistes qui en sont les garants. Cela passe par : la définition d'un taux d'encadrement (un professeur documentaliste pour douze classes), la révision du calcul de leur service pour dégager le temps nécessaire au travail pédagogique et la création d'un corps d'aide documentaliste en appui aux tâches de gestion (congrès de Toulouse). ●

Collectif national des enseignants documentalistes du SNES

## Quelques interrogations sur les rapports préparatoires

### I. Réussir, ça veut dire quoi ?

C'est un des verbes que l'on rencontre le plus souvent, autant dans les publications officielles que dans celles des syndicats, notamment du SNES. On pourrait s'en réjouir si ce mot était clairement défini, ce qui n'est jamais le cas.

Passer automatiquement d'une classe à l'autre sans aucun travail, est-ce réussir ?

Décrocher un brevet ou même un bac grâce à un manque flagrant d'exigence (barèmes laxistes, pressions sur les jurys, etc.), est-ce réussir ?

Rentrer en fac en sachant à peine rédiger une lettre, est-ce réussir ? En 2002, Stéphane Beaud, dans son livre 80 % au bac, et après ? nous a mis en garde contre toute conception démagogique de la réussite.

### II. Qui est responsable de l'échec scolaire ?

Si je ne pensais pas que les origines sociales et les conditions d'enseignement ont leur part dans l'échec de beaucoup d'élèves, je ne serais pas au SNES.

Mais faut-il pour autant soutenir que les familles et les élèves en échec ne sont que des victimes et qu'ils n'ont aucune responsabilité dans leur situation ?

Pourquoi laisser à la droite les valeurs d'effort et de responsabilité individuelle ?

Ne voit-on pas dans nos classes des élèves d'origine modeste travailler dur et réussir pendant que d'autres ne font rien et échouent ?

Est-ce rendre service aux élèves de les déresponsabiliser en permanence ?

### III. Les classes hétérogènes sont-elles « la meilleure solution » ?

Sans doute oui quand l'hétérogénéité est limitée. Mais, ces dernières années, avec le passage automatique généralisé, on atteint des degrés inimaginables, surtout en Quatrième et en Troisième, où ceux qui refusent tout travail tirent le niveau vers le bas. Ça fait longtemps que l'inverse n'est plus vrai.

### IV. Quel est le meilleur système d'indexation des pensions ?

« L'indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires est la principale raison de la dégradation actuelle du pouvoir d'achat des retraités »

Cette affirmation hâtive serait exacte si les salaires augmentaient normalement. Or, depuis 1982, notre pouvoir d'achat, à échelon égal, baisse en moyenne de 1 % par an. Plus concrètement cette année : salaires : + 0,8 % / pensions : + 2,1 %. ●

Christian Marry (Ardennes) (SNES depuis 1979)

## Obtenir un véritable service public d'accompagnement à la scolarité

**L**e Gouvernement prétend s'intéresser aux élèves en difficulté mais il dégrade leurs conditions d'étude et renvoie l'aide hors du temps scolaire.

L'accompagnement éducatif fait ainsi l'objet d'un investissement financier important alors que l'Etat se désengage sur le temps scolaire (suppressions massives de postes, dynamitage des ZEP, assouplissement de la carte scolaire, abaissement des exigences via le socle ...).

Dans le cadre d'une vision de l'école qu'il a résumée en septembre dernier (« des savoirs bien ciblés et de l'accompagnement »), Xavier Darcos promet de fait une école après l'école qui vise à disqualifier celle-ci en retour.

C'est parce que nous avons conscience de ces enjeux que nous avons appelé les personnels à veiller à ce qu'aucune activité de l'accompagnement éducatif n'entre en concurrence avec celles du temps ordinaire de l'école. La tâche n'est pas aisée et on a pu constater de premières dérives avec certaines heures d'ATP ou de chorale.

Devons-nous appeler les personnels à refuser l'accompagnement éducatif, comme certains militants nous le demandent ? Une telle consigne ne serait assurément pas comprise par tous ceux qui ont saisi l'occasion de l'accompagnement éducatif pour faire reconnaître

leur engagement, jusqu'ici bénévole, dans des clubs (théâtre, journal...), ni par tous ceux qui depuis des années assurent des aides aux devoirs, ni par les parents d'élèves qui voient là une réponse possible à leur souci, bien légitime, de faire réussir leur enfant.

Le SNES ne défend pas pour autant un tel dispositif qui, de grignotage en grignotage et dans le contexte de récession éducative, porte le germe d'un démantèlement du service public d'éducation qui ferait le jeu du privé.

Nous affirmons que l'aide aux élèves doit être pensée d'abord et avant tout au sein de la classe, ce qui doit interroger les contenus d'enseignement, les horaires, les pratiques pédagogiques, la formation des enseignants...

Mais nous revendiquons aussi la création d'un service public d'accompagnement à la scolarité qui offre, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire, l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social (apports culturels et éducatifs). Reste à définir ce que pourraient être les missions de ses acteurs, dans une visée partagée de démocratisation. ●

Monique Daune, Claudie Mauger, *U et A*

## N'oublions pas les EP1 !

**L**es EP1 marquent l'abandon de l'éducation prioritaire et du droit à la réussite pour tous. Ils ont été créés pour faciliter l'expérimentation et la déréglementation et nous allons commencer à en ressentir les effets.

En 2006, Darcos « relance » l'éducation prioritaire avec les EP1. Les rectorats qui ont organisé des réunions bilan y ont surtout invité des établissements-vitrines présentant des projets en avant-première et souvent en avance sur les réformes. Mais nous ne comptons plus les EP1 en très grande difficulté, sans oublier tous les établissements qui sont sortis ou doivent sortir de tout dispositif d'éducation prioritaire. L'assouplissement de la carte scolaire n'a fait que renforcer les difficultés rencontrées et ghettoïser encore davantage ces établissements. Les assistants pédagogiques ne sont parfois pas tous présents, et quand bien même, ils ne peuvent en aucun cas remplacer un enseignant formé. Et dans ces établissements, moins nombreux mais normalement mieux dotés, on trouve des postes vacants ou des postes de CPE attribués à un assistant d'éducation contractualisé. Précarisation du personnel donc, mais également restructuration en profondeur des missions des enseignants grâce à une redéfinition locale et décloisonnée de leur service. C'est le cas notamment des pro-

fesseurs référents, mais très rapidement, ce mode de fonctionnement s'étend aux coordonnateurs de REP.

C'est d'abord dans les EP1 que sont encouragés les groupes de compétences, c'est-à-dire de niveau. Les parcours individualisés « permettent » aux élèves en grande difficulté d'être en entreprise une partie de la semaine et d'avoir un emploi du temps aménagé à 13 heures de cours environ, limité à l'acquisition du socle commun. Il ne s'agit là que d'exemples. Mais n'attendons pas pour réagir que ces expériences soient généralisées, comme ce fut le cas pour l'accompagnement éducatif, et qu'elles entérinent définitivement le socle commun et la fin des horaires nationaux. S'installera alors définitivement un collège où les élèves qui réussissent auront accès aux meilleurs groupes de compétences et où les plus en difficulté se verront proposer une professionnalisation précoce ! Quelle ambition ! Cette année, les recteurs pourront créer le nombre de postes à profil qu'ils souhaitent et les premiers internats d'excellence ont vu le jour. Rappelons les dangers que représentent ces établissements expérimentaux. ●

Loïc Saint-Martin, *École Émancipée, Collège Stella-Blandy (31)*

## Les médiateurs scolaires : le « décret Robien » des CPE

**O**n savait que l'éducatif n'était pas la priorité de ce gouvernement, et que le recrutement de CPE était loin d'être sa préoccupation... Darcos nous apprend en ce mois de janvier 2009 qu'une partie de nos missions de suivi de l'absentéisme que nous effectuons, notamment avec les assistantes sociales, seront désormais assurées notamment par des personnels en contrats aidés, précaires, non formés... Tout est donc possible, tout le monde peut remplacer tout le monde dans ses missions, plus aucune formation n'est nécessaire pour travailler avec des adolescents, que ce soit pour leur enseigner ou les accompagner dans leur scolarité et ses hauts et bas...

Le SNES, syndicat majoritaire chez les CPE se doit d'être aujourd'hui le syndicat qui dira NON à cette MESURE réforme.

Non pas un NON de circonstance mais un NON ferme à ce qu'un personnel en contrat aidé (donc non titulaire, un personnel temporaire sur ses missions – c'est l'objectif de ce type de contrat) puisse effectuer une mission aujourd'hui assurée par des personnels formés ayant accès à des informations personnelles et confidentielles à propos des élèves et de leurs familles.

Le SNES doit refuser que ce travail de suivi personnel, de conduites d'entretiens, de connaissance de l'élève et de sa famille, du contexte dans lequel il évolue, de réorientation vers les bons interlocuteurs,

ne soit effectué par d'autres personnels que ceux dont aujourd'hui relèvent entièrement ces missions : CPE et assistants sociaux. Cette mesure est une illusion quand à la résolution d'un problème aussi complexe.

Mais les effets d'annonce et la mise en place rapide de ce nouveau dispositif doivent nous motiver à agir rapidement.

Le SNES avec la FSU doivent être à l'initiative d'une pétition

intersyndicale qui sera relayée auprès de tous les personnels pour le recrutement de CPE et d'Assistants sociaux.

Le SNES doit appeler les collègues CPE à refuser de donner des informations personnelles concernant les familles à ces nouveaux médiateurs. ●

Jean-Marie Barbazanges, Régis Rémy,  
Ingrid Darroman, CPE, École Émanicipée

## Technologie : pour le refus du nouveau programme

**L**e groupe technologie du S4 relaie l'inquiétude des enseignants de la discipline face aux difficultés qu'ils vont connaître à la rentrée prochaine et aux non-réponses obtenues du ministère et des IG.

Il dénonce la volonté manifeste de déconstruction sans aucune justification de la technologie collège perçue dans le nouveau programme et l'attaque portée à la liberté pédagogique des enseignants.

Comme les autres, cette discipline ne peut s'inscrire dans l'appropriation d'une culture commune que par les complémentarités d'approches et de contenus clairement identifiés et reconnus qu'elle propose.

Jusqu'à ce jour la technologie exploitait des modalités pédagogiques spécifiques et originales et abordait le concept d'objet technique à partir du besoin pour lequel celui-ci est conçu. Elle permettait à l'élève d'être plus concepteur et réalisateur avisé que simple opérateur, utilisateur ou manipulateur.

Par la préconisation, dans le nouveau programme, d'utiliser la démarche d'investigation empruntée aux enseignements scientifiques, la technologie perd son âme dans des activités qui ne permettent que de mettre en évidence :

- des phénomènes que les sciences physiques et chimiques cerneront, isoleront et modéliseront ;

- des exemples concrets de manipulation de figures géométriques, de grandeurs et de mesures qui pourront être exploités en mathématiques ;

- l'impact des produits sur l'environnement et le cycle des espèces qui sera étudié plus particulièrement en sciences de la vie et de la Terre.

Bien triste évolution des pratiques qui ne faisant plus appel à la capacité d'analyse et à l'intelligence de l'élève ne demandent que d'isoler et rendre compte pour une exploitation future.

La technologie participait à l'acquisition et à la validation de près de 80 % des items du B2i. Le nouveau programme, où aucun temps d'enseignement de pratiques TIC n'est clairement identifié (il est juste préconisé de « s'appuyer sur les compétences acquises » à l'école et de « favoriser une approche » de certaines notions liées au traitement de l'information) ne permettra plus la structuration des connaissances dans les conditions d'effectifs et de moyens subis actuellement.

Le groupe technologie propose que le SNES mette en débat la volonté souvent exprimée par les collègues de refuser en l'état l'application du nouveau programme de technologie à la rentrée 2009. ●

*Le groupe technologie  
du secteur Contenu du SNES*  
Alain Brayer



## Mission générale d'insertion : lutte contre le décrochage scolaire

**L**a MGI a pour objectif prioritaire de contribuer à réduire le nombre d'élèves risquant de quitter le système éducatif sans diplôme ni qualification. L'activité des « Groupes d'aide à l'insertion » (GAIN) dans les EPLE contribue à la réalisation de cet objectif notamment à travers la mise en place d'actions de prévention menées par les équipes éducatives.

Ces actions concernent en priorité les jeunes âgés de plus de 16 ans scolarisés principalement dans la voie professionnelle, générale et technologique.

Dans la réalité, les actions de prévention s'adressent également aux collégiens décrocheurs de moins de 16 ans.

Les dispositions récentes du « plan espoir banlieues » concernant la lutte contre le décrochage ciblent aussi bien les collèges que les lycées des quartiers défavorisés. Les déclarations du ministre affichant comme priorité nationale la lutte contre le décrochage scolaire vise l'ensemble des élèves quels que soient leur âge et leur niveau de formation.

Nous devons donc exiger du ministère qu'il prenne en compte cette évolution au niveau national et la traduise au niveau des textes par une redéfinition des objectifs de la mission et des publics d'élèves concernés.

Cela suppose également une modification de la place de la MGI dans la LOLF qui pour l'instant ne concerne que les élèves de plus de 16 ans et par voie de conséquence des moyens supplémentaires répartis sur l'ensemble des actions et programmes prenant en compte de manière transversale les objectifs de cette mission.

Les actions de prévention menées à tout niveau, établissement, district, bassin de formation, doivent conserver les jeunes sous statut scolaire le plus longtemps possible avec comme objectif principal, la poursuite d'études et l'obtention d'un diplôme et d'une qualification. Ce qui n'exclut pas une collaboration avec des partenaires extérieurs au sein du « Réseau public d'insertion des jeunes » (RPIJ). Pour cette raison et contrairement à ce qui est affiché dans les dispositions récentes du plan « espoirs banlieue », on ne peut mettre sur un pied d'égalité les actions de prévention menées en formation initiale au titre de la MGI avec d'autres dispositifs extérieurs à l'éducation nationale qui concernent normalement une population d'élèves plus âgée et déscolarisés depuis plus d'un an (écoles secondes chance, dispositif d'insertion des armées, dispositif d'insertion de l'armée, missions locales...). ●

Paul-Marc Rémy, groupe MGI national

## « Réforme » des lycées : non à la « concertation », oui aux revendications !

**E**n décembre, Darcos a reculé : à cause du mouvement lycéen bien entendu, mais aussi des mobilisations de nombreux collègues sous diverses formes (tracts, réunions publiques, actions communes avec les lycéens...). On peut d'ailleurs regretter que notre syndicat n'ait pas appelé à la grève en même temps que les lycéens pour empêcher leur isolement. Aujourd'hui, Darcos veut imposer la même contre-réforme, mais en s'y prenant différemment : le SNES ne doit pas tomber dans ce piège ! Dans mon académie (Nice), la première concernée par cette stratégie, les choses sont claires : une mascarade, un simulacre de démocratie pour chercher à faire avaliser ce que les collègues ont combattu précédemment. Ainsi le vendredi 16 janvier le recteur envoie un courrier aux proviseurs pour qu'ils mettent en place une « concertation » sur la réforme des lycées, si possible le mercredi 21 en matinée... cette précipitation vise à contourner les syndicats et les cadres collectifs. À défaut d'obtenir une co élaboration de sa réforme avec les syndicats sur le plan national, le ministère cherche à l'obtenir sur le plan local pour faire accepter ce qu'il avait dû retirer suite aux luttes.

Dans le Var, plusieurs lycées ont refusé de jouer le jeu, les réunions ne se sont pas tenues comme si de rien n'était, les collègues ont exprimé leurs revendications mais aussi leur refus d'être dupes. Par rapport à ces « concertations », le SNES doit dire clairement qu'il n'y aura pas de discussion sérieuse sans l'annulation préalable des suppressions de postes (donc d'heures et d'enseignements) pour la rentrée 2009, et la garantie de ne pas chercher à imposer le projet de réforme qui avait été rejeté.

Or ces conditions minimales ne sont pas respectées : quel autre sens peut avoir l'« expérimentation » de la réforme Darcos dans différentes académies ? Qui peut croire que les lycées ne seront pas touchés par les suppressions de postes ? Est-il normal que L'US se contente de formuler des observations sur la méthode et conclut par « Chiche » ? Dans ces conditions, le SNES doit appeler clairement les collègues à ne pas rentrer dans ce jeu truqué d'avance, et au contraire à rappeler leurs revendications et leur volonté de défendre le service public d'éducation. ●

Nelly Jouvenceau, lycée Dumont-d'Urville (83)

## Enseignements en concordance ou couplages ?

**L**es choix des disciplines dans les parcours de formation, qu'il s'agisse de « tronc commun », c'est-à-dire de disciplines enseignées à tous, ou d'options, disciplines choisies définissant un parcours, sont toujours douloureux.

Douloureux pour les élèves ; « pourquoi devrais-je faire le deuil de certains enseignements sous prétexte de choix de parcours ? », et pour les enseignants « comment la discipline que je professe pourrait ne pas être utile à certains jeunes ? ».

Mais donner tout à tous conduit à des horaires pléthoriques si on impose des horaires planchers raisonnables pour chaque discipline. On doit faire des choix, ce qui ne remet pas en question, justement, le principe d'accès de tous à la culture commune.

Pour cela il faut rappeler :

- que toute discipline, et tout enseignement (général, technologique ou professionnel) concourent à l'acquisition de la culture commune ;
- qu'il est possible d'y accéder par des chemins pédagogiques différents : inductif, déductif...
- qu'il est possible de construire des « ponts » entre les disciplines (dites) générales, les champs technologiques ou les champs professionnels.

La construction, au lycée, de parcours diversifiés n'est pas un

renoncement, et ces parcours peuvent même être créés en synergie.

Deux axes seraient à étudier :

- dans un même parcours, une même série, la présence d'enseignements complémentaires ou couplages permettraient aux jeunes l'accès à des aspects complémentaires de formation. Exemple : sciences et technologies industrielles et sciences économiques et sociales (comment produire hors d'une contrainte économique et sociale, comment réfléchir le social en ignorant les processus industriels ?) ;

- dans des parcours différents, des séries différentes, construire des enseignements différents en concordance qui se répondraient dans des problématiques communes, qui seraient en « écho ». Exemple : l'option « arts » en série L pourrait faire « écho » au champ technologique « arts appliqués » et permettre ainsi des passerelles et aussi des poursuites d'études supérieures communes (rappelez par exemple la place de la philosophie dans les BTS arts appliqués).

Ce type de construction permettrait d'allier richesse et diversité ; partir des contenus et des pratiques pour définir les séries serait indubitablement une nouvelle approche pour penser le lycée. ●

Thierry Reygades, U et A

## EFTLV : une chance au service de tous

**L**e SNES et la FSU doivent investir le concept d'Éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV), outil de sécurisation de la formation et des parcours professionnels, au service des salariés. La formation continue des adultes n'est pas une mission annexe de l'Éducation nationale et il est paradoxal qu'au moment où se précipitent les droits à la formation des travailleurs (CIF, DIF...) et où le gouvernement réforme la formation professionnelle, la FCA et les GRETA qui en sont les supports soient mis en difficulté, alors que seuls ils offrent la possibilité de se former sur tout le territoire au plus près du public. Nous assistons à la disparition des personnels formateurs permanents indispensables, aussi bien postes gagés que contractuels.

Est-ce pour casser la concurrence, laisser la place au secteur privé ? On ne peut laisser aux officines privées les formations les plus lucratives et astreindre le service public et les GRETA à s'occuper des non solvables tout en l'accusant de manquer de rentabilité.

Les besoins en formation sont pourtant importants tant au niveau des travailleurs salariés ou sans emploi que pour les jeunes sortis sans qualification.

Pour contrer les lois du marché, il faut utiliser les directives européennes particulièrement celle sur les Services sociaux d'intérêt général (SSIG).

Les régions doivent donner que la priorité soit aux formations du ser-

vice public pour permettre à tous d'avoir accès à des formations de qualité et diplômantes.

Le SNES doit appeler à s'investir dans la VAE dans l'Éducation nationale pour permettre l'acquisition de diplômes nationaux, sans en rabattre sur les exigences, sous peine de pousser les travailleurs vers de simples validations de compétences. Pour le SNES, seul le service public construit autour de la complémentarité GRETA/ AFPA peut offrir une formation permanente dans l'esprit de Condorcet. Il faut penser un service public de l'orientation des adultes qui per-

mettrait de profiter du droit à formation sans le limiter au service de l'entreprise.

La réforme de la formation professionnelle mêle les formations professionnelles initiale et continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Il est indispensable de définir les compétences de chacun des acteurs.

L'Éducation et la formation tout au long de la Vie doivent être une chance pour tous, nous avons la responsabilité de veiller que cela le devienne réellement. ●  
René Delalande, *groupe FCA*

## Bulletin de compétences

**L**a mise en place des bulletins par compétences est loin de faire l'unanimité chez les personnels du collège Descartes au Havre, classé « ambition réussite ». Et c'est tant mieux car l'enjeu est de taille : ce type d'expérimentation, imposé aujourd'hui à tous les RAR, a pour vocation d'être généralisé à tous les établissements. Soulignons pour commencer la méthode employée pour l'élaboration de ces bulletins : choisir quelques collègues par ci par là, de façon nominative et par discipline, alors que ce dispositif – anodin ni dans sa forme ni dans son fond – concerne l'ensemble des enseignants. Cette manière de faire est très mal vécue par les collègues désignés qui, se sentant isolés, n'osent pas toujours s'exprimer sur le fond devant leur inspecteur.

Pourtant, leurs arguments sont solides et dénoncent les travers d'un tel dispositif. Lors d'une réunion, un collègue mentionne le fait qu'aucun bilan n'a été tiré de l'expérience menée dans le primaire ; un autre relève l'absence de prise en compte des autorités du refus massif des livrets A et B dans les collèges pilotes l'an passé.

Un autre encore invoque la lourdeur du système (pointer chaque savoir-faire évalué et le cocher au moment de la correction) quand travailler en ZEP demande déjà beaucoup de temps et d'énergie. Du reste, la note est en soi un très bon indice qui synthétise de

façon bien plus économique ! Peut-être suffirait-il de mener une réflexion sur ce qu'est en définitive une note : la « sanction » d'un travail toujours accompagné d'un commentaire constructif, c'est-à-dire un outil complet ! Une fois encore, ce n'est pas en changeant le thermomètre...

Du point de vue de la construction d'un savoir, le fractionnement en sous unités de savoir-faire pose également problème : où arrêtera-t-on ce découpage ? Que cherche-t-on à évaluer ? Plus généralement, cette façon d'accompagner l'élève dans son parcours scolaire, de l'encadrer pour ne pas dire de le faire tenir debout par toute une série d'attelles, est en contradiction avec l'idée de le voir évoluer et créer lui-même ses propres cadres de réflexion. Dans ce but, seule la confrontation avec une tâche complexe et l'analyse personnelle de ses erreurs lui permettront de s'approprier les connaissances et de raisonner.

Sans cela, ce système, une fois généralisé, engendrera une génération « sudoku », juste bonne à consommer du prêt mâché.

Pour contrer un tel projet de société, nous attendons du SNES qu'il prenne une position de refus des bulletins par compétence et qu'il épaulé les collègues dans cette démarche. ●

B. Novel, *École Émancipée, Le Havre*

## Accompagnement éducatif : nous avons beaucoup à perdre !

**L**es personnels de l'Éducation nationale qui acceptent de participer à l'Accompagnement éducatif (AE) sont motivés par d'excellentes raisons (personnelles, pécuniaires, professionnelles...). Mais cela suffit-il à justifier le dispositif et donc ses dérives ? En participant à l'AE, nous pouvons déclencher des dommages collatéraux lourds de conséquences :

- les activités périscolaires se développent, au sein du collège, avec des intervenants qui sont souvent les mêmes que ceux qui prennent en charge les cours. Il s'ensuit un brouillage des repères pour les élèves et une dénaturation des missions des enseignants : l'École perd son sens ;
- d'autres personnels que les enseignants peuvent encadrer les élèves après la classe : des emplois doivent être créés. Le SNES ne peut à la fois porter le mandat de la création d'un SP d'accompagnement à la scolarité et accompagner l'AE ;
- l'AE donne lieu à une débauche de moyens quand les DHG, pour les enseignements, ne cessent de diminuer : le périscolaire existe au détriment du scolaire ;
- l'AE relève du prétendu volontariat des personnels et des élèves ; il se met en place dans la plus grande diversité, sans cadrage national. Pas de programmes ni d'horaires nationaux, mais au contraire, un renforcement des inégalités scolaires et sociales ;

• développer l'aide aux élèves après la classe laisse penser que c'est la forme privilégiée pour aider les élèves : comment dans ce cas espère-t-on obtenir un renforcement de l'ATP, des dédoublements, un travail en petits groupes ?

• les enseignants interviennent en plus de leur service hebdomadaire, ils font donc la démonstration qu'on peut « travailler plus » : que deviennent, alors, nos revendications en terme de réduction du temps de travail, et même, de maintien de notre quotité de service ?

• en acceptant l'AE, des heures supplémentaires, les syndicats font le jeu du ministre qui prétend, ainsi, améliorer le pouvoir d'achat ; la bataille syndicale pour une hausse des salaires et une véritable revalorisation n'est alors plus pertinente...

L'AE correspond, nous dit-on, à une demande sociale, et l'école se doit d'y répondre. Mais doit-elle le faire à n'importe quel prix ? Quelles sont les missions de l'École ? Il faudrait se poser sérieusement la question et ne pas foncer tête baissée, sous le poids de pressions et de culpabilisation.

Nous avons beaucoup à perdre : il faut résolument qu'en l'état actuel des choses, nous refusions l'AE. ●

Véronique Ponvert, *École Émancipée*

## L'enseignement du français au lycée

**F**ace aux menaces de la réforme Darcos, on a pu regretter l'absence de travail collectif du groupe lettres : d'où provient la parole du SNES sur notre discipline ? Pourtant la réflexion sur le français en lycée, après huit années d'application de la réforme, s'impose.

Tout d'abord, nous sommes toujours confrontés aux grandes difficultés de lecture et d'expression de la plupart de nos élèves : un enseignement méthodique de la langue doit reprendre toute sa place en collège. Il faut exiger six heures hebdomadaires en Sixième et Cinquième, cinq en Quatrième et Troisième, dont une dédoublée privilégiant la pratique effective de la langue.

Au lycée, il faut maintenir ce dernier horaire en classe de Seconde, en récupérant l'heure d'aide individualisée dont l'efficacité n'est pas avérée (cf. étude Iredu). En classe de Première, il faut maintenir les horaires des séries générales, et remonter à quatre heures hebdomadaires en séries technologiques (dont une dédoublée) : l'acquisition de la culture et de la conceptualisation permettant de dominer les enseignements technologiques et les filières post-bac est à ce prix. Il est hors de question d'accepter (par exemple en opposant « français » et « littérature »), une partition de notre discipline ; seul un enseignement fondé sur les textes littéraires est porteur de sens

pour les élèves, et la voie la plus rapide vers des progrès conséquents. Il permet de maîtriser les formes de « communication » les plus diverses, quel que soit leur support, y compris informatique. Même les plus faibles de nos élèves n'expriment jamais le désir d'un recours à des productions apparemment plus accessibles (bandes dessinées, littérature « de consommation »).

Les épreuves du baccalauréat doivent être profondément repensées. L'écriture « d'invention » doit être évincée des épreuves finales, selon ce que pense la majorité des collègues. Un « corpus » bien réfléchi pourrait servir de support à la dissertation, tandis que le second travail d'écriture serait un commentaire précédé d'une ou deux questions d'observation. Une telle limitation des exercices va à l'essentiel d'une formation bien comprise.

Enfin, le principe de l'« objet d'étude », réducteur et formaliste, restreint l'examen à quelques questions de cours prévisibles ou conduit à des problématiques trop larges, inaccessibles à nos élèves. Peut-être un programme intelligent d'œuvres intégrales, modulé selon les séries, suffirait-il ? ●

Thierry Cecille, *École Émancipée, lycée Jean-Prévost, Montivilliers (76)*

## Histoire des arts : quelle évaluation en collège ?

**O**bligatoire pour tous les élèves de collège et de lycée général, technologique et professionnel à la rentrée 2009, mettant à contribution toutes les disciplines en collège, imposant une évaluation au brevet, un horaire de 24 heures par an en lycée, ce nouvel enseignement « transversal » imposé sur injonction présidentielle, sans aucune concertation, risque de transformer de façon inacceptable certaines disciplines (pourcentages imposés en éducation musicale, arts plastiques, histoire-géographie) et de les décentrer vers l'enseignement du patrimoine (voir socle commun).

La réalité de ce nouvel enseignement, sera largement conditionnée par la forme et les modalités de son évaluation.

- L'évaluation au fil de l'année : censée être abordée dans toutes les disciplines, il est néanmoins question que l'histoire des arts devienne une discipline à part entière dans le bulletin scolaire. Qui mettra la note ? Tous les enseignants ? Devront-ils se concerter pour décider de la note à attribuer à chaque élève ? Fera-t-on une moyenne des notes obtenues en histoire des arts dans chaque discipline ? Sera-t-elle de la responsabilité d'un seul enseignant ?
- L'évaluation au brevet : on peut se demander où l'histoire des

arts va trouver sa place entre évaluation en contrôle continu, évaluation terminale, attestation, et note proposée par le professeur principal (note de vie scolaire). Si l'évaluation terminale est privilégiée, quelle forme prendra-t-elle ? écrite ? sur document ? en QCM ? orale ? à partir d'un dossier réalisé par le candidat ? avec quels contenus ? par un enseignant de quelle discipline sera-t-elle effectuée ? Si l'évaluation est sous forme de contrôle continu, on retrouve toutes les questions de l'évaluation au fil de l'année. Dans le cas d'une attestation (type B21 ou A2 en LV) en plus de ces questions, apparaît le problème de la « grille de compétences » qui servirait de base à la délivrance de cette attestation.

Alors que la date annoncée pour la rénovation du brevet est toujours la session 2010, il est inacceptable qu'aucune discussion n'ait encore été engagée tant sur la forme de l'épreuve que sur sa pertinence, liée à celle de l'existence même de cet enseignement. Le congrès devra se prononcer sur refus du projet ministériel et réfléchir aux possibilités d'un travail pluridisciplinaire autour de l'histoire des arts dans une conception plus dynamique que le repli sur la vision patrimoniale prônée par le président de la République. ●

Sandrine Charrier, *éducation musicale*

## Complémentarité n'est pas substitution

**T**out en refusant d'ouvrir des négociations sur la question de l'orientation scolaire et de l'avenir des CO-Psy et DCIO, le MEN met progressivement en place tous les cadres pour pouvoir faire glisser le conseil et l'aide à l'élaboration des projets d'orientation sur les enseignants. Ainsi la mise en place à titre expérimental du parcours de découverte de découverte des métiers dès la Cinquième, ne tient absolument pas compte du niveau de développement et des besoins des élèves et ignore délibérément l'apport des CO-Psy. Quel sens peut prendre pour les élèves comme pour les enseignants l'injonction d'organiser des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels avec des élèves de 12-13 ans ? Au lieu de construire dans la durée des activités de découverte du monde social et professionnel qui aident les élèves à se décentrer, à acquérir des repères, à développer leur esprit critique et permette aux enseignants de faire des

liens avec leurs contenus disciplinaires, le MEN privilégie une vision technocratique et linéaire de l'élaboration des projets. On réduit ainsi cette interrogation sur l'avenir liée aux bouleversements de l'adolescence à une affaire purement rationnelle d'information et d'évaluation des coûts et des bénéfices.

De la même manière le développement de prétendus « entretiens d'orientation » au collège et au lycée qui placent les professeurs principaux dans une position de conseil sur l'avenir de leurs élèves et non de conseils pédagogiques, brouille les cartes en préparant la disparition des CO-Psy.

L'implication exigée cette année des professeurs principaux de terminale dans la procédure d'orientation active, la pression exercée pour qu'ils conseillent leurs élèves sur la hiérarchie de leurs vœux pour le dossier unique répond à la même logique. La réforme des lycées qui

se prépare reposerait selon le nouveau chargé de mission, sur les enseignants les professionnels et les parents !

Le SNES doit dénoncer très fortement toutes ces dérives qui correspondent à un alourdissement du travail des enseignants. Il doit appeler les professeurs principaux à en rester strictement à leurs missions en refusant toutes activités de conseils qui les amèneraient à sortir de leur champ de compétences. Il faut dénoncer la mise en place

du parcours de découverte des métiers et des formations dès la Cinquième en exigeant les moyens de mettre en place des projets pédagogiques dignes de ce nom reposant sur un travail conjoint avec les CO-Psy ; La fonction de « professeurs référents » crée dans certaines académies ne doit pas être un moyen détourné pour contourner le manque de CO-Psy ni pour mettre en place une pré sélection implicite. ●

Catherine Remermier

## La place des sciences économiques et sociales au lycée

Comprendre le monde qui nous entoure (la mondialisation, le chômage, les inégalités, la crise financière actuelle...) nécessite des informations et des outils d'analyse. Tous ces « phénomènes » ont des fondements que l'économie mais aussi la sociologie peuvent expliquer. La demande sociale qui exige ces explications s'exprime dans la société tout entière : l'école est concernée au premier chef. Cette demande n'est pas nouvelle : elle avait été puissamment relayée en avril 2004 par le collectif d'une quarantaine d'organisations, syndicats, associations, conseils généraux, Conseil économique et social, Unesco..., partenaires des Assises nationales de la culture économique et sociale. Ce collectif, présidé par le SNES avait constaté qu'une « troisième connaissance », à côté des sciences et des humanités classiques s'était imposée depuis un siècle « au cœur du débat citoyen » mais qu'« elle sera d'autant plus efficacement intégrée à la culture qu'elle sera aussi enseignée systématiquement ». Bien que les sciences économiques et sociales ne soient pas les seules à porter cette culture, il serait pour le moins étrange qu'elles restent en marge de cet enseignement « systématique ».

Dans la situation actuelle, les élèves qui accèdent au lycée général et technologique n'ont encore reçu aucun enseignement spécifique

de SES. S'ils ne s'orientent pas dans la série ES et s'ils n'ont pas choisi cet enseignement (de détermination) en seconde – et c'est le cas de la très grande majorité des élèves –, ils auront difficilement accès à cette culture économique « ET » sociale. Les SES sont la seule discipline « dominante » des actuelles séries générales qui ne soit pas obligatoire en seconde.

Cette situation n'est pas tenable, à moins de vouloir laisser aux mains du Medef le soin de diffuser une « certaine » culture économique par des interventions extérieures, des visites ou des stages en entreprises dont il aurait la totale maîtrise, faisant fi de la véritable formation du citoyen et de l'esprit critique.

Pour que la culture économique et sociale puisse faire l'objet d'un enseignement « systématique » à partir d'objets étudiés scientifiquement, laissant l'idéologie de côté, il est indispensable que le SNES demande, selon des modalités appropriées, qu'un enseignement de SES soit obligatoire en Seconde.

Cette demande, portée de façon déterminée par la grande majorité des professeurs de SES dépasse très largement leur lutte : elle concerne l'ensemble des citoyens. ●

Groupe SES du SNES

## Collèges : éviter les pièges de la contractualisation

Dans le cadre de la réforme Fillon, qui n'a pas encore montré toutes ses capacités de nuisance, se mettent en place des formes extrêmement graves de déréglementation et de perversion du système éducatif.

Celles-ci se manifestent notamment à travers la contractualisation qui s'impose peu à peu aux établissements, contractualisation entre les EPLE et les usagers d'une part, entre les EPLE et l'État d'autre part. À travers le PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) et d'autres dispositifs dérogatoires, particulièrement en Troisième, les familles sont incitées à signer un contrat avec le collège : engagement mutuel pour une pseudo-réussite de l'élève.

Outre la perversion profonde de cette politique qui renvoie les familles à leur seule responsabilité par rapport à l'échec de leur enfant, c'est également une duperie en termes d'investissement éducatif. En effet, le plus souvent aucun moyen n'accompagne ces dispositifs et bien souvent les établissements se bornent à assurer les procédures administratives pour répondre aux injonctions hiérarchiques.

Les collègues sont également contraints, dans le cadre de la prétendue autonomie de l'établissement, entre LOLF et DGH resserrée, d'accepter la nouvelle tyrannie des contrats d'objectifs : contrats forcés dans la mesure où les suppressions de postes imposent aux collèges de chercher des moyens supplémentaires pour assurer leur fonctionnement.

Là aussi, alors que l'État crée les conditions de l'échec, par un désengagement général, les collègues ont l'obligation, contre quelques centaines d'HSE, d'améliorer leurs « performances » à travers des leviers de progrès : marché de dupes dans lequel on force les collègues à entrer, en exerçant toutes sortes de pression.

Il importe donc à présent, non seulement de dénoncer cette politique, mais également d'explicitier clairement les enjeux et les risques afférents afin de construire avec l'ensemble des collègues une action collective, seule à même de réduire les pressions individuelles et d'aboutir à l'abandon du processus. ●

Bernard Schwartz, *cosecrétaire académique, SNES-FSU Midi-Pyrénées*

## La Seconde

Classe d'adaptation au lycée et de détermination, la Seconde doit permettre à l'élève de construire progressivement ses choix sans enfermement.

Elle offre des enseignements nouveaux. Il est légitime que le lycéen puisse les aborder : on ne peut choisir ce qu'on ne connaît pas. Mais si on garde en plus les disciplines du collège, on aboutit vite à l'émiettement contre productif. La culture commune n'est pas l'ac-

cès de tous à la totalité des savoirs enseignables, mais ce qui permet de comprendre le monde. Il s'agit donc de repérer l'apport des disciplines dans ce qui permet de développer le sens critique, d'apporter des savoirs qui fassent sens avec l'expérience quotidienne, avec les grands problèmes actuels, de se constituer une identité personnelle. Il faut refuser la mise en concurrence des disciplines générant des effets « marketing » et proposer des choix raisonnés qui construi-



sent la culture commune et respectent les aspirations des élèves. Les jeunes doivent appréhender les grands domaines de la culture indispensables au développement personnel et aux reconversions probables. Quelle conception pour une Seconde qui allie choix, diversification et égalité de formation sachant que laisser place à un choix « aveugle » conduit inévitablement à reproduire les inégalités culturelles et sociales ?

Deux logiques :

- un tronc commun large avec toutes les disciplines centrales de toutes les séries du cycle terminal complété par des enseignements au choix ou facultatifs ;
- un tronc commun le plus restreint possible, laissant une large place

à des options de déterminations avec l'obligation de prendre au moins un enseignement scientifique, un enseignement technologique, un enseignement économique et social, pour éviter un parcours individualisé à la carte. S'y ajoutent des options facultatives.

Dans les deux cas, dédoublements et petits groupes permettent de construire une grille horaire de 32 heures en moyenne, sans externaliser le suivi individualisé, permettant l'approche interdisciplinaire. Le jeune progresse par des processus de rupture/continuité, dans un continuum cohérent. Quelle logique adopter ? Celle qui prolonge davantage le collège, plus sécurisante ou celle qui amorce une démarche vers l'autonomie par des choix contraints cependant ? J'avoue préférer la seconde. ●

Marylène Cahouet

## Pour le retrait définitif de la réforme Darcos des lycées ! Pour que la direction du SNES rompe le dialogue avec le gouvernement et son représentant Descoings qui veut la remettre en selle !

Le « report » de la réforme des lycées constitue une vraie leçon de choses. Lorsque la direction du SNES sous la pression des enseignants, des syndiqués, s'est résolue à quitter la commission Gaudemar, la voie s'est trouvée ouverte pour la mobilisation des enseignants (le 20 novembre) et au-delà des lycéens qui ont exigé le retrait de la réforme. Darcos n'a pas retiré mais reporté.

Qu'il ait reporté – premier contre temps dans les plans gouvernementaux – est pour cette raison même important. Que la direction du SNES fasse semblant de croire que ce report équivaut à un retrait pose problème. Que ce ne soit pas un retrait est manifeste quand par ailleurs le gouvernement prétend « expérimenter » la dite réforme dans des dizaines d'établissements !

La vérité est qu'à peine désarçonné, le gouvernement tente de se remettre en selle avec Descoings.

La rencontre dudit Descoings avec la direction du SNES, le 4 février, est instructive. Il faut repartir de « l'accord sur les seize points de convergence », dit Descoings. La direction du SNES déclare qu'elle

entend repartir de ce qui a été acquis en septembre : « refus du lycée modulaire » notamment. Pourtant voilà ce que la direction du SNES signait en Juin : « On explorera pour en tirer parti, les perspectives ouvertes notamment par la modularité de l'enseignement ». Ce n'est qu'un exemple. Les seize points de convergence ouvrent la voie à la liquidation des décrets de 50. Le seizième point est intitulé : « de nouvelles conditions pour l'autonomie ». Inutile d'en rajouter.

Lorsque Descoings entend repartir des seize points de convergence ; il sait que ce sont seize points d'appui pour la remise en selle de la réforme que les enseignants, les lycéens rejettent.

Alors il est urgent de faire remonter partout l'exigence des professeurs de lycée : la direction du SNES doit se prononcer pour le retrait définitif de la réforme des lycées. Elle doit dénoncer les « seize points de convergence » ; elle doit rompre toute participation à la commission Descoings. ●

Roland Michel, secrétaire S1,  
Lycée Sidoine-Apollinaire, Clermont-Ferrand

## Pour l'introduction de notions d'épistémologie dans les cours de sciences

L'entrée dans l'enseignement des sciences de certaines questions de société révèle les limites de la façon dont celui-ci est actuellement conçu. Des prises de positions telles que « pour ou contre les OGM », « croire ou ne pas croire en la théorie de l'évolution » montrent la confusion entre les champs du politique ou de la croyance personnelle et celui de la science. Cela n'est guère étonnant : la façon dont les vérités scientifiques sont établies et la nature des questions auxquelles elles répondent restent implicites dans les programmes scolaires.

Seuls certains élèves de terminale auront la chance de découvrir l'épistémologie lors du cours de philosophie. La conséquence en est cette confusion des genres. La science n'est pas une idéologie, même si elle contribue parfois à en produire (la toute puissance attribuée au patrimoine génétique).

Inversement l'idéologie tente d'utiliser la science à son service (par exemple pour justifier l'eugénisme). Le rôle social de l'enseignement des sciences implique certes de travailler des questions de société, mais aussi d'être clair sur ce qui est ou n'est pas de l'ordre de l'activité scientifique. On ne peut pas parler du dépistage de la trisomie 21 sans prendre en compte le fait que l'avortement librement

demandé par une majorité de couples conduit à discuter d'eugénisme libéral.

Mieux comprendre la construction d'un savoir scientifique permet non seulement d'identifier un fait scientifique, mais aussi de cerner davantage l'identité des disciplines et leurs articulations entre elles (par exemple, la modélisation du réel à l'aide de paramètres, qui constitue un des fondements de la physique, est souvent confondue avec les mathématiques). Entrer dans certaines notions à l'aide de l'histoire des sciences aide à donner du sens (détermination du rayon terrestre par la méthode d'Eratosthène), de même une entrée par l'épistémologie (au moins sur quelques notions des programmes) aurait le mérite de clarifier certains points. Il s'agit au final de donner au citoyen les moyens de déterminer les vrais enjeux des questions de société, mais aussi de comprendre que si les scientifiques alertent à propos des risques, des destructions irréversibles, des urgences, des maladies, de l'épuisement des ressources, ils ne dictent pas les décisions sociales et politiques à prendre. ●

Valérie Sipahimalani (secteur contenus, groupe SVT),  
Marc Hazart (secteur contenus, groupe SPC)

## Des classes préparatoires dynamiques

**L**a réforme des lycées est reportée d'un an. Les discussions vont reprendre et le SNES portera son projet d'une école plus juste. Les classes préparatoires s'inscrivent dans la continuité des études secondaires. Pour chaque série du bac, il doit y avoir un débouché vers des CPGE, pour que les grandes écoles recrutent des étudiants de profils divers et de toutes origines sociales. Les trois filières actuelles ont leur cohérence, dans la mesure où l'esprit des séries actuelles du bac est préservé. Est-il souhaitable de développer en CPGE quelques enseignements en modules semestriels, comme c'est le cas en général dans l'enseignement supérieur ? En CPGE scientifiques, on peut poser la question des profils de voies offertes pour le bac S, des articulations entre première et deuxième année et de la pertinence de l'affichage national de classes étoilées. Les CPGE économiques et commerciales offrent une bonne cohérence, mais les écoles de management classent ensemble les étudiants des différentes voies à l'issue des concours, ce qui pénalise fortement la voie ECT. Les classes préparatoires au diplôme de comptabilité et gestion (DCG) devraient être reconnues comme des CPGE à part entière dans cette filière.

En CPGE littéraires, le principal débouché des étudiants est le cycle licence de l'université, puisque le nombre de places aux concours ENS, Chartes et écoles de commerce couvrent environ 15 % des effectifs. Le SNES souhaite que de nouveaux débouchés soient offerts aux étudiants de khâgne. Certes, les classes d'hypokhâgnes A/L sont indifférenciées et on a créé la BEL (banque d'épreuves littéraires commune aux deux ENS).

Mais aucune réflexion n'a permis l'adaptation des enseignements à d'autres types de débouchés que les ENS. Des dispositions locales complètent parfois la formation pour que des étudiants présentent au coup par coup divers concours, mais sans aucun cadrage national. Le débouché IEP est actuellement compromis depuis que les instituts ont cessé leur recrutement à bac +1. Il est temps de redonner aux prépas lettres une nouvelle orientation, il faut reprendre les discussions avec les IEP ou d'autres écoles. La formation en prépa lettres doit offrir des perspectives diversifiées, comme c'est le cas dans les autres filières CPGE. ●

Jean-Hervé Cohen, Catherine Lefrançois,  
Françoise Lachize

## Ateliers relais : grandes ambitions, petits moyens

**M**is en place plusieurs années après les classes relais, les ateliers relais constituent un dispositif plus léger, plus souple. Si les résultats ne sont pas négligeables, le fonctionnement lui-même est symptomatique d'une dérive de l'Éducation Nationale.

L'objectif est simple : prendre en charge des collégiens en grande difficulté, en situation de « décrochage », sur une période limitée (généralement 4 semaines) et en petits groupes (6 à 8 élèves par session), avant de les réinsérer dans leur collège d'origine, ce qui implique un travail avec l'équipe pédagogique. Les activités consistent en un programme de remise à niveau dans les connaissances de base, mais le but est surtout de réconcilier ces enfants et adolescents avec le sens de l'école, de l'apprentissage : des partenariats sont donc établis avec notamment des associations d'éducation populaire. Le bilan est souvent positif : les élèves reviennent apaisés, plutôt réconciliés avec l'école. Pas de miracle, bien sûr, mais le début éventuel d'une amélioration.

Où est le problème, alors ? Le recrutement des intervenants par l'Éducation Nationale : les postes de responsables des ateliers relais ne sont en effet pas soumis au mouvement, et sont donc des postes

« à profil ». En clair, toutes les dérives sont possibles dans ce type de recrutement. Ces responsables sont par ailleurs épaulés par des assistants d'éducation sans aucune formation : notre institution a donc une fois encore recours à la précarité pour assurer des missions délicates et essentielles auprès d'un public pourtant très sensible. Enfin, les enseignements disciplinaires sont, au mieux, dispensés en HS par des professeurs, au pire bricolés par des intervenants, voire, faute de volontaires, par des retraités !

Un autre point faible réside dans la formation de celles et ceux qui veulent travailler auprès d'un tel public, spécifique et difficile : on compte sur la bonne volonté et l'investissement de ces personnels, sans leur assurer la formation que beaucoup réclament.

En clair, les ateliers relais, encore confidentiels, pourraient constituer un maillon fort du collège, mais, une fois de plus, l'institution, ne se donne pas les moyens de ses ambitions devant l'enjeu capital qu'est la prise en charge de collégiens à la dérive, et ce sont encore les bonnes volontés qui font fonctionner ces dispositifs, avec bien peu de soutien et de reconnaissance. ●

Laurent Rougé, Tarbes (École Émancipée)

## De la pertinence des séries littéraires et de l'urgence de les rééquilibrer

**L**e constat de la crise de la série littéraire n'est plus à faire. La question est désormais : quelle est la pertinence d'une formation littéraire aujourd'hui ? L'opposition entre sciences et humanités, qui date de la Révolution française ne doit-elle pas enfin être dépassée ? Il convient d'intégrer au parcours « littéraire », des éléments suffisants de culture scientifique et technique ouvrant sur la réalité contemporaine.

Au moment où se multiplient les métiers dans les domaines artistique, culturel et de la communication, il n'est pas peu paradoxal de voir s'affaiblir la filière dans laquelle la philosophie, les langues, la littérature, l'histoire et la géographie sont des dominantes. Afin d'apporter lisibilité et équilibre à la série, les options de spécialisation devraient s'articuler clairement aux disciplines qui la déterminent.

Histoire des sciences, initiation à d'autres sciences humaines que

celles déjà abordées (ethnologie, psychologie par exemple), devraient ainsi pouvoir être proposées. N'est-il pas urgent d'assurer une meilleure compréhension du monde contemporain par la maîtrise des langues et langages dans leur diversité, des œuvres issues des différentes cultures qui fondent nos appartenances plurielles, d'offrir la possibilité de travailler sur les images et les vecteurs de l'information, sans tomber dans la fascination pour les techniques de communication en tant que telles ? Ce pourrait être aussi l'occasion de proposer des travaux pluri- ou interdisciplinaires ouvrant à une mise en synergie des savoirs. La question de l'introduction d'une option de spécialisation en Droit est aussi une piste à explorer.

Enfin, cette série doit permettre de mettre l'accent davantage sur les pratiques, en renforçant dans les enseignements la part de mise en

activité des élèves (comme c'est déjà le cas dans les spécialités artistiques), d'exercer la créativité en même temps que le jugement. La redéfinition des options de spécialisation et des contenus enseignés au sein des disciplines existantes, ouvrant explicitement vers des poursuites dans le supérieur, doit permettre de redonner toute sa place

à cette série dans le cadre d'une diversité porteuse de réussite du plus grand nombre. ● Elisabeth Cassiou Barbier, Patrick Giordano, Julien Cueille (*groupe philosophie*), Magali Espinasse (*groupe Lettres*), Thérèse Jamet-Madec (*groupe Langues vivantes*), Alice Cardoso, Franck Thénard Duvivier (*groupe histoire-géographie*)

## La Seconde de détermination

Faire de la Seconde une classe de détermination, cela nécessite de permettre aux élèves de se confronter aux disciplines majeures des différentes séries afin d'avoir les armes pour choisir une orientation. Mais si l'on ne veut pas alourdir considérablement l'horaire élève, on ne peut associer un horaire conséquent dans les disciplines de tronc commun et un horaire correct pour « tester » toutes les disciplines nouvelles de sa série : SES, arts, LV3, langues anciennes, disciplines technologiques...

Des parcours d'exploration interdisciplinaires pourraient être proposés pour permettre aux élèves de découvrir les quatre grands champs correspondant aux trois séries générales et à la voie technologique. Il s'agit non pas de s'initier à un nombre important de disciplines dans un temps très court comme le prévoyait la réforme Darcos mais de découvrir un champ disciplinaire, une démarche, une manière de voir le monde. L'élève pourra se déterminer : a-t-il plus de facilité, de goût, pour penser le monde d'un point de vue littéraire, scientifique, socio-économique ou technologique ?

L'interdisciplinarité doit s'exercer dans le cadre d'un programme précis et national de thèmes riches, permettant de traiter des questions vives

dans le monde d'aujourd'hui et s'appuyant sur des contenus et des pratiques disciplinaires définis. Deux ou trois disciplines différentes pourraient intervenir dans un champ donné, pour une classe donnée, le choix de ces disciplines étant fait par les équipes pédagogiques.

Ainsi la 2de pourrait jouer son rôle de détermination en permettant à chacun de découvrir différents domaines disciplinaires pour faire un réel choix d'orientation. Les disciplines du tronc commun y participeraient aux côtés d'autres disciplines de « découverte ». Les professeurs documentalistes pourraient également y trouver leur place.

Cela pourrait être envisagé soit sous forme d'une semaine banalisée à la fin du trimestre (mais pour 3 parcours seulement) ou du semestre (2X2 parcours correspondant à 4 domaines) soit sous forme hebdomadaire, chaque champ étant travaillé en deux séances de 2 heures sur 6 semaines. Cela n'obligerait en aucune façon à semestrialiser l'ensemble des enseignements. Il serait bon de prévoir une évaluation terminale pour chaque champ exploré, ce qui permettrait d'éviter le manque d'investissement de certains élèves et serait une aide au choix d'orientation. ●

Julien Cueille, Magali Espinasse (*membres du secteur contenus*)

## Quelques remarques sur le thème 1

Dans leur introduction les rapporteurs du thème assurent que « le SNES doit être à l'initiative d'une dynamique collective autour d'un nouveau "plan pour l'éducation" qui repenserait le rôle et la place de l'École dans les évolutions de la société, à l'image de ce que fut en son temps le plan Langevin-Wallon ». Rappelons que ce plan avait pour ambition une refondation complète du système éducatif. On peut s'étonner que face aux attaques que subit celui-ci depuis trop longtemps, ce ne soit pas la FSU qui soit à l'initiative d'une telle refondation.

La conséquence d'un tel cavalier seul du SNES est la focalisation sur le lycée général et technologique, dans le même temps où le lycée professionnel est violemment concurrencé par l'apprentissage, où des milliers d'élèves se verront privés de poursuite d'études par la généralisation du bac pro 3 ans.

Dans le cadre de « l'égale dignité des trois voies », les rédacteurs affirment « refuser les fatalismes sociaux et scolaires ». Mais la pérennité des trois voies n'est-elle pas un magnifique exemple de fatalisme social ? Et que dire des séries à l'intérieur même du lycée général et technologique ?

Sans exiger tout de suite le lycée unique, et puisque dans le 8 pages spécial lycées, le SNES nous y invite, « rêvons » pour le collège unique d'un enseignement polytechnique et polyvalent pour tous susceptible de « rompre avec le préjugé antique d'une hiérarchie entre les tâches et les travailleurs » (L-W). Dans ses hypothèses pour la Seconde, le SNES se prononce pour l'obligation faite à tous les élèves de suivre un enseignement technologique, ce qui est une bonne chose. Pourquoi pas la même obligation pour un enseignement professionnel ? Allons plus loin : si tous les élèves, jusqu'à la Terminale, suivent des enseignements professionnels et technologiques (8 heures par semaine), ça laisse tout de même 24 heures pour la spécialisation tant vantée par le SNES. On pourrait imaginer des enseignements professionnels « en écho » avec des enseignements généraux (métiers de l'imprimerie et littérature, horticulture et SVT, communication graphique et sociologie...).

Une telle réforme nécessiterait bien sûr des moyens, mais aussi une réflexion sur les contenus, les incidences sur nos métiers (missions, statuts). Il me semble que c'est le rôle du syndicat et de la fédération. ●

Yves Cassuto Ecole émancipée (*Nancy*)

### ERRATUM

**Lycée : organisation de la voie générale** (1<sup>er</sup> cahier de contributions, page 6, 3<sup>e</sup> colonne, 5<sup>e</sup> ligne)

Lire : • Un tronc commun avec toutes les disciplines centrales de toutes les séries (L-ES-S-Technologiques) est : français, mathématiques, LV1, LV2, histoire-géographie, EPS, SVT, physique-chimie, enseignement technologique, SES) complété par des enseignements au choix ou facultatifs.

Toutes nos excuses pour cet oubli malencontreux.

Le Secteur lycées

## Philosophie et cycle terminal

**L**a philosophie, pas à proprement parler discipline littéraire, doit pouvoir être étudiée dans toutes les séries générales et technologiques dans des conditions d'horaires et d'effectifs telles que les élèves puissent en saisir l'enjeu. Quatre heures d'enseignement incluant une séquence en petit groupe pour travailler plus efficacement les exercices proposés au baccalauréat est un minimum à envisager dans les séries générales.

Elle doit également être proposée comme enseignement de découverte en classe de première littéraire, et comme spécialité avec un horaire renforcé en terminale.

Dans les séries technologiques, les deux heures existantes devraient être systématiquement dédoublées et l'horaire augmenté dans la série ST2S où la discipline entre en synergie naturelle avec les enseignements spécifiques. On doit permettre aux élèves de ne pas être désarmés dans la confrontation à la maladie, la mort et les questions d'éthique primordiales dans les carrières sanitaires et sociales. La philosophie, une discipline généraliste, devrait aider les élèves à mieux saisir le sens et les enjeux des autres disciplines. Il est urgent de trouver les moyens de faire dialoguer les enseignements scien-

tifiques et la réflexion philosophique afin de former des citoyens éclairés. La recrudescence du créationnisme sous la forme insidieuse du dessein intelligent, les grands débats sociétaux sur les choix en matière de recherche scientifique et d'application technologique, la crise économique et les questions qu'elle fait émerger sont autant d'exemples qui montrent que la philosophie a un grand rôle à jouer dans la constitution d'une culture commune. Dans les séries scientifiques les questions d'épistémologie déjà abordées avec les élèves devraient pouvoir entrer plus efficacement en résonance avec les enseignements scientifiques. Cela ne pourra vraiment se faire sans l'acquisition par les élèves d'un minimum d'éléments d'histoire des sciences et d'ouverture sur la réalité scientifique contemporaine, il faut inventer des façons de faire éclater le cloisonnement des disciplines sans remettre en cause la spécificité de chacune mais afin que l'enseignement reçu par les élèves fasse sens. Faire des élèves qui nous sont confiés des êtres aussi responsables et conscients que possible de leur rapport aux autres et au monde qui les entoure, finalité de l'école en général, la mission tout particulièrement d'un enseignement de philosophie. ● Groupe philosophie du SNES

### AVERTISSEMENT

Autres contributions du Thème 1 prévues pour le prochain cahier :

**Construire une réelle interdisciplinarité**  
Dominique Balducci

**Aucune réforme des lycées sans aborder les contenus**  
Odile Deverme, Michaël Colin

**Pour une politique de recherche en éducation, ambitieuse et utile au terrain**  
Line Audun

**Où nous mènerait la semestrialisation ?**  
Christophe Benoit

Contribution du Thème 1 disponible sur le site :

**Pour l'École, un plan ambitieux**  
Denis Paget

## Pour un retour au statut des MI-SE, amélioré, pour les étudiants. Pour la création d'emploi statutaires correspondant aux besoins des établissements pour les non étudiants

**L**ors du dernier congrès national du SNES, nous avons réaffirmé notre objectif de revenir à un statut d'étudiant surveillant équivalent à celui des Mi-Se amélioré.

Nous devons garder cet objectif pour offrir notamment un encadrement de qualité aux élèves et la possibilité à des étudiants d'accéder à un emploi leur permettant de concilier travail et études. Pour les non étudiants, il faut nous situer pour la création d'emplois statutaires correspondant aux besoins des établissements comme pour l'accompagnement des élèves handicapés et les missions qui ont été valorisées lors de la création des aides éducateurs (soutien informatique, animation d'ateliers culturels ou sportifs, de formation aux premiers secours,...).

Dans l'immédiat, il est évidemment urgent d'améliorer la situation

des AED. Nous devons ainsi défendre la réduction de leur temps de travail, leur augmentation de salaire et leur recrutement au niveau académique ainsi que sur critères sociaux.

Ils doivent aussi avoir accès à des formations leur permettant non seulement d'assurer au mieux leur fonction dans les établissements mais surtout d'aboutir à une insertion professionnelle, en particulier dans l'éducation.

C'est à chaque fois à ces conclusions que, depuis la création des assistants d'éducation, les discussions entre personnels de surveillance réunis en stages et collectifs nationaux du SNES ont abouties. ●

Cécile Blay, Jihan Charnoubi, Pascal GRIMALDI  
(Secteur national étudiants-surveillants)

## Fin de contrat des AED : sortir par le haut

**L**a première vague des Assistants d'Éducation arrive à son terme. Cela représente des milliers de collègues présents dans nos établissements depuis 6 ans. Les parcours des assistants d'éducation peuvent être très différents mais dans tous les cas, ils ont acquis une véritable qualification pendant ces années et une très bonne connaissance des publics d'élèves. Cette qualification n'est pas reconnue par l'Éducation Nationale qui les met à la porte.

La pérennisation des collègues sur le statut AED n'est pas envisageable comme revendication : d'abord, elle remet en cause nos mandats ensuite le SNES revendique le retour à un statut de MI-SE amélioré pour les étudiants de milieux modestes. Enfin, le SNES a toujours revendiqué la création dans les établissements de nouveaux métiers correspondant aux nouveaux besoins de la vie de nos élèves, que l'on pense aux établissements « ambition-réussite » ou aux petits établissements ruraux qui ont besoin de personnels intervenant sur des missions d'animation d'activités socio culturelles par exemple. Partant de là, nous pouvons réfléchir à un système revendicatif fondé sur :

- la création de postes pour de nouveaux métiers dans les établissements, fondés sur des VAE avec comme modèle les actuels brevets

d'Etat d'animateur comme le BEATEP ou le BAPAAAT, délivrés par Jeunesse et Sport mais dont le curriculum serait alors fixé par l'Éducation Nationale le tout permettant et aboutirait à la titularisation des AED ayant acquis ce diplôme sur des postes en établissement ;

- le retour au statut de MI-SE pour les étudiants, sur des fonctions de surveillance et d'études essentiellement, de façon à ce que les conditions de poursuite d'études soient réellement favorisées ;
- L'exigence de la fin du recrutement de nouveaux précaires dans les vies scolaires.

L'annonce du recrutement des médiateurs et la mise au chômage de milliers d'AED imposent de travailler cette question dans nos mandats en établissant des revendications ambitieuses permettant d'allier l'intérêt de nos élèves et celui des personnels précaires.

Cela permet aussi de pousser davantage la réflexion sur les questions du temps scolaire, de la vie des élèves dans les établissements, de l'éducatif hors de la classe, l'ensemble pris en charge par des personnels qualifiés et dans le cadre des vies scolaires. Enfin, cela renforcerait la convergence de tous les personnels dans les luttes pour la défense du service public d'éducation. ●

Valérie Dadi, *École Émancipée*

## Recrutement : regardons la réalité

**V**ictoire ! Le ministère de l'Éducation nationale vient d'accéder à une vieille revendication du SNES et de son courant majoritaire : l'élévation du niveau de recrutement des enseignants du second degré. En effet à partir de l'année prochaine les professeurs certifiés et agrégés seront recrutés à l'issue de la deuxième année de master, soit Bac + 5. Pourtant, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est difficile de se réjouir de cette situation. Tout d'abord parce que cette élévation du niveau de recrutement ne signifie en rien une élévation du niveau de qualification : la licence reste le niveau de connaissance disciplinaire permettant d'accéder au master d'enseignement, alors qu'une grande partie des enseignants recrutés ces dernières années avaient, au moins, le niveau maîtrise... Ensuite, parce que cette revendication était assortie de « l'exigence » de mise en place de pré-recrutements. Patatras ! Le ministère a malencontreusement oublié de prendre en compte cette exigence du SNES. Nous voilà donc confrontés directement à ce que l'École Émancipée répète depuis des années : cette élévation du

niveau de recrutement va se traduire très concrètement par un allongement de la durée d'étude nécessaire pour devenir enseignant et, de ce fait, rendre l'accès au métier encore plus difficile pour de nombreux étudiants, tout particulièrement ceux issus des milieux les moins favorisés au moment même où la crise économique les frappe les plus durement. Enfin parce que cette modification du recrutement risque de renforcer l'éclatement de la profession : il va donc falloir mettre en place des grilles indiciaires pour les enseignants recrutés avec un master s'ajoutant à celles existantes déjà. Au SNES, il y a des Papous agrégés avec master, des Papous certifiés avec master, des Papous certifiés sans master, des agrégés sans master, etc. L'École Émancipée défend depuis toujours la revendication d'un corps unique des enseignants qui ne pourrait que renforcer les solidarités dans la profession.

Victoire disions nous : avec de tels succès, Pyrrhus n'a décidément rien à nous envier. ●

Laurent Boiron, *École Émancipée Versailles*

## L'unification des corps... aux calendes grecques ?

**L'**École Émancipée a toujours revendiqué un corps unique pour tous les enseignants. Il ne s'agit bien sûr pas de considérer que l'on doit avoir exactement la même formation sur tous les sujets ni que l'on peut passer automatiquement d'un cycle d'études à l'autre, mais d'affirmer que tous les enseignants doivent avoir même dignité, même statut, même carrière.

La question se pose de façon particulière dans le second degré où coexistent deux corps dont les fonctions sont exactement identiques. Depuis longtemps le SNES se prononce pour une perspective d'unification à terme. Le congrès de Clermont-Ferrand affirmait : « A terme, l'agrégation revalorisée doit devenir la référence en terme de recrutement, de rémunérations et de temps de travail. Il y a donc nécessité de programmer l'élévation du niveau de recrutement et l'unification des catégories du second degré. » Aujourd'hui, ou plutôt demain, la question ne se pose plus dans les mêmes termes. Le recrutement de tous les enseignants au niveau du master n'est pas pour nous une bonne chose, tant concernant l'absence de pré-recrutements, la sélection sociale qui va s'opérer, la précarité nouvelle que cela risque d'induire,

que la division croissante qu'elle implique entre anciens et nouveaux recrutés. La réforme prévue par le gouvernement est dans de nombreux domaines mauvaise et rejetée par les personnels mais c'est pourtant dans cette perspective que se place le texte préparatoire au congrès.

Ce recrutement de tous les enseignants du second degré au même niveau d'étude devrait être compris par le SNES comme l'occasion de faire avancer son mandat d'unification. Les nouveaux certifiés et agrégés devraient se voir attribuer une nouvelle grille indiciaire unique qui tirerait l'ensemble de la profession par le haut en y intégrant ceux qui sont déjà enseignants. Cela permettrait dans un premier temps une unification salariale, premier pas vers une unification totale du corps. Or la proposition du texte est totalement différente. Tout en continuant d'affirmer vouloir aller vers un seul corps dans le second degré, le rapport préparatoire au congrès propose la création de deux nouvelles échelles indiciaires qui s'ajouteraient aux deux échelles existant déjà ! Cela va à l'encontre de tout ce que le SNES peut dire sur la revalorisation, cela va à l'encontre de ce que souhaite la majorité des enseignants. ●

Élisabeth Hervouet, *École Émancipée, Créteil*

## 10 ans de TZR, 10 ans de galère

**E**n 1999, la création du statut de TZR par le décret 99-823 correspondait à une revendication du SNES de la nécessaire prise en charge des besoins de remplacement par des personnels titulaires. Depuis, l'administration n'a eu de cesse de détourner les textes, rognant petit à petit les garanties statutaires contenues dans ce décret : élargissement des zones, affectations hors matière et hors des zones, proratisation des ISSR, refus de payer les frais de déplacement, suppression des bonifications pour les mutations. En premier lieu, le système d'indemnisation des TZR est devenu au fil du temps d'une injustice flagrante, de nombreux personnels n'étant pas du tout indemnisés pour des déplacements qu'ils sont pourtant contraints d'effectuer. Il faut réaffirmer dans nos mandats le principe de l'indemnisation des déplacements à partir du ratta-

chement, distinct de l'indemnisation de la pénibilité spécifique de la mission.

D'autre part, la fonction de TZR a été pendant les 10 dernières années le terrain d'expérimentation de la déréglementation. La lutte pour le respect de la mission de remplaçant doit donc être l'affaire de tous les personnels et celle-ci doit s'inscrire dans la perspective globale de défense du service public d'éducation. La responsabilité du SNES est d'organiser les collègues TZR qui doivent être les moteurs de cette lutte. Cela passe en particulier par la création d'un véritable secteur TZR national au sein du SNES. ●

*Benoît Teste, responsable TZR au SNES de Lyon, membre U et A du secrétariat académique de Lyon*

## Reconversion : que proposons-nous ?

**L'**académie de Lille est soumise depuis quelques années à l'affectation de TZR hors discipline. Un premier succès juridique s'appuyant sur le décret de 1950 a permis de limiter ces affectations à un mi-temps. Deux autres jugements au TA (2008 et 2009) ont annulé des affectations en documentation (mais 2 ans après les faits). Las, le déficit en personnels titulaires est tel que le rectorat continue ses pratiques : nous avons plus d'une quarantaine de postes vacants en technologie occupés par des professeurs de STI (la barre d'entrée en technologie avoisine les 1 000 pts), et 90 postes en documentation où se relaient des profs d'allemand, de langues rares, de lettres et même d'EPS, volontaires ou non, retirés subitement en cours d'année au gré des besoins.

Nouveauté cette année : l'affectation en maths de professeurs de physique appliquée, avec le soutien de l'inspection de maths qui explique, sans rire, qu'une journée de formation leur est donnée ! Au moment où l'on va passer au recrutement au master, on se demande de qui l'on se moque.

Cette reconversion « sauvage » ne peut plus durer, elle est source de conflits, d'arrêts maladie, de retards de carrière (pas d'inspection), voire de blocages (note administrative sanction, avis défavorable pour la hors classe).

Nous avons dans le même temps des collègues qui souhaitent changer de discipline, qui font fonction et donnent satisfaction depuis plusieurs années (en documentation notamment), mais l'inspection met son veto, sous prétexte, toujours sans rire, qu'il faut des personnels compétents et formés, ces mêmes inspecteurs qui sont bien silencieux quand nous les interpellons sur l'affectation anarchique des TZR ! La question de la reconversion est absente des pré-rapports alors qu'elle va prendre une acuité particulière dans les années qui viennent, il est donc urgent que nous en débattions avec la profession avant que ne se généralise les pratiques lilloises et pour que nous puissions intervenir dans nos académies avec des mandats clairs et nationaux. En vrac, liste non exhaustive :

- Faut-il réserver la reconversion à quelques disciplines ou la proposer à l'ensemble des personnels ?
- Quelle formation (volume horaire du stage en responsabilité, tutorat, formation continue...) ?
- Quelle validation ?
- Et après ? Comment affecter les personnels qui auront réussi la reconversion ? Serait-elle reconnue nationalement ? Pourrait-on faire des « allers retours » entre les deux disciplines ? ●

*Karine Boulonne, U et A Lille*

## L'unification statutaire ? Halte, danger !

**L**e congrès doit se prononcer sur la construction d'un nouveau corps à deux grades correspondant aux deux concours du CAPES et de l'agrégation (thème 2, résolution 4 122, L'US, page 16), partant d'une double problématique d'unification et... d'intégration.

Or l'avancement de grade a lieu :

1. au choix (tableau d'avancement) ;
2. par inscription à un tableau d'avancement après sélection par voie d'examen professionnel et ;
3. par concours professionnel (art. 58 du statut général). Fini le concours externe d'agrégation : ouvert aux étudiants, il n'est pas « professionnel ».

Conséquences : mise en extinction du corps des agrégés, fermeture des ENS et autres préparations à l'agrégation. Si le mastère est une avancée, pourquoi l'ériger en niveau indépassable de recrutement ? Est-il démocratique d'inviter le congrès à voter la disparition d'une catégorie sans l'avis conforme de celle-ci ? A-t-on pensé à l'indignation du SNESup et de l'UNEF ?

N'importe qui se méprendrait s'il espérait s'approprier ainsi les avantages statutaires des agrégés. Sur ce parcours, l'arbitraire de la hiérarchie, non tempéré par le concours, jouerait à plein ; un boulevard s'ou-

vrirait au « mérite », à son cortège d'évaluations technocratiques. Les 15 heures ? Les deux grades relevant des mêmes emplois, l'unification des corps entraînerait celle des obligations de service. Or on sait d'expérience que l'effort principal de réduction des effectifs de fonctionnaires porte sur l'Éducation, qu'il se traduit par la surcharge des classes et l'allongement de la durée effective du travail. Les 15 heures resteraient hors de portée.

L'agrégation ne doit pas disparaître, mais au contraire recruter massivement. Les corps des certifiés et des agrégés constituent deux bastions de résistance contre cette unification de tous les enseignants projetée par le pouvoir, dans une « filière professionnelle de l'éducation... permettant la mobilité des ressources humaines » (Éric Woerth, secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État, 30 octobre 2008) et vouée à l'abolition des corps de fonctionnaires.

La revalorisation unitaire consisterait à fonder en une seule les deux classes du corps des certifiés et parallèlement celles du corps des agrégés. Chaque fusion serait accompagnée d'un reclassement indiciaire substantiel, relativement plus fort en début qu'en fin de carrière ; elle comporterait la péréquation des retraites. C'est ma contre-proposition. ●

*André Dellinger*

## Master : la feuille de route du SNES

### Faut-il une élévation du niveau de recrutement ?

La réponse est oui, d'abord parce que nous sommes cadres A, concepteurs de nos métiers, et que se contenter du niveau licence, c'est se contenter du diplôme « de base » depuis la réforme LMD (d'autres professions ont su faire cette transition et bénéficier d'une revalorisation indiciaire).

Ensuite, parce que du niveau de recrutement dépendent nos salaires : les CO-Psy savent que leur stage en deux ans post-concours et leur donnant un DESS, n'est d'aucune utilité en terme salarial, ils n'ont même pas de hors classe. C'est donc bien au moment du recrutement que tout se joue. Enfin, recruter à bac + 5, c'est reconnaître la situation réelle des stagiaires : une grande majorité (70 % à Lille), dispose d'une maîtrise ou M1 auquel on peut ajouter l'année de concours à haut niveau universitaire.

### Faut-il accepter la masterisation du ministère ?

La réponse est non ! La réforme est imposée sans concertation, sans réflexion sur l'ensemble du cursus universitaire, sur le lien entre concours et maquette du master. Une élévation du niveau de recrutement ne peut pas non plus se faire en organisant pendant la même période un M2, des stages et un concours, sauf à vouloir les

vider de leurs substances et remettre en cause ensuite nos statuts. Sur quoi le SNES doit-il se montrer intransigeant ? Il faut :

- exiger l'augmentation nécessaire du nombre de postes aux concours et ne pas accepter un master qui enferme l'étudiant dans les carrières enseignantes (et crée un vivier de précaires) ;
- maintenir un vrai concours (et pas un entretien d'embauche), qui laisse assez de temps pour avoir le recul nécessaire sur son futur métier et sa discipline (réduire le concours à quelques mois n'aurait pas de sens). Il faut en même temps réfléchir avec les universitaires sur les contenus / épreuves pour leur donner plus de lien avec les métiers préparés ;
- l'État recruteur ne peut ni se défaire sur les universités pour assurer la formation professionnelle, ni en profiter pour s'assurer une main-d'œuvre à bon prix (cf. les stages en responsabilité rémunérés) : il faut le retour à un stage correspondant au plus au tiers de l'horaire statutaire et le maintien d'un IUFM ou équivalent, avec des personnels diversifiés, recrutés selon des critères clairs ;
- enfin, pour assurer la démocratisation de l'accès aux concours à laquelle nous aspirons tous, il faut des bourses sur critères sociaux, des prérecrutements sur critères universitaires et, pourquoi pas, un retour à une forme d'IPES. ●

Karine Boulonne, U et A

## La direction du SNES doit se ranger aux côtés des enseignants et des étudiants pour le retrait de la « réforme des concours »

Dans les universités se développe un mouvement de grève sans précédent depuis des décennies, un des mots d'ordres est le retrait du projet de réforme des concours. Alors qu'il est repris par le SNE-Sup, la direction du SNES refuse de le faire sien au nom d'acquis liés à la mastérisation.

Qu'en est-il. Le gouvernement le précise lui-même les concours de recrutement, seront de niveau licence, les premiers projets de maquette (gelés depuis par les universités) montraient clairement que ces deux années supplémentaires imposées aux étudiants n'apportaient aucune qualification disciplinaire supplémentaire. La mastérisation encensée par la direction du SNES, c'est la déqualification pure et simple des futurs enseignants du secondaire, d'autant que son cadre n'est même pas national. L'organisation du concours indique bien de quoi il s'agit, notamment dans sa partie orale, où les épreuves disciplinaires disparaissent au profit par exemple d'un entretien d'embauche chargé d'évaluer la conformité du candidat aux valeurs de l'Éducation nationale... Les valeurs de la réforme des lycées, de l'autonomie des établissements, de la pri-

vatation ? Ou encore de la suppression de postes permanente ? Il faut en outre préciser que cet entretien se fera en présence dans les jurys de représentants de la « société civile », le mot ne parvient pas à cacher qu'il peut s'agir de conseil en recrutement, de représentants des RH. Enfin le statut de stagiaire disparaît : le passage à 18 heures directement pour les néo-recrutés c'est encore supprimer des postes, en les plaçant en grande difficulté pour leur première année d'exercice. Enfin, les stages antérieurs au concours, en observation, passent sous le régime de la gratification.

En tous points cette réforme est une régression profonde, pour les étudiants, pour les futurs enseignants, pour le corps lui-même, sans parler des personnels de l'université et des IUFM, les masters faisant disparaître des milliers d'heures d'enseignement disciplinaires, donc des postes. Alors la direction du Snes, comme celle de la FSU doivent appuyer le mouvement engagé dans les universités en reprenant le mot d'ordre de retrait du projet de réforme des concours. ●

Julien Barathon (63),  
élu Front Unique à la CA

## Oui à l'élévation du niveau de recrutement

L'élévation du niveau de recrutement est un pilier des mandats du SNES. Depuis plus de cinquante ans, il se situe à la licence. Les exigences d'un métier de plus en plus complexe nécessiteraient une formation plus approfondie, plus complète et plus variée, donc plus longue. Idéalement, nous sommes favorables à un concours situé après le master. Cela permettrait d'unifier les corps sur la base d'une agrégation revalorisée.

Mais dans un premier temps, la réalité nous impose de négocier un dispositif différent, du fait de la situation sociale des étudiants d'une part et du projet de masterisation actuellement en débat d'autre part.

Ce projet présente l'intérêt de reconnaître le niveau de qualification des certifiés à bac +5 et d'élever le niveau de recrutement de la licence

au master. Nous devons engranger ce progrès et en faire le levier de la revalorisation : élever le niveau de recrutement d'un corps, cela doit permettre de le repositionner vers le haut dans les grilles de la fonction publique. Au-delà, l'intérêt général commande de disposer d'enseignants plus et mieux formés.

Mais, en l'état, le projet gouvernemental est inacceptable. Par le rapport de force, avec les étudiants, nous devons obtenir de sérieuses corrections. Cela demande du temps, d'où la nécessité d'obtenir un report de sa mise en place.

Nous devons veiller à l'ancrage disciplinaire des concours au moyen du programme et du type d'épreuves, de la composition des jurys, des coefficients. La suppression de l'année de formation professionnelle par allers-retours entre formation théorique et pratique est inenvisageable.

Nous devons défendre le recrutement par concours national avec des jurys souverains. Cela suppose de budgéter les postes à hauteur des besoins, de faire primer la réussite au concours sur la délivrance du dernier semestre du master : un lauréat du concours ne saurait se voir privé de son recrutement dans la fonction publique au prétexte que son université n'aurait pas validé son dernier semestre. Sans cela nous basculerions d'un recrutement par concours à une certification uni-

versitaire de la capacité à enseigner. Cela exige enfin d'assurer des viviers suffisants de candidats. L'allongement de la durée des études renforce notre revendication de pré-recrutement sur des critères universitaires et celle d'augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires des bourses sur critères sociaux. ●

Laurent Tramoni,  
Julien Weisz et Mathilde Freu

## Laïcité au SNES : encore quelques pas, camarades

**H**eureuse surprise : le rapport d'activité consacre cette année 24 lignes à la laïcité. C'est beaucoup plus que les années précédentes ! Mais je persiste à considérer que la culture laïque reste insuffisante à la FSU et dans ses syndicats. Ils ne sont pas les seuls. Il en va de même pour les deux Liges. Quant au PS, le projet de loi Glavany a suscité de vives protestations en A-L et ailleurs. Pour ne rien dire de la LCR et d'autres bien silencieux en matière de laïcité. Tous ces partis fonctionnent à l'audimat et aux sondages. Les principes républicains, réputés ringards, sont montés au grenier. Avril 2002 n'a pas servi de leçon. 64 % des Français considèrent que la laïcité est menacée en France. Ils n'en ont cure. Le SNES aurait dû dénoncer la religiosité insupportable des David Pujadas et autres et la disparition du rationalisme et du marxisme du service public. Dans un autre domaine, il a fallu que ce soit un Barak Obama ose dire le 20 janvier aux USA et au monde l'égalité des non-croyants. Où sont les protestations contre la pression devenue abusive et intolérable des religions dans le monde et pas seulement en Italie ou en Espagne, le soutien du Vatican au créationnisme en Europe, ses

dogmes en matière sexuelle qui ont tué des millions d'Africains. Le politiquement correct exige le silence sur ces crimes contre l'humanité. Question de saison : Où en est la position du SNES et de la FSU au sujet de la loi du 15 mars 2004 ? Quel bilan dressent-ils du bilan de cette loi ? Le SNES avait raison de condamner l'opération chiraco-sarkozienne et de combattre fermement l'islamophobie. Mais à combien de milliers de voiles en serait-on dans les lycées et collèges si on avait suivi sa position. Serait-ce l'idéal ? Loi Debré : Que signifie en 2008 la demande de son abrogation alors que les enseignants sont laissés à 95 % au moins dans l'ignorance des réalités de ce problème ? Je demande que le SNES et la FSU accordent à ces questions le minimum de sérieux qu'elles méritent malgré l'acuité de tant de problèmes graves auxquels le SNES doit faire face.

Je ne suis nullement laïciste, je respecte réellement les croyants respectables. Mais, excusez-moi :

je continuerai à être intransigeant pour la défense de quelques principes qui ont l'avenir pour eux. ●

Paul Berger, retraité de Moselle

## « Mastérisation » et Formation : gare aux mirages...

**N**otre Président a décidé de recruter les enseignants au niveau du master. Il s'engage à revaloriser les débuts de carrière de nos futurs collègues. Parallèlement, il diminue le nombre de fonctionnaires. Il nous a proposé de signer avec lui un « contrat de confiance ». Peut-on se fier à un bonimenteur ?

Le ministère prévoit que les candidats passent les concours durant la seconde année de master (les écrits organisés à la fin du premier semestre de M2, les épreuves d'admission durant le second semestre). Pour être lauréat du concours, il faudrait simultanément réussir le concours et être diplômé de master. Cette articulation master-concours localise toute la formation professionnelle en amont du recrutement, le service du fonctionnaire-stagiaire étant porté au temps plein.

Dans ce schéma, il faut mener de front une préparation au concours, celle des épreuves du master, la formation professionnelle (stages en responsabilité proposés aux candidats admissibles ou non, d'une durée maximale de 108 heures indemnisés à hauteur d'environ 3 000 €, soit moins qu'une vacation) et l'écriture d'un mémoire. Cela semble beaucoup pour la même année.

L'hypothétique aumône proposée aux futurs enseignants est explicitement annoncée comme « contrepartie » des suppressions massives

d'emplois et des économies possibles par l'affectation des stagiaires à temps plein.

En d'autres termes, la revalorisation serait autofinancée par les personnels eux-mêmes. D'abord par l'ensemble des enseignants, avec la dégradation de leurs conditions de travail. Ensuite par les futurs collègues « masterisés » qui se seront débrouillés pour prolonger leurs études sans pré-recrutements, sans prise en compte dans la retraite, avec une formation à l'ancienne et une entrée dans le métier encore plus difficile.

D'un côté, une vague revalorisation des débuts de carrière, pour un nombre limité de personnes. De l'autre, de nouveaux sacrifices de la part de tous, et des sacrifices bien concrets ceux-là. Avec en prime la remise en cause de l'idée qu'enseigner est un métier, un métier qui s'apprend, dans la durée, dans le cadre d'une formation à la fois professionnelle et universitaire de haut niveau.

Il faut condamner et combattre cette « réforme » et pour autant il ne faut brader ni le niveau de recrutement des enseignants, ni l'exigence de qualité dans le domaine de la formation des maîtres, ni la volonté de revaloriser l'ensemble des rémunérations. ●

Claire Dumont et Francis Valenti

## Action sociale

L'action sociale est le parent pauvre de l'Éducation nationale. Est-ce qu'on en parle peu parce qu'il n'y a peu ou est-ce qu'il y a peu parce qu'on en parle peu ?

Contrairement aux idées reçues et propagées, l'action sociale peut s'adresser à un nombre non négligeable de collègues. Qui sait que tout parent doit percevoir au moins 200 par an pour la garde d'enfant de moins de 6 ans ?

L'information passe mal. L'administration diffuse peu, mais le SNES ne diffuse pas non plus ! Trois lignes dans le rapport national.

Le congrès du Mans en 2005 avait décidé la mise en place de réseaux pour la diffusion des infos des s1 au s4 et réciproquement, mais cela n'a pas été exécuté. Pourquoi ? La CNAS discute des orientations nationales sans que les secteurs « action sociale » académiques et départementaux soient informés des projets et puissent donner leurs avis. Ils n'apprennent les décisions que par la lecture du BO !

Pourtant, tous les jeunes collègues sont demandeurs d'action sociale. Dans le privé, c'est un des points qui font choisir une entreprise plutôt qu'une autre.

Le problème du logement est crucial en IDF, mais pas seulement. Beaucoup viennent de province et galèrent faute de logement d'accueil temporaire ou de solution alternative. L'accès à la culture, pourtant fort développée en IDF, ne leur est pas facilité. Trouver une place de crèche est un parcours du combattant pour les jeunes parents. L'accès aux vacances doit être possible pour tous... Pourquoi les agents des centrales sont-ils plus favorisés que les autres personnels ?

Les retraités sont les grands oubliés par l'administration. La seule prestation qui leur était dédiée est remise en cause par l'administration. L'accès à l'action sociale doit être possible pour tous, sans distinction.

Le S4 et les S3 doivent mettre l'action sociale dans leurs nouvelles priorités et dynamiser ce secteur. Il faut faire augmenter le budget et pousser à sa complète utilisation, ce qui n'est possible que par un suivi constant à tous les niveaux, en complémentarité avec les autres syndicats de la FSU. ●

Bernard David SNES Créteil, SRIAS IDF

## « Travailler sur son travail » : une nécessité du métier

L'expérimentation menée par le SNES et un laboratoire du CNAM depuis 2001<sup>(1)</sup> a démontré l'intérêt et l'efficacité, d'un travail de réflexion sur son activité professionnelle. Il s'agit de dialoguer, à partir de traces de son activité, sur les façons de faire de chacun, dans un cadre collectif garantissant la libre parole, l'absence de tout jugement, modèle ou norme, entre pairs, en-dehors de toute hiérarchie. Au bout de 7 ans d'expérimentation, on peut repérer certains effets essentiels.

Ce travail permet de se **déculpabiliser** : les difficultés rencontrées par chacun ne sont pas dues à une incapacité personnelle à agir, « je ne sais pas faire », « je ne suis pas capable » : ce sont des problèmes de métier que tout le monde rencontre, pour lesquels il n'existe aucune solution « prêt-à-porter ». Alors, les choses peuvent se dire et se travailler. Ainsi, chacun sort de son isolement et se recréent les liens professionnels, liens du métier, ouvrant la possibilité de se reconnaître dans un métier redevenu commun, et donc de le défendre collectivement.

Au cours des échanges, se construisent de **nouvelles ressources** pour enseigner. En mettant au jour et à distance, dans le dialogue, les façons de faire routinisées par l'urgence du quotidien, on les redé-

couvre, on les retravaille ; on s'en crée de nouvelles par confrontation avec celles des autres..., chacun gardant sa liberté de faire, de les mettre à sa main. Ainsi se développe son métier, qui se libère, desserre certaines contraintes que chacun s'impose ou qui nous sont imposées. De ce fait, se développe la capacité de s'adapter plus facilement à des situations d'enseignement diverses, imprévues. Enfin, le travail de réflexivité collectif sur son activité professionnelle met au jour sa richesse, sa complexité et sa dignité. En se reconnaissant dans son travail, on l'instaure comme lieu à investir, comme objet important et digne d'être revendiqué, défendu. Il est donc urgent, d'affirmer que la « crise » ou le « malaise » enseignant est une crise d'effectuation, au quotidien, de son activité professionnelle, que c'est donc là qu'il faut porter les revendications. Le SNES doit davantage affirmer l'importance et la nécessité d'un travail de réflexivité sur l'activité professionnelle, collectif et dans un cadre adéquat. Celui-ci étant un élément essentiel et constitutif du métier, le SNES doit revendiquer les conditions de sa mise en œuvre. ●

Hélène Latger

1. Voir dossier US-Mag supplément n° 673.

## Le SNES doit affronter cette réforme qui ne répond à aucun de ses mandats ! Que revendiquer pour la formation des enseignants ?

Sans jamais « revisiter » ses mandats (dogme intangible du recrutement au master), sans consulter la profession, ni les syndiqués, le SNES national est allé discuter, en toute opacité, de la « masterisation » sur le terrain imposé et contraint par le ministère. Il a donc accepté de discuter sans exiger en préalable le maintien de la formation, l'annonce de pré recrutements, la création d'allocations pour les étudiants, ni même la fameuse revalorisation de la profession.

Pourtant, cette réforme ne permet ni élévation du niveau de recrutement ni élévation du niveau de formation, et surtout, elle oublie

la situation actuelle : les enseignants sont titularisés deux ans après leur licence sans que leur soit reconnu un niveau master.

Une telle attitude, de démission voire de complicité, est proprement inacceptable.

Les militants de l'école émancipée, nombreux à encadrer l'activité de formation du Snes, appellent l'ensemble des congrès académiques à voter des motions de défiance contre la manière dont la direction du Snes a traité ce dossier.

La formation enseignante doit être améliorée, repensée : nous devons faire émerger des mandats alternatifs dans les congrès académiques.

- Le maintien des concours de recrutement dès la licence, validant une formation disciplinaire,
- Équivalence du master 1 pour tous les stagiaires ayant préparé le concours,
- Équivalence du master 2 pour tous les stagiaires après leur année de formation.
- L'année de M1 devrait être entièrement consacrée à une formation disciplinaire préparant au concours de recrutement.
- En M2, les lauréats du concours se verraient confier une classe en responsabilité, et mèneraient une réflexion entre pairs sur leur métier intégrant à parité des stagiaires et des enseignants che-

vronnés. Cette réflexion serait concrétisée par l'écriture d'un mémoire de recherche. A l'issue de cette année, les stagiaires seraient titularisés.

- En T1, les enseignants néo-titulaires enseigneraient à mi-temps pour pouvoir suivre des modules de formation disciplinaire et professionnelle.

- Enfin, en T2, les enseignants conserveraient une décharge de 2 heures permettant de dégager une demi-journée dans la semaine consacrée à une formation continue obligatoire. ●

Céline Boudie (Créteil),

Patrick Pierre (Rennes), Ecole Emancipée

### AVERTISSEMENT

Autres contributions du Thème 2 disponibles sur le site ou prévues pour le prochain cahier :

Où recruter ? Qui recruter ?

Claire Dumont, Francis Valenti

Formation des enseignants : des clés pour comprendre

Patrick Pierre, Céline Boudie



## Ce que la crise change pour le syndicalisme

**R**ien si on considère que les défis qu'il rencontre sont l'œuvre de tendances longues. Tout si on prend en compte le contexte nouveau de cette crise qui est autant morale et sociale qu'économique. Première contradiction : il n'y a pas de projet alternatif constitué, mais la société n'est pas écrasée par l'événement, elle bouillonne, il y a beaucoup de créativité dans ce qui bouge.

Quelques grandes lignes se dessinent :

- La révolte morale contre la mise en cause des identités professionnelles, des valeurs que portent les métiers, contre le mépris et l'absence de reconnaissance des personnes, de leur travail réel, contre le travail empêché par ces prescriptions d'en haut, parce que comme le dit C. Lelièvre, « il n'y a pas loin de l'injection d'être capable de faire n'importe quoi au sentiment d'être pris pour n'importe qui ». La révolte sociale est nourrie de ces indignations contre un gouvernement autoritaire qui met la société sous contrôle ; ces révoltes tissent un réseau collectif de résistances. Sur le terrain, des stratégies informelles manifestent l'envie de retrouver la puissance d'agir. Le syndicalisme aurait tout à gagner à mieux prendre en compte ce phénomène de reconstruction des collectifs à partir d'une autre façon

de penser la relation entre l'individu et le collectif, et à adapter ses modes d'organisation et de mobilisation ;

- la crise sociale qui touche plus particulièrement les classes populaires, mais n'épargne pas les classes moyennes. Confronté au risque d'éclatement social (les rapports de forces désigneront les perdants et les gagnants de la crise), le syndicalisme est contraint de penser l'unité à travers de nouvelles solidarités, en veillant à protéger les plus exposés et à maintenir l'intérêt des classes moyennes à rester dans le même bateau ;
- la crise locale : à cause de la décentralisation, mais aussi parce que la crise va affaiblir le tissu social, on voit déjà combien le syndicalisme, notamment dans ces villes et régions qui désespèrent, est un pôle de référence, un point d'appui pour construire ;
- la crise économique qui oblige à revoir l'organisation sociale (écologie, logement, transports, ...), les modes de vie, et offre l'occasion de repenser le champ et les missions des services publics de façon offensive, et non plus seulement comme la défense de ce qui existe. ●

Daniel Rallet

## Où va le SNES avec le thème 3 ?

**L**e SNES a choisi de consacrer un thème entier de congrès à des questions « de société » aussi diverses que La Poste, la fiscalité ou le changement climatique. Il ne s'agit pas d'un inventaire à la Prévert qui pourrait faire sourire mais l'expression d'un tournant stratégique dont les implications doivent être débattues.

Ce qui rend légitime notre parole c'est notre expertise de professionnels de l'éducation mais aussi et même surtout notre pratique et notre réflexion syndicale sur tout ce qui concerne la profession. C'est ce qui nous rend légitimes à nous positionner sur la réforme du lycée ou à proposer des alternatives pour les retraites des fonctionnaires. En dehors de ce champ nous n'avons aucune crédibilité particulière. Certes, il faut replacer les choses dans leur contexte. On ne peut pas traiter des salaires des enseignants sans aborder les politiques d'affaiblissement de la fonction publique ou les retraites sans penser le rapport qu'entretient la société avec ses personnes âgées. Mais nous devons décider avec précision ce qui rentre dans le champ de notre action syndicale, éviter de nous positionner sur tout sous prétexte que tout est dans tout. Si le SNES pratique un syndicalisme qui n'est pas simplement corporatif et est un acteur des évolutions politiques et

sociales du pays, il l'est dans le cadre de l'éducation. Il n'a pas vocation à se substituer à la FSU.

Ce positionnement tous azimuts présente des risques.

D'abord, par des positions plus globales sur les sujets « de société » chercher à remplacer ou à reconstruire des partis politiques défaillants. Ensuite nous décrédibiliser auprès de nombreux adhérents du SNES qui attendent autre chose du syndicat dans une période particulièrement délicate pour la profession. Jusqu'à preuve du contraire nos collègues soutiennent le SNES parce qu'il est le syndicat qui représente le mieux la profession et non parce qu'il incarne un autre modèle de société. La profession ne nous suivra pas sur cette orientation. Cela offre de plus des angles d'attaques commodes à nos concurrents ou à nos interlocuteurs ?

L'effet – en particulier sur les plus jeunes collègues, qui séparent très nettement le syndicat du politique – sera désastreux. Ce n'est pas comme cela que nous allons enrayer l'érosion continue de nos effectifs et de nos résultats aux élections professionnelles. ●

Franck Gombaud, Monique Degos-Carrère,  
Pierre Priouret, Annick Plenacoste

## La réforme des retraites : le gouvernement masque les enjeux et privilégie la gestion technique

**L**a loi de financement de la Sécurité sociale a adopté des mesures qui modifient plusieurs dispositions du code des pensions, jusqu'à présent ces évolutions relevaient de la loi de finances. L'État se désengage envers les fonctionnaires retraités.

Par ailleurs, la réforme de la retraite complémentaire des agents non titulaires et des collectivités publiques, publiée à l'automne 2008 réduit les droits de ces personnels : en effet cette réforme conduit à la baisse des droits de pensions et à l'augmentation des cotisations.

Cette réforme prétend en outre donner une liberté et un pouvoir au CA de l'Ircantec. En effet le décret prévoit de donner au CA la res-

ponsabilité de fixer les valeurs du point pour assurer la « pérennité du régime ». Or c'est un régime dont l'équilibre dépend des politiques de l'emploi public. On ne peut pas raisonner ainsi.

En réalité, le CA est sous surveillance : soit il assume la baisse des pensions, soit il est rappelé à l'ordre.

La commande faite au COR de déterminer les modalités techniques d'un passage des systèmes de retraite de base en système à comptes notionnels ou à points ne se préoccupe pas du niveau des retraites versées. Elle ne raisonne que sur la fixation de paramètres techniques. En privilégiant la gestion technique pour traiter cette question, le gouvernement a une volonté politique de masquer les enjeux sociaux et ainsi d'éviter les débats.

Nous devons contester cette méthode et rappeler notre approche : les objectifs d'un système de retraite (âge, niveau de remplacement) sont des enjeux sociaux à débattre collectivement. ● Félicité Montagnac

|                         | Baisse des points acquis | Hausse de cotisation |
|-------------------------|--------------------------|----------------------|
| Non-titulaire tranche A | 20 %                     | 24 %                 |
| Non-titulaire tranche B | 28,5 %                   | 16,8 %               |

## Pas de solidarité nationale pour la perte d'autonomie ?

**L**e rapport d'étape du Sénat sur la prise en charge de la dépendance, rendu public le 8 juillet 2008, voulait, selon le rapporteur, « tester quelques idées ». Si l'accord était général sur les objectifs – liberté de choix et droit universel – de sérieuses inquiétudes se sont manifestées tant sur le mode de financement que sur la gouvernance de ce « cinquième risque ».

Dans la loi en préparation, il semble que le gouvernement s'oriente, en ce qui concerne la perte d'autonomie vers une loi tournant le dos au principe de solidarité nationale et annulant de fait la loi du 11/02/2005 qui posait le principe d'un droit universel de compensation pour la perte d'autonomie, sans discrimination fondée sur l'âge ou l'origine de la dépendance et la recherche de la convergence des dispositifs d'indemnisation entre personnes âgées et personnes handicapées à l'horizon 2010. Partant de l'affirmation que le risque dépendance est « un risque prévisible donc assurable » le gouvernement propose un financement « mixte » public-privé. Un socle élevé de financement par la solidarité nationale (combien ? financé comment ? pour qui ?) serait complété par le développement du

financement privé (assurances, mutuelles) et le recours au patrimoine de la personne. Il s'agit en fait, pour l'État de se désengager du financement de la dépendance mais surtout d'ouvrir un marché juteux aux assureurs privés, qui sont de plus invités à participer à la gestion, alors qu'en sont écartés les partenaires sociaux. Déjà le démarchage auprès des personnes âgées (60 ans et plus) bat son plein ! C'est aussi un terrain d'expérimentation pour l'évolution des autres risques (santé, chômage, retraite). L'assurance privée pour le plus grand nombre et l'assistance pour les plus démunis telles seraient les nouvelles normes. Ce que le SNES doit défendre c'est que « le droit universel de compensation pour la perte d'autonomie sans discrimination fondée sur l'âge ou l'origine de la dépendance » soit géré dans le cadre de la Sécurité sociale. Le « cinquième risque » c'est un risque couvert par la Sécurité sociale, son financement doit mettre à contribution tous les revenus. Il vaut mieux un impôt sur les successions qui touche les gros patrimoines, qu'une participation du patrimoine des individus à la prise en charge de leur perte d'autonomie ! ●

Jacky Brengou, Jean-Claude Landais

## Place de la promotion de la santé dans la loi « Hôpital, patients, territoires »

Le projet de loi « Hôpital, patients, territoires » se préoccupe essentiellement du système de soins lequel reste le modèle dominant de notre système biomédical. Les textes législatifs ou réglementaires existant en matière de santé publique emploient les termes prévention, promotion de la santé, éducation pour la santé, éducation thérapeutique sans qu'il soit toujours possible de distinguer ce qu'ils désignent. Ils sont regroupés sous le sigle : PRS (Programme régional santé).

La Promotion de la santé fait partie du périmètre des Agences Régionales de Santé, cependant les objectifs et les modalités d'organisation sont très peu développés dans les textes préparatoires actuels. La prévention dans ce projet de loi se résume dans le titre III à un article limitant la vente d'alcool aux jeunes et l'interdiction des « cigarettes bonbons ».

Les ARS pourront conclure des contrats d'objectifs et de moyens pour des actions de prévention avec « les établissements, les réseaux, les centres et les maisons de santé, ainsi qu'avec les services et établissements médico-sociaux ». Les autres opérateurs de prévention en sont donc exclus. En ce qui concerne la prévention, ce projet de loi se caractérise par une restriction de ses acteurs aux seuls « offreurs de soins » et par un flou terminologique manifeste.

La SFSP, Société Française de Santé Publique, organise des débats dans toutes les régions pour apporter des amendements à ce projet de loi pour que la promotion de la santé ait une place primordiale. Ce ne serait peut-être pas inutile d'aller voir sur le site : [www.sfpnregion.fr](http://www.sfpnregion.fr) pour connaître et participer à ces débats.

Voici quelques questions à se poser :

- Quelle gouvernance de la promotion de la santé dans les ARS ?
- Quelle sera la place des projets territoriaux ?
- Comment les ARS faciliteront-elles le développement des compétences, la qualité de l'offre ?
- Quelle place laisseront-elles aux acteurs ? Quelles stratégies de soutien, de formation, d'exigence de qualité mettront-elles en œuvre ?
- Quels seront les financements de ces projets ? Comment en garantir la transparence ? Comment assurer la visibilité des différents financeurs ?

Le SNES a toujours été pour une priorité à la promotion de la santé à tous les âges de la vie. Il faut donc réfléchir ensemble à ces questions pour le congrès. ●

Françoise Grosmann,  
élue suppléante UA à la CA nationale

## Reconnaître toutes les souffrances au travail dont celles liées à l'homophobie

Par le déni, salariés et syndicats « ont contribué de façon malencontreuse à la disqualification de la parole sur la souffrance » (Ch. Dejours). Aujourd'hui, le stress, les pathologies, les accidents et arrêts de travail, le harcèlement et les suicides au travail se sont multipliés. Un tabou persiste sur l'homophobie. Les solidarités sont rares. Les non-dits ont un impact sur le psychisme. « Pour tenir à son poste il faut quelquefois faire l'impasse sur sa vie affective, la détruire ou ne pas la construire. L'organisation du travail peut donc, dans ce qu'elle demande de défenses adaptatives, gauchir l'organisation mentale du sujet » (Marie Pezé).

L'acceptation de l'homosexualité est « enrobée d'un discours sur la différence » (D. Welzer-Lang). Au nom de la différence on se permet des jugements dépréciateurs. Aucun collègue ne pense être homophobe. Pas de parole ouvertement violente mais des propos discriminatoires : « Ils ont le PACS. Qu'est-ce qu'ils veulent de plus ? », « Un Tel est homo, nous n'avons rien contre, mais en parler ici... », « Les enfants ne vont peut-être pas bien grandir avec des parents homosexuels ». Pour éviter le mépris, lors d'une pause le collègue homo ne parle pas de lui libre-

ment (voyage avec le compagnon, anecdotes...). Après un décès, les marques de sympathie envers un collègue veuf homo peuvent être inexistantes : ce n'était pas « un vrai couple ».

Une étude de la HALDE a recensé les effets des souffrances des personnels homosexuels au travail : « une prudence dans l'évocation de la vie privée ; de la colère ; de l'anxiété et du stress ; la volonté d'intervenir pour aider une personne victime d'homophobie ; de l'indifférence ; de la démotivation au travail ; une perte de confiance en soi ». « Je travaille dans un collège (...), nul n'ignore mon orientation sexuelle. Les agressions verbales, insultes et dégradations de biens (véhicule) ont été le fait d'élèves. La réaction de la hiérarchie a été inexistante, choisissant de me laisser gérer le problème ». Ce témoignage à la HALDE montre que la transparence ne règle rien. Le cumul des souffrances fragilise les personnes et favorise le harcèlement.

La prise en compte de toutes les souffrances au travail doit apparaître dans les revendications syndicales. Refuser le déni de toutes les souffrances, c'est lutter pour le droit à la santé physique et psychique au travail. ● Cédric Remolins, enseignant, SNES Versailles

## Périmé, notre modèle social ?

Dès le début de sa présidence, Nicolas Sarkozy s'est employé à démontrer l'« archaïsme » de notre système social, dépassé, coûteux, et à prendre des mesures pour le mettre à mal. Avec ses amis, il a poursuivi et amplifié les réformes visant à privatiser les services publics, à démanteler la protection sociale. On entend pourtant aujourd'hui les mêmes se répandre sur les ondes pour mettre en avant une France « qui résisterait mieux » que les autres pays à la crise ! Ainsi des pays anglo-saxons, où règne encore davantage la peur du lendemain, où des centaines de milliers de retraités ont tout perdu, où les étudiants ne peuvent plus étudier, (les dettes des étudiants américains représentent aujourd'hui 81 milliards de dollars !). Est-ce parce que ses entreprises sont plus compétitives ? Non, disent les économistes qui mettent

en avant son système de protection sociale, les « rigidités » (aujourd'hui bienvenues) du marché de l'emploi et ses 5 millions de fonctionnaires, qui permettraient d'amortir au moins provisoirement les effets de la crise. La très libérale Christine Lagarde ne craint pas de dire que le système français « nous aide à résister au ralentissement » ! sans en tirer les conséquences et en poursuivant une politique contraire ! Nous avons quant à nous toujours avancé l'idée que la protection sociale, la santé, les retraites n'étaient pas un fardeau, mais au contraire des éléments dynamiques contribuant non seulement au lien social, aux solidarités indispensables pour vivre ensemble, mais aussi créateurs d'emploi, de services, activant pouvoir d'achat et croissance. La protection sociale, c'est un capital, pour chacun et pour tous !

Il s'agit donc de réaffirmer avec force que notre « modèle » doit être développé, amélioré, et que notre protection sociale se doit d'être au plus haut niveau ; plus que jamais l'amélioration de la couverture sociale est un impératif, pensons notamment à la faible indemnisation des jeunes chômeurs, comme à l'affaiblissement des pensions de retraite ! L'emploi public au service des populations est un puissant levier pour lutter contre la crise, notamment dans certaines régions ou villes moyennes où celui-

ci est facteur de stabilisation et de promotion sociale et où grandit la crainte de voir disparaître son hôpital, son tribunal... En parallèle, il est indispensable de revenir sur le paquet fiscal, et de promouvoir une réforme fiscale de grande ampleur. Une vraie politique redistributive pour la justice sociale, à l'inverse de celle de Sarkozy, qui prend aux pauvres pour donner aux riches. ●

Elizabeth Labaye, CA nationale, Unité Action

## Immigration : lutter contre les idées reçues

Le prérapport le souligne. Les actions autour de RESF en faveur des enfants de sans-papiers, la lutte des travailleurs « sans-papiers » ont modifié positivement le regard envers les étrangers. Mais il reste bien du chemin à parcourir pour que la lutte pour les droits des étrangers soit l'objet de larges mobilisations.

Il convient pour le SNES de mener un combat d'idées pour déconstruire un certain nombre d'idées reçues. Il y a nécessité de confronter les discours dominants à la réalité économique et sociale, à nos valeurs, à la conception d'une société solidaire, aux droits que nous défendons ou que nous voulons conquérir.

Le discours xénophobe sur l'immigration a constitué le fil rouge des campagnes électorales depuis le début des années 80. Dans une période de crise économique et sociale, le recours à l'étranger, à l'Autre, comme bouc émissaire est opportun.

Quelques exemples :

La construction idéologique de la sécurité autour de la figure du migrant clandestin ou du jeune des banlieues forcément délinquant, forcément en échec scolaire, est un argument hélas porteur et justifie toutes les lois sécuritaires.

« La France ne peut accueillir toute la misère du monde » : cette phrase,

dans une période de chômage, de crise, s'apparente à du bon sens. De la même façon, la liberté de circulation des hommes semble bien irréaliste, contrairement à la libre circulation des capitaux (et des entreprises) qui ne pose aucun problème.

Idées reçues, idées partagées dans de vastes secteurs de l'opinion, martelées par les médias.

Alors, il faut sans relâche argumenter, déconstruire ce qui est devenu le discours banal sur l'immigration.

Ainsi, montrer que les travailleurs immigrés ne prennent pas le travail des « Français » et que, se battant pour leurs droits, ils mènent les mêmes luttes que tous les salariés. Prouver qu'ils ne coûtent pas cher à la collectivité nationale, mais qu'ils contribuent à sa richesse et qu'on les spolie trop souvent de leurs droits légitimes. Dire que les familles, les enfants installés en France ont le droit de continuer à y vivre et qu'une culture se construit, s'enrichit dans la diversité. Rappelez que, dans une démocratie, il ne saurait y avoir des droits qui ne soient pas reconnus à tout le monde.

Et l'on voit bien combien ce combat est capital au moment où les droits sont remis en cause et pas seulement à l'encontre des étrangers... ●

Marylène Cahouet

## Pour un syndicalisme unifié et rénové

Le contexte actuel impose plus que jamais à tout le syndicalisme une démarche nouvelle et audacieuse. La crise et l'écroulement de la bulle idéologique offrent des opportunités dont il faut se saisir pour construire un syndicalisme de masse, plus uni, plus efficace. Ce syndicalisme rénové devra être plus démocratique et porteur d'alternatives, s'il veut être un véritable syndicalisme de transformation sociale. Proche des salariés, ancré au cœur des métiers et des situations de travail, soucieux de l'intérêt général, il pourra alors remporter de nouvelles avancées sociales pour une société plus juste et plus solidaire.

Les nouvelles règles de représentativité enfin basées sur le vote des salariés impliquent des modifications majeures : faisons en sorte qu'elles soient positives pour les salariés et le syndicalisme que nous portons, en lieu et place des recompositions d'appareils qui s'amorcent.

L'urgence s'impose : le congrès du SNES, celui de la FSU en 2010, doivent avancer une stratégie, qui doit être connue et débattue par tous les syndiqués.

La FSU ne peut plus rester dans l'autonomie, au risque de disparaître. Elle n'est pas en mesure de devenir une 8e confédération. L'objec-

tif d'unifier le syndicalisme demeure plus pertinent que jamais.

Il ne s'agit pas de rejoindre aujourd'hui telle confédération dont on se sent proche, mais de s'appuyer sur de telles affinités pour jouer un rôle moteur dans la construction, avec ceux qui le voudront, d'une structure permanente de co-élaboration d'analyses et d'alternatives, d'échanges et de travail en commun, et de co-décisions pour construire les mobilisations et les actions nécessaires.

On constate que la FSU est constamment engagée dans des actions unitaires avec des partenaires réguliers. Sur la lancée de ces convergences d'action, la FSU peut proposer aux organisations syndicales de prendre des initiatives concrètes allant dans le sens de l'unification. Le prochain congrès de la FSU doit mandater la fédération pour passer des déclarations d'intention à la mise en œuvre effective. Cette structure permanente incluant la FSU ne serait jamais qu'une étape de la stratégie unitaire que la FSU a voulu incarner depuis sa création. ●

Laurent Tramoni, Josiane Dragoni,

Alain Barlatier, Gilbert Tomasi,

Michèle Potoudis, S3 d'Aix-Marseille

## Structuration et fonctionnement de la FSU

« Si les SFR créées en 2007 ont connu un rapide développement... ». Ce constat mérite quelques commentaires.

C'est grâce à l'obstination et à la recherche permanente de l'action unitaire que des avancées ont été obtenues dans l'organisation des instances syndicales des retraités. Les attaques gouvernementales contre les retraites se sont multipliées et se précisent encore. La nécessité apparaît clairement de dépasser l'adhésion sentimentale et quasi nostalgique des militants retraités à leur syndicat d'origine pour se tourner résolument vers un syndicalisme de lutte et s'en donner les instruments. Avant toute reconnaissance institutionnelle, des collectifs s'étaient constitués en Haute-Garonne, regroupant les retraités adhérents de plusieurs syndicats de la FSU, SNES, SNESup, SNUipp, pour l'essentiel. Des assemblées se sont tenues où réflexion sérieuse et convivialité ont su faire bon ménage et ont attiré des collègues plus nombreux.

Dans le même temps, la FSU en tant que telle a participé aux réunions intersyndicales afin de préparer les actions spécifiques aux

retraités, tous régimes confondus, public et privé. Tout tract commun a porté le sigle FSU au même titre que les différentes confédérations et aux côtés de celui de la FGR.

La décision de notre fédération en 2007, créant une section fédérale des retraités, a enfin permis de rendre officielle une existence que tous avaient déjà reconnue et le conseil général a accepté sans difficulté des représentants FSU au CODERPA.

Pour autant, la solidarité actifs/retraités n'a pas faibli et la participation des retraités aux manifs reste importante. Une initiative a même été lancée au niveau académique : un stage FSU actifs/retraités, les 14 et 15 janvier 2009, sous la responsabilité de la FSU 31. Bonne participation, débats très enrichissants, mais présence des actifs jugée insuffisante. On peut mieux faire donc, il faut se donner toutes les occasions de mener des actions communes. ●

*Pour le S1 retraités de la Haute-Garonne,*  
C. Gabaude

## Quels choix pour l'avenir ?

Plus de 2 millions de manifestants le 29 janvier, des grèves massives, particulièrement dans l'Éducation nationale, voilà qui devrait donner à réfléchir à tous ceux qui théorisaient il y a quelques semaines encore sur le syndicalisme à l'agonie ou prédisaient la fin prochaine de la FSU.

Chacun sent bien que le mouvement syndical est entré dans une phase nouvelle, face à des choix décisifs pour son avenir et pour celui de notre société.

Entravé par ses divisions, par une syndicalisation trop faible – à l'exception notable de quelques secteurs, dont la fonction publique et surtout l'Éducation nationale, trop souvent englué dans des stratégies d'appareil, le mouvement syndical a été plusieurs fois dans l'incapacité de maintenir une unité durable et de construire le mouvement social que beaucoup attendaient.

Pourtant ce même mouvement syndical a su aussi, bon gré mal gré, construire à plusieurs reprises des mobilisations massives, capables de peser sur les grandes orientations politiques.

Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus comme un recours crédible face à une politique libérale qui remet en cause tous les droits sociaux, les retraites, la protection sociale, le droit à l'emploi, déman-

tèle la fonction publique, les services publics et particulièrement celui de l'Éducation, remet en cause leurs missions et les valeurs républicaines qu'ils portent.

Cette attente, cette espérance même d'une grande partie des salariés et au-delà, de l'opinion publique, qui nécessite de pousser plus avant notre réflexion sur le rapport du syndical au politique, investit le mouvement syndical d'une très grande responsabilité, encore accrue par le contexte de crise, et lui impose de faire des choix. Le mouvement syndical, ou tout au moins une partie de celui-ci, a-t-il aujourd'hui les moyens, et la volonté, de l'assumer ?

**De la réponse à ces questions découlent les choix pour l'avenir du syndicalisme.**

Le changement des règles de représentativité aura inévitablement des conséquences sur le paysage syndical, que nous devons anticiper. Certaines organisations se lancent à corps perdu dans des démarches de recomposition et d'appareil qui laissent souvent leurs adhérents dubitatifs, quand elles ne se soldent pas par des démissions, voire des scissions. Mais elles ont au moins le mérite de montrer... ce qu'il ne faut pas faire ! ●

Bernard Duffourg

## Pour venir en aide au peuple palestinien, le SNES doit s'engager dans le boycott d'Israël

Du 27/12 au 20/01, l'État d'Israël s'est livré à un massacre sans précédent depuis 1967. Pas un jour ne s'est écoulé depuis sans une incursion, un raid, une menace contre Gaza ou la Cisjordanie. Le blocus qui affame un million et demi d'êtres humains, parqués dans un ghetto grand comme l'Andorre, perdure.

Qui viendra au secours des palestiniens ? Pas Sarkozy, qui a dépêché une frégate pour renforcer le blocus. Pas Obama, ni aucun des États de l'Union Européenne qui constituent, aux dires mêmes d'Olmert, un « front uni (...) » sans compromis en ce qui concerne la sécurité d'Israël » (discours du 18/01 à Jérusalem). À ce front uni des exploités et des oppresseurs, le mouvement ouvrier doit opposer celui des exploités et des opprimés.

Le 17/01, à Paris, 20 000 manifestants ont répondu à l'appel d'associations stipulant : « Il faut que notre principal mot d'ordre soit le boycott de toutes les relations et collaborations avec Israël. Il faut que

les partis et syndicats organisent le gel de toutes les importations et exportations concernant Israël et notamment les ventes et achats d'armes ».

Un appel signé par les mêmes associations, adressé aux « syndicats, partis et organisations du mouvement ouvrier », leur demande de s'associer à une campagne pour « organiser le boycott effectif d'Israël dans les transports, la distribution et le commerce, les universités, les laboratoires... et contre toute initiative de soutien et de propagande en faveur d'Israël ». Le congrès du SNES doit répondre favorablement à cet appel.

Il est possible d'infliger des coups sévères à Israël : 34 % de ses exportations s'écoulent en Europe, une part considérable transite par Marseille. La France est le premier fournisseur d'armes européen de Tsahal. Des firmes comme Alstom, Veolia, Thales sont aux premières loges des chantiers coloniaux.

Et l'Éducation ? Darcos a signé le 14 décembre dernier un accord de coopération éducative avec Israël. Or, le système israélien promeut tout ce à quoi s'oppose le syndicalisme enseignant : endoctrinement, militarisation, obscurantisme. C'est l'antichambre de Tsahal. Le congrès national du SNES doit lancer un appel solennel aux diri-

geants du mouvement ouvrier, à commencer par ceux de la FSU, pour que le soutien de l'État français à Israël soit brisé : il doit appeler à l'organisation du boycott d'Israël. ●

Yvon Breda (*Collège Iqbal Masih, Saint-Denis*),  
yvon\_breda@yahoo.fr

## Réponse à Pierre Stambul, Solidarité avec le peuple de Gaza

(Supplément à L'US n° 677 du 2 février 2009)

Sur ce que doit être l'attitude du SNES dans le conflit du Proche Orient, je n'ai rien à ajouter à l'article de Denis Villar, qui exprime mieux que je ne saurais le faire mon opinion. En revanche, je ne puis laisser passer sans y répondre la leçon de morale internationale que Pierre Stambul délivre du haut de sa bonne conscience.

Je le ferai en rappelant quelques vérités élémentaires :

1. la guerre est le premier des crimes et les engendre tous ;
2. pour faire la guerre, il faut être deux ;
3. on ne peut citer un conflit armé où l'un des belligérants n'ait pas commis des « crimes de guerre » (quelle drôle d'expression !) ;
4. il n'y a pas de guerre juste ou de guerre propre : pour écraser le nazisme, les Alliés ont écrasé des villes entières, sans regarder aux

centaines de milliers de civils qu'ils écrasaient du même coup, sans même les en prévenir ; on ne parlait pas encore de « dommages collatéraux » pour excuser des crimes destinés à mettre fin à d'autres crimes.

En conclusion, il faut refuser les mots d'ordre meurtriers du genre « solidarité avec la Palestine », « solidarité avec Israël » ; on ne peut être solidaire que des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent, des deux côtés, du fait de ceux qui prétendent les guider. Vouloir distinguer dans une guerre les bons des méchants, c'est se faire le complice de ceux qui répandent la haine pour conquérir ou conserver le pouvoir. ●

René Collinot, *Professeur retraité à l'ENNA puis à l'IUFM*

## Avenir de la FSU, relations intersyndicales et rapprochements avec les autres organisations

On pourrait dire que l'opération menée par l'UNSA et la CGC est aux antipodes de ce que nous pouvons faire : une fusion d'appareils, guidée par le seul souci quantitatif qui laisse totalement de côté voire qui sacrifie le travail intersyndical et les recherches de convergences, qui n'ont jamais été le fort de la CGC mais auquel l'UNSA a souvent participé. Pour la FSU l'avenir doit s'envisager, d'une part en préservant et développant ce qui fait sa force : un syndicalisme de terrain, de propositions et d'action, une attractivité qui repose sur sa capacité à construire des mobilisations (18 mai, 19 octobre) et qui lui donne des responsabilités ; d'autre part, en plaçant sa réflexion dans les enjeux du mouvement syndical.

Celui-ci est placé devant un enjeu essentiel : construire des mobilisations durables capables de porter des alternatives. Pour cela, il faut échapper à la division entre ceux qui accompagneraient et ceux qui s'opposeraient. Une division non seulement des organisations mais aussi des salariés, bloquant toute construction d'alternatives. Cette mise sous pression et cette responsabilité des organisations syndicales sont justement pointées au début du pré rapport : dès lors, l'unifi-

cation des mobilisations est un enjeu considérable – sinon on ne mobilisera que ceux qui s'opposent déjà... Le 29 janvier a montré, par sa réussite, que les huit organisations pouvaient mobiliser dans l'unité sur une plate forme de haut niveau. Dans sa démarche propre, la FSU, fidèle à ses valeurs, ne peut que s'inscrire dans cette unité et contribuer à la construction d'un mouvement syndical plus uni et plus fort. Un mouvement syndical qui travaille ensemble, qui avance des propositions et soit porteur d'alternatives.

Dès lors, les propositions de travail en commun qui pourraient sortir du prochain congrès de la FSU doivent s'envisager dans le pluralisme, avec des organisations qui le souhaitent sur la base de convergences et de valeurs partagées et non sur des bases préétablies. Sinon, on contribue à une division encore plus profonde que la division actuelle. Les rapprochements ultérieurs éventuels peuvent venir de ce travail mais ils ne peuvent pas en être la finalité. Ce n'est pas – comme dans l'opération UNSA / CGC – l'ajout d'appareils qui constitue le ressort, c'est bien la capacité du mouvement syndical à avancer ensemble. ●

Jean-Louis Maillard (*Unité et Action, Rouen*)

## Quel avenir pour les forums ?

Le premier Forum social mondial (FSM) s'est tenu à Porto Alegre en 2001 autour de la devise « un autre monde est possible ». Dès 2002 se tenait le premier Forum social européen (FSE) à Florence. Aujourd'hui après Paris (2003), Londres (2004), Athènes (2006), et Malmö (2008), force est de constater que la dynamique des FSE s'es-souffle. Le dernier a peu mobilisé au-delà des habitués.

Par-delà les difficultés organisationnelles de l'équipe nordique, trop restreinte et instable, d'où vient cet affaiblissement de la dynamique forums ? L'Europe est un continent qui est organisé politiquement par l'Union européenne, et syndicalement par la Confédération européenne des syndicats. Dans le mouvement altermondialiste, les positionnements des différentes organisations face à ces entités et à leurs décisions sont divers, voire opposés. Les convergences d'ana-

lyse et les propositions communes sont plus difficiles à construire. Par ailleurs certains syndicats appartenant à la CES, ou dans l'éducation au CSEE craignent que l'espace des forums ne se substitue quelque peu aux regroupements syndicaux européens. À l'inverse, quelques syndicats non affiliés souhaiteraient voir se réaliser cette substitution ; le manque d'enthousiasme des uns et l'activisme des autres s'autoalimentent et mettent en péril la logique inclusive qui est au fondement des forums.

Et pourtant, au moment où l'Europe et le monde entrent dans une grave crise du néolibéralisme, il serait opportun d'utiliser le potentiel de mobilisation accumulé par les réseaux constitués à l'occasion des forums, afin d'organiser une réponse commune à la crise et de jeter les bases d'un autre monde possible.

À cet effet, ne faut-il pas relancer les forums locaux, poursuivre le travail régulier des réseaux et développer le travail interréseaux, comme celui qui s'est réuni à Paris les 10 et 11 janvier « pour une réponse à la crise globale », qui a publié une déclaration commune et s'est fixé un plan d'action ?

Faut-il ne concevoir les forums que comme vaste lieu d'échanges, ou bien faut-il y adjoindre cette dimension mobilisatrice en vue d'ac-

tions coordonnées réunissant des partenaires aussi nombreux que diversifiés ? Renforcement du mouvement altermondialiste et renforcement du syndicalisme tant européen qu'international sont complémentaires. N'est-il pas nécessaire dans cette tourmente mondiale de favoriser toute dynamique de coordination et de convergence des luttes ? ●

Dominique Giannotti, Florian Lascroux

## Quelles évolutions pour les structures régionales FSU ?

Le congrès FSU de 2007 a institué les CFR, étape positive allant dans le sens des mandats que le SNES porte depuis plusieurs congrès. L'évolution de l'Etat déconcentré et décentralisé a fait du niveau régional un lieu essentiel de décision. La FSU devait être dotée d'une structure démocratique de délibération à ce niveau, ainsi que d'un exécutif, afin d'y défendre les personnels et l'avenir des services publics.

Rappelons que, quelles que soient les évolutions que pourraient subir les Régions en tant que collectivités, le niveau régional a été fortement renforcé dans le cadre de la RGPP : le préfet de région a désormais autorité sur les préfets de départements. Mieux se structurer à ce niveau plus que jamais d'actualité, question qui se pose à tout le syndicalisme. Ce débat est en cours également à la CGT.

Les CFR ont permis de mieux élaborer collectivement les mandats portés par nos représentants dans les CESR, les CCREFP notamment. La FSU doit dresser un bilan après deux ans de fonctionnement, en amont du congrès de 2010.

L'expérience a démontré la complémentarité entre SD et structure régionale, et l'articulation entre les deux niveaux. Une structure régionale FSU n'a nullement vocation à mettre sous tutelle les SD,

ni à s'y substituer. Dans le cadre de la RGPP, il a ainsi fallu articuler interventions FSU aux niveaux régional et départemental, avec élaboration collective et échanges d'informations entre les deux niveaux. La nouveauté du sujet tout comme sa difficulté nous ont contraint à inventer de nouvelles modalités de travail, qui restent perfectibles, avec toutes les composantes de la fédération : CFR, SD, Syndicats nationaux.

Améliorer l'efficacité de la structure régionale FSU est aujourd'hui une nécessité. Il serait souhaitable qu'il y ait une réelle prise en compte des dimensions régionales dans les secteurs et instances de la FSU, mais aussi que les CFR soient impliqués dans la fédération : ils ne peuvent continuer à vivre à l'écart de toute vie fédérale nationale.

Le congrès du SNES devra confirmer et approfondir son orientation : que pourrait être une structure régionale plus efficace ? Le congrès pourrait aussi donner mandat au SNES de travailler cette question dans le cadre fédéral avec les autres syndicats, et notamment ceux du second degré. Enfin, à un moins d'un an du prochain congrès fédéral, quand sera-t-il enfin décidé de mettre en œuvre le mandat du congrès de Marseille : quels moyens matériels et financiers pour les CFR ? ●

Josiane Dragoni, CAN-UA

## L'impasse au Proche-Orient

Je demande à entrer dans le débat autour d'un point qui fait consensus, celui de demander des nouvelles, des vraies négociations entre les parties. Celles-ci ne sont pas un préalable, elles ne peuvent advenir qu'après l'application du droit international qui lui, n'est pas négociable. A vouloir l'oublier, toutes les négociations, d'Oslo à Annapolis, ont, jusqu'à aujourd'hui, échoué<sup>(1)</sup>.

Pour illustrer mon propos, je cite un exemple tiré du livre de Charles Enderlin « Le rêve brisé » où, dans un chapitre intitulé Camp David, il est question entre autres, à la demande d'Israël, d'un échange de territoires (juillet 2000).

Abou Ala : « nous sommes prêts à discuter un échange de territoires mais les Israéliens doivent d'abord accepter le principe d'un retrait sur la ligne du 4 juin 1967<sup>(2)</sup> comme base de discussion ».

Shlomo Ben Ami : « nous ne pouvons pas accepter l'exigence d'un retour sur les frontières de juin 1967 comme préalable à la négociation. Que se passerait-il si nous acceptions ce principe et que nous ne parvenions pas à un accord ?

Il resterait que vous avez obtenu la reconnaissance du principe et nous pas d'accord ». Tout est dit !

À partir de cela le SNES doit reformuler ses mandats : la communauté

internationale doit d'abord imposer le respect du droit international aux deux parties (reconnaissance et respect des frontières de 1967, ce qui implique le démantèlement des colonies israéliennes) et ensuite les négociations peuvent s'engager entre les parties sur les modalités d'application en matière de partage des eaux, de Jérusalem, du statut des lieux saints, de l'échange des territoires, de la libération des prisonniers... jusqu'au point particulièrement litigieux du retour des réfugiés.

Nous, société civile, il nous faut convaincre l'opinion publique de notre pays, faire pression sur notre gouvernement et au-delà sur l'Union Européenne pour amener l'ONU à obtenir la Paix en imposant le Droit. ●

Yvonne Benedetti

1. L'initiative arabe de Paix de mars 2002, régulièrement proposée et régulièrement rejetée par Israël reposait elle sur le droit international et répondait explicitement à la nécessité d'assurer la sécurité d'Israël.

2. La résolution 242 de l'ONU du 22 novembre 1967 qui souligne « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre », la « nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque État de la région de vivre en sécurité » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit » n'a jamais été respectée.

## Vers l'unification syndicale, résolument

La FSU s'interroge sur son avenir, et c'est logique. Notre autonomie n'a jamais été théorisée comme le meilleur moyen de défendre les personnels.

Posée en terme de « représentativité » légale, la question de notre avenir ne pouvait guère se résoudre. Les acquis du protocole sur le dialogue social permettent de la reposer dans les termes justes : quel syndicalisme

voulons-nous ? comment trouver les moyens de sa mise en œuvre ? Premier constat : le contexte montre les limites du syndicalisme autonome. La remise en cause globale des acquis des travailleurs, du privés comme du public, nécessite une réponse globale. De même, face à la crise financière, les préoccupations des salariés du public et du privé sont liées, et contre le libéralisme, l'unité syndicale est nécessaire. ➡

► Pourtant, on sait que l'unité d'action, déjà bien difficile à construire, même dans ces circonstances, tient peu dans la durée. La FSU ne peut donc plus se limiter à intervenir dans son champ traditionnel. En 2004, ce constat était déjà fait, mais la solution choisie, l'élargissement à toute la fonction publique, n'a pas été efficace. Si, ici ou là, la FSU a effectivement changé, pour l'essentiel, l'apport n'a été que théorique. Cet échec montre qu'il est plus facile de se transformer sur le papier que sur le terrain et que, sans doute, il n'y avait pas la place pour une fédération supplémentaire dans ces secteurs. Le statu quo étant une impasse, la seule perspective crédible, c'est l'unification. Ce cap doit être affirmé et devenir notre boussole dans nos relations avec les autres forces syndicales. Cela suppose une double démarche. D'abord, un débat public, per-

manent, transparent, en direction de l'ensemble des syndicats, et aussi de nos syndiqués, pour éviter toute démarche artificielle. Ensuite, dans le cadre de l'unité d'action avec ceux qui défendent un syndicalisme proche, créer à tous les niveaux les conditions d'un travail régulier sur l'ensemble des dossiers, dans la perspective affichée d'un rapprochement de nos positions et de nos interventions. Reste à savoir à qui nous devrions nous adresser en priorité. La logique « sans exclusive », nécessaire, ne signifie pas qu'on soit aveugle aux orientations défendues par les autres organisations. Or, quelle confédération défend un syndicalisme d'alternative sociale, n'opposant pas mobilisation et proposition, dans la logique de rassembler majoritairement les salariés ?

La réponse va de soi. ●

Hervé Le Fiblec, *Unité et Action* – membre du Bureau national

## Pour maintenir un syndicalisme de lutte, vivent la démocratie et le droit de tendance !

C'est connu : plus une organisation syndicale se détache du syndicalisme de lutte, plus la démocratie interne est affaiblie... ces deux aspects vont de pair.

Dans le SNES et la FSU, la démocratie syndicale prend notamment les formes suivantes : droit de tendance, fonctionnement correct des instances, mandatement. Sur tous ces plans, des améliorations profondes sont nécessaires.

**Parlons du droit de tendance.** C'est un droit statutaire. Encore faut-il qu'il ne soit ni formel, ni limité aux sommets du SNES, ni le paravent pour le partage et l'appropriation du pouvoir entre différents groupes, ni un faux-nez pour des sensibilités politiques extérieures à l'organisation syndicale.

Ainsi les tendances, comme tous les autres échelons du syndicat, doivent pouvoir fonctionner et s'exprimer publiquement devant les syndiqué-e-s. Par exemple : expression régulière dans la presse syndicale et pas une tribune une fois l'an ; moyens de fonctionnement (financiers notamment) égaux pour tous ; diffusion de l'information concernant les échéances internes (appel à candidature, rapport d'activité...) à tout le monde en même temps. De même, persistent dans le SNES des dispositions archaïques défavorables aux minorités, comme l'obligation d'un

nombre important de candidat-e-s sur les listes (jusqu'à 70 dans certaines académies et 150 au niveau national), l'impossibilité de listes incomplètes...

**Fonctionnement des instances ensuite :** des décisions importantes qui concernent l'ensemble de nos collègues doivent être réellement débattues. Ainsi sur des questions comme le lycée, la signature des « points de convergence » sont du ressort de la CA nationale comprenant beaucoup plus de membres, et qui dispose de plus de temps pour débattre qu'un Bureau National.

**Le mandatement est aussi un enjeu.** Il pose de plus la question de l'attitude que notre syndicat doit avoir dans les instances de la FSU. Déjà, le respect desdites instances est un impératif. Cela n'a pas été le cas pour la signature de l'accord sur le dialogue social en mai 2008, puisqu'un premier voté négatif du Conseil National de la FSU a été contourné... en le refaisant revoter. De même, quelle légitimité et pertinence à renvoyer Sarkozy le 20 janvier, sans informer le Conseil National de la FSU réuni le même jour, et ce à la veille de la grève du 29 ?

**Il appartient aux syndiqué-e-s et au congrès de veiller à l'amélioration du fonctionnement démocratique de notre syndicalisme.** ●

Quentin Dauphiné (*Émancipation*)

## Faire évoluer le SNES et la FSU... et en débattre vraiment !

Les rapports préparatoires posent à juste titre la question de la place du SNES et de la FSU dans le paysage syndical.

La stratégie de « recomposition » tous azimuts lancée par UA et l'EE aux congrès précédents, avec l'« extension du champ de syndicalisation » aux trois Fonctions Publiques, stratégie qui a aggravé la division syndicale... est abandonnée. Bien !

Le problème, c'est que les enjeux doivent être explicités, si l'on veut un débat dans la clarté.

Prenons deux points :

– **l'avenir de la FSU :** « Quels types de rapprochements opérer avec d'autres organisations syndicales », « la FSU n'a-t-elle pas à prendre des initiatives concrètes de travail en commun susceptibles de contribuer aux nécessaires rapprochements d'organisations ? ». Pourquoi pas ce « rapprochement », mais deux conditions sont indispensables. D'abord dire vraiment les choses : se rapprocher de qui, et sur quelles bases ? Avec la CGT, pourquoi pas ? Mais (deuxième aspect !), indiquons clairement les enjeux aux syndiqué-e-s pour en débattre à la base, dans la transparence, rompant ainsi avec les pratiques d'accords de sommet plus liés aux démarches d'appareils qu'aux véritables luttes.

– **l'avenir du SNES dans la FSU :** « plusieurs syndicats organisent les

enseignants du second degré (...) peut-on aller plus loin et réfléchir à des évolutions de champs de syndicalisation ». Là encore, dire vraiment les choses : la question d'un syndicat unique du second degré dans la FSU au lieu de trois au quatre (SNES, SNUEP dans les LEP, SNEP pour l'EPS...). Là aussi, pourquoi pas ? Il serait utile de mettre fin à une structuration et un fonctionnement qui séparent les différentes catégories de personnels, exacerbent les divisions, entravant l'élaboration d'un projet éducatif cohérent. Mais là aussi, les enjeux doivent être explicitement posés pour avoir un vrai débat ! Dans ces deux cas, voici le fond de la question : quel syndicalisme veut-on ? Le choix nécessaire pour le SNES, c'est un syndicalisme favorisant une unité plus forte des personnels, à la base, tirant les leçons des pratiques démocratiques développées dans les AG de grévistes, coordinations et comités de grève... Et comme stratégie : une volonté de (ré)unification du syndicalisme passant par la prise en compte des expériences de luttes auto-organisées à la base, pour dépasser la division du salariat par la création d'une confédération unique des travailleurs, garantissant la démocratie en son sein (droit de tendance, limitation et rotation des mandats...). ●

Quentin Dauphiné (*Émancipation*)

## La Solidarité internationale, un élément fondateur de notre syndicalisme

**L**a situation au Proche-Orient et l'agression israélienne contre le peuple palestinien à Gaza a suscité de nombreuses réactions dans notre profession. Les citoyens, les enseignants ne pouvaient pas rester insensibles à cette politique coloniale et cette punition collective se soldant par plus de 1 500 morts hommes, femmes et enfants, une région dévastée, un pays à genou. C'est ce qui a motivé la présence du SNES et de la FSU lors des manifestations organisées dans la plupart des villes de France. Notre présence dans ce mouvement de solidarité est aussi motivée par notre volonté de voir la paix et la justice être enfin entendues dans cette région du monde où deux peuples, deux Etats, doivent pouvoir vivre en sécurité, dans des frontières viables et internationalement reconnues, en collaborant ensemble à l'intérêt commun.

Cette position s'appuie sur la nécessité de respecter le droit et les résolutions internationales de l'ONU, de voir reconnue l'existence d'un Etat palestinien aux côtés d'un Etat israélien. Cette nécessité doit passer par des sanctions internationales si Israël persiste à bafouer systématiquement ces résolutions.

Elle s'appuie sur une démarche laïque où la référence à une communauté, à une religion ne peut pas être le fil directeur d'une politique. Les conflits au Proche et au Moyen Orient ne sont pas des conflits eth-

niques ou religieux, ils ne sont pas l'expression d'un soit disant « choc des civilisations », concept cher aux néo-conservateurs américains et européens, et aux intégristes religieux de tout poil qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs.

Notre démarche s'oppose à la surenchère raciste et d'exclusion en cours dans cette région qu'elle vienne de courants intégristes d'extrême droite en Israël ou de mouvements islamistes comme le Hamas ou le Hezbollah.

Notre démarche doit favoriser le dialogue entre les pacifistes des deux bords pour la recherche d'une paix juste et durable, elle doit favoriser la solidarité entre les syndicats palestiniens et israéliens qui ont chacun de leur côté le même adversaire, l'employeur local, la multinationale ou le capitalisme financier.

Les intérêts des salariés, des chômeurs, des jeunes dans cette région passent par l'instauration d'une situation pacifiée, par la reconnaissance et le respect mutuel.

Le SNES, la FSU de par leurs actions, leurs démarches militantes ou institutionnelles apportent leur contribution. ●

Alain Barlatier, Stéphane Rio, U et A,  
membres du secrétariat académique Aix-Marseille

### AVERTISSEMENT

Autres contributions du **Thème 4** disponibles sur le site ou prévues pour le prochain cahier :

Les sections fédérales de retraités  
Jean-Paul Beauquier

Repenser la presse syndicale  
Franck Gombaudo

Parité : un combat pour les femmes,  
pas contre le SNES  
Ingrid Darroman

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

### Congrès tous les 3 ans, pourquoi ?

**L**es attaques que nous subissons montrent à quel point la mobilisation est primordiale, à quel point il nous faut mieux parvenir à mettre les collègues en mouvement contre la politique gouvernementale. Cela, qu'on le veuille ou non, nécessite du temps militant sur le terrain, un temps que nous devons absolument accroître. C'est d'autant plus difficile que, il ne faut pas se le cacher, l'activité de nombreux S1 diminue.

Pourtant, il est évident que les militants de S2 et de S3 passent une large partie de leur temps dans d'incontournables réunions, soit internes (secrétariats, bureaux, CAA, CAN, CDFD, CFR...), soit institutionnelles (CTPD, CTPA, CDEN, CAEN, audiences...). De même, les congrès sont présents dans notre esprit et occupent une part importante de notre activité, au moins durant ? de notre temps militant, c'est considérable ! Au final, combien de temps passé sur le terrain pour combien en réunions ou à préparer les congrès ? Aujourd'hui, alors que la mobilisation est capitale, il faut s'interroger sur un rééquilibrage de ce temps militant.

Si nous ne pouvons agir sur le temps passé dans les instances institutionnelles, nous pouvons en partie le faire sur la répartition de notre

temps de travail « à l'interne », c'est tout le sens de notre proposition de modification statutaire. Le passage à 3 ans ne règlera pas tout le problème, mais il peut participer à l'atténuer, nous ne pouvons pas, en la période, nous payer le luxe de nous en priver.

Les camarades partisans du statu quo avancent essentiellement deux arguments : les congrès constituant des moments formateurs forts et permettant d'actualiser nos mandats, la formation militante comme la nécessaire évolution de nos mandats souffriraient de leur espacement. Nous sommes nous persuadés qu'un investissement accru des militants des S2 et S3 auprès des S1 seraient au moins aussi formateur et que l'impact du passage à 3 ans, sur ce point, est largement à relativiser. Concernant l'actualisation des mandats, soyons clairs, il peut parfois y avoir urgence (c'est le cas cette année sur le lycée), mais, dans ce cas, un congrès extraordinaire permet, par le choix de la date et son centrage sur la question posée, de mieux répondre à cette urgence et de produire un meilleur travail qu'un congrès ordinaire n'en donne l'occasion. On nous affirme alors que la tenue de congrès extraordinaire reste théorique, n'est-ce pas justement un avatar de la périodicité actuelle ? ● José Dupuis

# Pour éclairer les débats

## THÈME 1

|                |   |
|----------------|---|
| Carte scolaire | 3 |
|----------------|---|

## THÈME 2

|                          |   |
|--------------------------|---|
| La commission Balladur   | 4 |
| Recrutement et formation | 5 |

## THÈME 3

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Grenelle 2                       | 6 |
| Services publics en Europe       | 6 |
| Financement des services publics | 7 |
| Discrimination positive          | 8 |

## THÈME 4

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Représentativité dans le privé           | 9  |
| Elections prud'homales                   | 10 |
| Elections fonction publique territoriale | 10 |
| Les syndiqué-e-s du SNES                 | 11 |
| Les déchargé-e-s SNES                    | 12 |
| Elections professionnelles               | 13 |

# Contributions au débat

## THÈME 1

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Physique appliquée                | 14 |
| A2                                | 14 |
| Orientation                       | 14 |
| Information-documentation         | 15 |
| Interrogation                     | 15 |
| Accompagnement à la scolarité     | 16 |
| EP1                               | 16 |
| Médiateur scolaire                | 16 |
| Technologie                       | 17 |
| MGI                               | 17 |
| « Réforme » des lycées            | 18 |
| EFTLV                             | 18 |
| Bulletin de compétence            | 19 |
| Accompagnement éducatif           | 19 |
| Enseignement du français au lycée | 20 |
| Histoire des arts au collège      | 20 |
| Orientation                       | 20 |
| SES au lycée                      | 21 |
| Collèges                          | 21 |

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Seconde                      | 21 |
| Retrait de la réforme Darcos | 22 |
| Epistémologie                | 22 |
| CPGE                         | 23 |
| Ateliers relais              | 23 |
| Séries littéraires           | 23 |
| Seconde de détermination     | 24 |
| Remarques                    | 24 |
| Philosophie                  | 25 |

## THÈME 2

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| MI-SE                              | 25 |
| AES                                | 26 |
| Recrutement                        | 26 |
| Unification des corps              | 26 |
| TZR                                | 27 |
| Reconversion                       | 27 |
| Unification statutaire             | 27 |
| Master                             | 28 |
| Contre la « réforme des concours » | 28 |
| Élever le niveau de recrutement    | 28 |
| Laïcité                            | 29 |
| Mastérisation                      | 29 |
| Action sociale                     | 30 |
| Métier                             | 30 |
| Formation des enseignants          | 30 |

## THÈME 3

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Crise et syndicalisme          | 31 |
| Où va le SNES ?                | 32 |
| Retraites                      | 32 |
| Perte d'autonomie              | 32 |
| Hôpital, patients, territoires | 33 |
| Homophobie                     | 33 |
| Modèle social                  | 33 |
| Immigration                    | 34 |

## THÈME 4

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Syndicalisme unifié et renouvelé | 34 |
| SFR                              | 35 |
| Quel choix pour l'avenir ?       | 35 |
| Pour le boycott d'Israël         | 35 |
| Réponse à Pierre Stambul         | 36 |
| Avenir de la FSU                 | 36 |
| Forums                           | 36 |
| Structures régionales FSU        | 37 |
| Proche-Orient                    | 37 |
| Vers l'unification syndicale     | 37 |
| Pour un syndicalisme de lutte    | 38 |
| Paysage syndical                 | 38 |
| Solidarité internationale        | 39 |

# Modifications statutaires

|                        |    |
|------------------------|----|
| Congrès tous les 3 ans | 39 |
|------------------------|----|

Nous n'avons pas pu publier toutes les contributions reçues dans ce numéro. Nous nous en excusons auprès des auteurs. Leurs textes sont disponibles en ligne sur le site et seront publiés dans le cahier joint à L'US MAG du 10 mars.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Congrès national



PERPIGNAN 23 - 27 mars 2009